

RAPPORT 2024

Développement durable



GRAND PARIS
SEINE
OUEST

Avant-propos

Le rapport Développement Durable traduit l'engagement de Grand Paris Seine Ouest (GPSO) dans l'ensemble des domaines liés aux Objectifs de Développement Durable (ODD), définis par l'Agenda 2030, et adoptés par les 193 Etats membres de l'Organisation des Nations Unies. Il s'inscrit dans un contexte général de transparence et d'information à destination des citoyens et dans une dynamique où les enjeux environnementaux prennent chaque jour plus de place en sein des politiques publiques.

L'élaboration et la mise en œuvre de tout projet porté par GPSO intègre systématiquement l'impact environnemental sur le territoire et vise à réduire toute externalité négative.

Le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) 2021-2025, a donné une forte impulsion à ces actions en faveur du climat et de l'environnement. Il traduit une volonté ambitieuse d'intégrer dans chaque politique publique du territoire les impératifs d'amélioration de la qualité de l'air et de sobriété énergétique.

L'année 2024 a permis de nombreuses avancées pour garantir aux habitants et usagers un cadre de vie de qualité, favorable à l'épanouissement avec notamment :

- L'approbation du Plan de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine de Marnes-la-Coquette (PVAP) en octobre 2024. Cet outil de gestion des sites patrimoniaux remarquables permet d'établir des règles partagées entre la collectivité territoriale et l'architecte des Bâtiments de France. C'est 1er PVAP adopté en Ile-de-France ;
- L'approbation du PLUi le 11 décembre 2024, se substituant aux 8 PLU communaux et visant à déterminer les orientations du territoire pour les 10 à 15 prochaines années en matière de construction, de développement ou encore de préservation du patrimoine architectural et naturel ;
- La poursuite des travaux de rénovation de l'éclairage avec l'installation systématique de LED ;
- L'intégration de nouvelles entreprises signataires de la charte d'engagement des entreprises pour le climat ;
- La poursuite de l'Observatoire de la biodiversité, avec plus de 1 500 signalements pour 5 espèces recherchées ;
- La finalisation des études relatives à un Schéma Directeur et à ses zonages d'assainissement visant entre autres à sécuriser le système d'assainissement et à mettre en place des actions pour réduire les rejets de pollution et leur impact sur le milieu naturel ;

- La poursuite du déploiement la collecte des déchets alimentaires en porte-à-porte sur l'ensemble des villes du territoire ;
- La continuité d'actions en faveur des mobilités décarbonées, douces et partagées ;
- La continuité d'actions en faveur des mobilités décarbonées, douces et partagées ;
- L'adoption, le 26 juin 2024, d'une charte territoriale d'engagement en faveur du zéro déchet, issue du PLDPMA, offrant aux villes la possibilité de décliner chacune des actions du PLDPMA en fonction de ses spécificités.

Le rapport est construit autour des 5 finalités suivantes, définies dans le cadre de la stratégie nationale de développement durable :

- La lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère
- La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et entre les générations
- La préservation de la biodiversité, la protection des milieux et des ressources
- L'épanouissement de tous les êtres humains
- Les dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation.

L'ensemble des actions présentées dans ce rapport a été mis en place en étroite collaboration avec les 8 villes membres de GPSO : Boulogne-Billancourt, Chaville, Issy-les-Moulineaux, Marnes-la-Coquette, Meudon, Sèvres, Vanves, et Ville-d'Avray.



Les 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) définis par l'Agenda 2030



Sommaire

03. Avant-propos

Lutter contre le changement climatique

- 06. Le Plan Climat Air Énergie Territorial de GPSO (PCAET)
- 11. L'Agence Locale de l'Énergie et du Climat, GPSO Énergie
- 14. Les subventions aux travaux d'isolation et à la promotion d'énergies renouvelables
- 15. Vers une mobilité décarbonée
- 20. La rénovation du patrimoine d'éclairage public

Renforcer la cohésion sociale

- 24. Aménager durablement
- 26. Urbanisme durable
- 30. Les actions en faveur de l'habitat
- 36. Un espace public accessible, sécurisé et apaisé
- 41. Le développement économique et l'emploi durable

Préserver le patrimoine naturel

- 45. Préserver la biodiversité
- 49. Une gestion durable des espaces verts et du patrimoine arboré
- 56. Assainissement et gestion de l'eau
- 58. La gestion durable et préventive des déchets
- 63. L'agriculture urbaine

Favoriser l'épanouissement et le bien-être des usagers

- 65. Les arts et la culture pour s'inscrire dans une démarche durable
- 68. Favoriser l'activité sportive et le bien-être dans un avenir durable
- 71. La santé environnementale
- 73. La propreté de l'espace public

Produire, consommer autrement

- 76. La Maison de la Nature et de l'Arbre, pilote de la sensibilisation à l'écocitoyenneté
- 79. GPSO, une administration responsable et innovante

Lutter contre le changement climatique

Toute activité humaine génère des émissions de gaz à effet de serre. S'ils sont présents en trop grande quantité dans l'atmosphère, les gaz à effet de serre provoquent un réchauffement de l'air et de la surface terrestre : on parle de réchauffement climatique. Depuis sa création en 2010, GPSO s'est engagé à renforcer ses politiques pour limiter et s'adapter au changement climatique.





Le Plan Climat Air Énergie Territorial de GPSO (PCAET)

Le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) 2020-2025 illustre concrètement l'ambition renouvelée de GPSO de lutter contre le réchauffement climatique, d'accélérer la transition énergétique, d'améliorer la qualité de l'air et de maintenir un cadre de vie privilégié sur le territoire. À la fois stratégique et opérationnel, le PCAET mobilise et implique tous les acteurs du territoire (entreprises, associations et citoyens).

Le PCAET, un outil opérationnel

En déclinant au niveau local les orientations nationales, **le PCAET définit à l'échelle du territoire un plan d'actions pour réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) et pour maintenir un cadre de vie agréable et sûr.** GPSO se positionne comme coordinateur de la transition énergétique et écologique afin de mobiliser les habitants et l'ensemble des acteurs du territoire dans la lutte contre le réchauffement climatique.

Le PCAET est matérialisé par un ensemble de documents :

- Un diagnostic du territoire comprenant notamment un bilan des émissions de GES
- Un rapport stratégique annonçant les objectifs chiffrés de la démarche
- Un plan d'actions, auquel sont associés des indicateurs de suivi
- Une évaluation environnementale et stratégique, permettant de mesurer l'impact de la démarche sur le territoire.



Les actions définies dans le cadre de ce PCAET couvrent une période de 6 ans, on parle donc de « Plan Climat 2020-2025 ». Une évaluation à mi-parcours a été présentée en décembre 2023 en Conseil de territoire.

2010

Création de GPSO, fusion des communautés d'agglomération Arc de Seine et Val de Seine.

2011

Adoption de l'Agenda 21, programme d'actions concrètes conjuguant efficacité économique, cohésion sociale et respect de l'environnement, intégrant une stratégie opérationnelle globale applicable à l'ensemble des projets.

Adoption du Plan Climat Énergie Territorial (PCET) destiné à mettre en œuvre des actions pour réduire les émissions de GES des activités humaines et économiques du territoire.

2019-2020

Élaboration du PCAET en concertation avec les villes et les citoyens et intégrant les enjeux sur la qualité de l'air. Objectif de neutralité carbone à l'horizon 2050.

2021

Adoption du PCAET 2020-2025

Émissions de GES sur le territoire

Bâtiments

43 %

Consommations de biens

30 %

Transports

15 %

La stratégie associée au PCAET

Le nouveau profil climatique et énergétique repose sur les leviers suivants :

- La réduction de la consommation d'énergie finale du territoire par la sobriété énergétique et par l'action principale sur la rénovation énergétique du parc bâti (résidentiel et tertiaire)
- L'augmentation de la part des énergies renouvelables et de récupération (ENR&R) dans le mix énergétique et la substitution des énergies fossiles (gaz, pétrole, charbon et fioul) actuellement utilisées en majorité sur le territoire
- La diminution de l'usage de la voiture thermique en faveur des actions pour une mobilité plus propre
- La diminution de la quantité de déchets produite par les habitants du territoire, notamment grâce à une consommation éclairée.

En plus de la planification du profil énergie/climat, le PCAET répond aux enjeux suivants :

- La vulnérabilité du territoire au changement climatique
- La baisse des polluants atmosphériques pour une meilleure qualité de l'air
- La mobilisation des acteurs du territoire autour de la dynamique du Plan Climat
- L'exemplarité de la collectivité.

Les objectifs fixés pour le territoire de GPSO sont compatibles avec ceux de la Métropole du Grand Paris dans son propre PCAET.

Les objectifs nationaux à l'horizon 2030

- Réduire de 50 % les émissions des gaz à effet de serre par rapport à 1990
- Réduire de 29 % les consommations énergétiques par rapport à 2012
- Augmenter de 60 % la part des énergies renouvelables dans la consommation énergétique finale



Plan Climat de GPSO

Perspectives 2050

Le fioul et le charbon sont supprimés du mix énergétique de GPSO. La part des énergies renouvelables et de récupération, principalement intégrée dans les réseaux de chaleur, augmente fortement. L'utilisation du gaz diminue également et la part restante est composée en majorité de biogaz issu de la méthanisation.

Les émissions de GES diminuent, grâce à la baisse des consommations d'énergie fossile et de l'augmentation de la part d'énergie renouvelable dans le mix énergétique, dans l'ensemble des secteurs émetteurs (bâtiments, transport, déchets...).

En parallèle de cette forte atténuation des émissions de GES, il sera nécessaire de compenser les émissions résiduelles afin d'atteindre la neutralité carbone à horizon 2050.

Le plan d'actions du PCAET - Réalisations 2024

Le plan d'actions du PCAET a été construit autour de 6 axes, enrichis grâce aux contributions des acteurs du territoire lors de la période de concertation.

1. Contribuer localement à la diminution des consommations d'énergie
2. Veiller à la qualité du cadre de vie d'un territoire résilient
3. Améliorer la qualité de l'air
4. Consommer mieux, jeter moins
5. Mobiliser les habitants et les acteurs locaux autour d'une dynamique collective « à énergie positive »
6. GPSO, une administration exemplaire

Chaque axe comprend plusieurs actions, la liste ci-dessous présente les avancées en 2024.

Axe 1 - Contribuer localement à la diminution des consommations d'énergie

Planifier la transition énergétique en un Schéma Directeur de l'Énergie (SDE)

- Mise en œuvre du plan d'actions du SDE adopté en décembre 2023, notamment avec la collecte d'informations et le suivi auprès des villes du territoire des projets de réseaux de chaleur urbains et des projets, d'énergies renouvelables (ENR).

Renforcer le conseil et la mise en réseau des acteurs sur la maîtrise de l'énergie

- Renforcement de l'accompagnement des particuliers dans leurs projets de rénovation énergétique: plus de 1567 demandes traitées par le guichet unique pour la rénovation Seine Ouest Renov' en 2024.

Financer et accompagner les projets de rénovation énergétique des copropriétés et ménages fragiles

- Opération Habitat Qualité (OHQ): accompagnement de 41 copropriétés, soit plus de 3010 logements.
- Aides à la rénovation énergétique et aux énergies renouvelables pour les particuliers: 16 subventions pour plus de 70000 € de subventions accordées pour la rénovation énergétique de logements ainsi que 6 subventions pour 3300 € accordés pour des installations d'équipements ENR en maison individuelle.

Axe 2 - Veiller à la qualité du cadre de vie d'un territoire résilient

Intégrer les enjeux du changement climatique dans les projets de construction et d'aménagement

- Finalisation du référentiel d'aménagement durable.
- Arrêt et adoption du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi): définition du projet de territoire pour les 10 à 15 prochaines années, avec de fortes ambitions en matière de transition écologique (axe 1 du Projet d'Aménagement et de Développement Durables).

Valoriser la nature dans l'aménagement et la gestion des espaces publics

- Poursuite des projets d'agriculture urbaine, notamment à travers les jardins partagés et les ruchers.
- Poursuite du dispositif « Jardiner Ma Ville ».

Réduire la vulnérabilité des acteurs du territoire au risque climatique

- Réalisation d'animations de sensibilisation à destination du grand public: près de 9000 personnes sensibilisées en 2024 par la Maison de la Nature et de l'Arbre.
- 12 subventions pour l'achat d'un récupérateur d'eau de pluie attribuées aux habitants.

Axe 3 - Améliorer la qualité de l'air

Encourager les nouvelles mobilités

- Poursuite de la mise en œuvre du Plan Vélo: près de 5300 places de stationnement dédiées aux vélos seuls et plus de 7200 places de stationnement accessibles aux vélos sur les 12000 visées (avec une multiplication par 2,6 entre 2021 et 2024 du nombre de places dédiées aux vélos seuls), environ un tiers du réseau structurant cyclable aménagé, et 69 ateliers vélo organisés en 2024.

Développer les mobilités décarbonées

- Développement d'un réseau de bornes de recharge électriques: 323 places fin 2024, soit 86 bornes sur l'espace public (voirie et parkings).
- Déploiement de véhicules électriques partagés (autopartage en boucle, voitures et scooters en *free-floating*): 2 opérateurs présents en 2024 sur le territoire.

Adopter une stratégie pour améliorer la qualité de l'air

- Extension de la Zone à Faibles Émissions (ZFE) aux véhicules classés Crit'Air 4 et 5 depuis juin 2021, extension aux véhicules classés Crit'Air 3 actée et effective à partir de janvier 2025.



Axe 4 - Consommer mieux, jeter moins

Réduire la production de déchets

- Adoption de la Charte territoriale en faveur du zéro déchet par toutes les Villes du territoire dans le cadre du Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) à l'automne 2024.
- Poursuite de la distribution de composteurs individuels et collectifs : 519 en 2024.

Valoriser les déchets et en optimiser le traitement

- Déploiement progressif sur le territoire de la collecte des biodéchets depuis le 1^{er} janvier 2023.

Axe 5 - Mobiliser les habitants et les acteurs locaux autour d'une dynamique collective « à énergie positive »

Permettre l'association des citoyens dans la mise en œuvre du PCAET

- Plus de 50 % des actions du PCAET permettent l'implication du public ou des acteurs locaux.

Inciter les comportements écocitoyens

- Poursuite des animations de la Maison de la Nature et de l'Arbre (320 ateliers en 2024, près de 9000 participants).

Valoriser et soutenir les initiatives locales durables

- Mise en ligne de la cartographie des initiatives citoyennes durables fin 2021 (plus de 150 initiatives recensées, plus de 2250 visites depuis le lancement de la cartographie).
- Reconduction de la subvention en partenariat avec le Sycotm pour soutenir les associations dans le domaine du tri et de la prévention.

Porter une « Charte d'engagement du Plan Climat » des acteurs socio-économiques du territoire

- Lancement officiel de la charte d'engagement auprès des entreprises en octobre 2023 : 22 signataires à ce jour.
- 3 ateliers organisés pour les entreprises de la charte en 2024.

Axe 6 - GPSO, une administration exemplaire

Poursuivre et amplifier la démarche de marchés publics écoresponsables

- L'ensemble des marchés de travaux comporte un critère environnemental et une clause environnementale.

Renforcer la prise en compte des enjeux environnementaux dans la gestion du patrimoine de la collectivité

- Consolidation des données de consommation énergétique des bâtiments de GPSO.
- Depuis le 1^{er} janvier 2022 pour les bâtiments et sites assimilés (fontaines, arrosages...) et depuis le 1^{er} janvier 2023 pour les installations d'éclairage public et de feux tricolores, l'ensemble de l'énergie électrique fournie est d'origine verte « standard ».
- Poursuite de la rénovation de l'éclairage public : passage aux LED en cours et baisse de l'intensité lumineuse.
- Mise en place d'un Schéma de Cohérence et d'Aménagement Lumineux (SCAL) afin d'éclairer au bon moment et au bon endroit, en alliant la performance énergétique, la préservation de la biodiversité et la qualité de l'ambiance lumineuse.

Impliquer l'ensemble des agents dans la démarche PCAET

- Animation du réseau ambassadeurs Plan Climat au sein des directions de GPSO pour déployer l'axe « administration exemplaire » du PCAET, avec notamment l'élaboration et le suivi d'actions en faveur du tri des déchets, du compostage et la poursuite des actions en faveur de la sobriété énergétique.



Perspectives 2025

Énergie

- Poursuite des actions du Schéma Directeur des Énergies : campagne d'information pour la sortie du fioul, campagne d'information pour les bâtiments à fort potentiel pour le photovoltaïque, etc.
- Redimensionnement de la subvention Déclic'EnR pour massifier la production d'énergies renouvelables et le retrait des chaudières au fioul.

Adaptation au changement climatique

- Poursuite des projets de désimperméabilisation des sols pour la réduction des risques d'inondation et la réduction des îlots de chaleur urbains.

Mobilité/Qualité de l'air

- Poursuite du déploiement d'un réseau de bornes de recharge électriques.
- Poursuite des travaux d'aménagement en faveur des vélos identifiés dans le Plan Vélo.

Déchets

- Poursuite des actions du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) et de la Charte territoriale en faveur du zéro déchet : kit de communication et groupe de travail à destination de différents publics cible.
- Couverture de tout le territoire pour la collecte des déchets alimentaires.



Le Plan Climat de GPSO labellisé par l'ADEME

« Territoire Engagé Transition Écologique » est un label national et européen porté en France par l'ADEME, l'Agence de la Transition Écologique.

Particulièrement exigeant, il récompense les meilleures politiques énergie-climat des collectivités pour une durée de 4 ans (411 collectivités engagées ou déjà labellisées en France).

L'attribution du label se fait sur l'évaluation de la politique environnementale de la collectivité du moment, et sur sa capacité à mettre en œuvre des actions dans les années à venir.

En 2021, GPSO a obtenu 2 étoiles sur 5.

En 2024, comme chaque année depuis l'obtention du label, le comité de suivi a pu évaluer l'état d'avancement des engagements de GPSO. Le territoire apparaît en bonne voie pour atteindre le niveau supérieur de cette labellisation en 2025.



L'Agence Locale de l'Énergie et du Climat, GPSO Énergie

Structure de référence sur le territoire, l'ALEC est dotée d'une équipe d'experts qui accompagne les maîtres d'ouvrage (particuliers, copropriétés, collectivités, bailleurs sociaux) sur la maîtrise des consommations d'énergie, la performance énergétique et l'utilisation des énergies renouvelables dans le bâtiment, mais également sur les politiques énergie-climat engagées par les collectivités locales.

Sensibilisation par des conseils techniques, méthodologiques et stratégiques, accompagnement de projets, opérations de mobilisation des publics, sensibilisation à travers des animations ludiques, l'ALEC s'emploie à mener une action globale auprès de ses différents publics pour accompagner et accélérer la transition énergétique du territoire.

Le pôle habitat

Le pôle habitat informe, conseille et accompagne les habitants du territoire, qu'ils résident en logement individuel ou en copropriété, dans leurs démarches de rénovation énergétique de l'habitat et dans leurs projets de maîtrise de l'énergie et d'installation d'équipements d'énergie renouvelable.

Une grande partie de l'activité du pôle habitat est menée dans le cadre du service public de la rénovation de l'habitat, France Renov', dont l'ALEC est membre du réseau.

Le pôle habitat conseille également les habitants souhaitant mieux utiliser l'énergie chez eux ou ayant des projets d'installation d'équipements d'énergie renouvelables, d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques, de végétalisation et de désimperméabilisation des sols.

Seine Ouest Renov', guichet unique de la rénovation de l'habitat de GPSO

Seine Ouest Renov' constitue la déclinaison locale du service public de la rénovation de l'habitat France Renov'. L'ALEC et l'Opération Habitat Qualité de GPSO en sont les piliers, et leurs conseillers répondent à l'appellation unique « conseillers Seine Ouest Renov' ».

Ce guichet unique permet à tous les habitants, en quelques clics sur le site de GPSO, de prendre rendez-vous avec un conseiller spécialisé, quelle que soit la problématique liée à la rénovation de l'habitat :

- rénovation énergétique
- réhabilitation de logement dégradé
- adaptation de l'habitat à la perte d'autonomie.

Les habitants peuvent aussi prendre contact avec les conseillers de l'ALEC par le biais des plateformes mises à disposition pour informer et suivre les projets de rénovation en copropriété (CoachCopro) et en logement individuel (Pass' Réno Habitat) et avec les conseillers de l'Opération Habitat Qualité, par le biais du site dédié ou par téléphone.



9 INDUSTRIE, INNOVATION ET INFRASTRUCTURE



11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES



12 CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES



13 MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES



ALEC - GPSO Énergie

association loi 1901 créée en mars 2008 à l'initiative de GPSO qui a pour mission de participer à la lutte contre le changement climatique et à la réduction des émissions de gaz à effet de serre sur le territoire.

En 2024

l'ALEC a pu répondre à

1 567 sollicitations

2/3 des demandes concernent des travaux en logement individuel

1/3 des travaux collectifs en copropriété

L'accompagnement des habitants dans leurs projets de rénovation énergétique

L'Espace Conseil France Rénov' de l'ALEC est constitué d'une équipe de 7 conseillers spécialisés et d'une coordinatrice. Leur principale mission est d'accompagner les habitants, en logements individuels comme collectifs, dans leurs projets de rénovation énergétique.

Au 30 novembre 2024, 1 567 sollicitations ont été traitées par l'ALEC : 30 % de ces demandes concernent des projets de copropriété et 70 % des projets de logements individuels (maisons ou appartements).

Sensibilisation des habitants

Pour faire connaître ses missions et mobiliser le grand public sur les questions de transition énergétique, l'ALEC propose 2 à 3 animations mensuelles.

Au total, 18 animations (conférences, visites, balades urbaines) ont été organisées en 2024 (à date du 30 novembre), réunissant près de 290 participants. Elles font régulièrement appel aux particuliers et copropriétaires accompagnés pour partager leurs retours d'expériences aux participants.

L'accompagnement des copropriétés

Avec près de 5 000 copropriétés sur son territoire (représentant 75 % du nombre de logements), ayant majoritairement une mauvaise performance énergétique, GPSO dispose d'un gisement important d'économies d'énergie, à condition de pouvoir aider ces copropriétés à mener à bien des projets ambitieux de rénovation énergétique.

La plateforme Coach Copro®

CoachCopro® est une plateforme en ligne permettant à l'ALEC de démultiplier sa capacité d'accompagnement et de renforcer l'expertise des conseillers en facilitant la prise de contact avec des copropriétés particulièrement avancées dans des démarches de rénovation énergétique. Cet outil, créé par l'Agence Parisienne du Climat (APC) en 2013, est déployé sur la quasi-totalité du territoire métropolitain.

L'accompagnement des copropriétaires dans la conduite de leur projet s'appuie sur les différents services de l'outil CoachCopro® : centre de ressources regroupant documentation et outils support, parcours de rénovation individualisé, tableau de bord partagé entre copropriétaires, annuaire des professionnels de la rénovation affiliés et carte répertoriant les retours d'expérience de projets aboutis.

Les données du CoachCopro® de l'ALEC contribuent à alimenter l'observatoire métropolitain de la rénovation énergétique piloté par l'APC.

346 nouvelles copropriétés ont été suivies en 2024 (à date du 30 novembre 2024), soit 12 450 logements supplémentaires. Au total, 1 375 copropriétés sont enregistrées sur le CoachCopro®, représentant 55 429 logements.

Au 30 novembre 2024, 139 copropriétés se sont engagées dans un processus de rénovation ambitieux depuis le début de l'année et font l'objet d'un accompagnement approfondi par les conseillers de l'ALEC, dans le but de faire aboutir un programme de travaux performant.

Pré-instruction des aides de la Métropole du Grand Paris pour encourager les copropriétés à rénover

Pour accompagner les copropriétés dans leurs projets de rénovation énergétique, la Métropole du Grand Paris a ouvert à l'automne 2021 une aide financière permettant de prendre en charge une partie du diagnostic technique global et/ou une partie de la prestation de maîtrise d'œuvre. Les demandes et dépôts de dossiers de subventions sur le territoire de GPSO sont traités par l'ALEC via le CoachCopro®. L'obtention de l'aide nécessite l'accompagnement des conseillers de l'ALEC aux moments clés du projet : prise en main du référentiel/cahier des charges, relecture des devis des prestataires, présence lors de la réunion intermédiaire, relecture critique du rapport final.

Cette nouvelle aide a fait l'objet de 190 demandes de financement en 2024, 29 concernant une mission de maîtrise d'œuvre et 161 un DTG. La notoriété de ces dispositifs a ainsi permis aux copropriétés du territoire de mieux connaître l'ALEC, et de bénéficier ensuite d'un accompagnement.

L'accompagnement de l'habitat individuel

La plateforme Pass'Réno Habitat®

Pass'Réno Habitat est la plateforme web dédiée à l'accompagnement des projets de rénovation énergétique performante en logement individuel. Expérimentée et développée par l'ALEC MVE, elle a été déployée sur l'ensemble du territoire métropolitain en mars 2022.

PRH permet l'accompagnement des habitants par les conseillers de l'ALEC en offrant la possibilité d'un suivi individualisé gratuit et indépendant, et l'accès à un annuaire de professionnels qualifiés affiliés, en capacité de mettre en œuvre des rénovations globales et performantes.

Au 1^{er} décembre 2024, 68 particuliers ont pu initier un projet de rénovation ambitieux et être accompagnés de manière personnalisée par les conseillers de l'ALEC via la plateforme. Ainsi, 214 ménages ont pu être accompagnés dans leur projet de rénovation depuis le lancement de cette plateforme en 2022. 71 projets sont achevés, dont 31 projets ambitieux, avec un gain énergétique moyen de 60 %.

Pré-instruction de l'aide de la Métropole du Grand Paris pour encourager les rénovations performantes en logement individuel

Comme pour les copropriétés, la Métropole du Grand Paris apporte une aide financière permettant de prendre en charge une partie du diagnostic architectural et énergétique et/ou une partie de la prestation de maîtrise d'œuvre. Les demandes et dépôts de dossiers de subventions sur le territoire de GPSO sont traités par les conseillers habitat individuel de l'ALEC.

Cette aide a fait l'objet de 24 demandes de financement en 2024, 18 pour la réalisation d'un DAE et 6 pour une maîtrise d'œuvre. Ces aides permettent notamment aux habitants résidant dans un logement à caractère patrimonial ou présentant des pathologies spécifiques de trouver une solution pour la rénovation thermique de leur bien, et de se faire accompagner pour la mise en œuvre de ces solutions.

Le pôle collectivités

Le pôle collectivités de l'ALEC joue un rôle de consultant et de facilitateur auprès des collectivités du territoire, sur les sujets énergie-climat et énergie-bâtiments. Il alimente ainsi les différentes réflexions des collectivités du territoire, et les appuie dans la définition puis la mise en œuvre opérationnelle de leurs stratégies.

Accompagnement de GPSO

L'année 2024 a été marquée par le début de la mise en place du Schéma Directeur des Énergies (SDE) de GPSO. L'ALEC est pilote de 2 actions du SDE, sur l'animation du réseau des villes sur le déploiement des EnR, avec notamment l'Observatoire des EnR sur les bâtiments communaux, et sur le déploiement des projets citoyens d'énergie renouvelable.

Suite à la volonté de développer les installations de production d'énergie renouvelable sur le territoire, GPSO a aussi travaillé sur le redimensionnement de sa subvention DéclicEnR à destination des particuliers. L'ALEC a contribué à dimensionner au mieux cette aide, pour répondre aux besoins du territoire.

À cela s'ajoute un travail sur un guide à destination des particuliers pour la bonne intégration des installations solaires dans le patrimoine. Ce guide est en cours d'élaboration, en collaboration avec les services de l'ABF du territoire, pour concilier préservation du patrimoine et développement des énergies renouvelables.

GPSO s'est également positionné sur l'adaptation au changement climatique, thématique sur laquelle l'ALEC a une expertise. L'ALEC va notamment travailler sur le sujet avec GPSO dans le cadre de la démarche TACCT (Trajectoire d'Adaptation au Changement Climatique des Territoires) à partir de 2025.

La fin de l'année a aussi marqué le début de la démarche de révision du PCAET de GPSO, dans laquelle l'ALEC est impliquée.

Accompagnement des villes

En 2024, l'ALEC a animé un atelier sur l'adaptation au changement climatique pour les élus de Chaville, avec l'animation notamment du jeu HeatWave pour mieux appréhender et faire face au phénomène de vagues de chaleur en ville.

L'ALEC a également mené 2 expérimentations « écoles en surchauffe » auprès des villes de Chaville et Ville-d'Avray. Dans ce cadre, l'ALEC propose des conseils d'action plutôt organisationnels et comportementaux à mettre en place dans les écoles, après une visite, pour diminuer la chaleur dans les établissements lors des épisodes de canicule.

Dans le sillon du SDE, le pôle collectivités suit les projets d'installations d'énergies renouvelables sur les bâtiments publics (réseau de chaleur, panneaux photovoltaïques, etc.).

L'ALEC participe également au réseau des référents Développement Durable des villes, qui réunit les référents de chaque commune de GPSO sur les thématiques du PCAET et de la sensibilisation sur les sujets environnementaux.

Mise en réseau des acteurs

Dans un souci de diffusion de l'information, et d'échanges entre collectivités, le pôle collectivités a organisé un atelier d'échanges bâtiments sur les énergies renouvelables ayant réuni 7 participants.

Les subventions aux travaux d'isolation et à la promotion d'énergies renouvelables

Pour accompagner les habitants du territoire désireux de réduire leur consommation d'énergie, GPSO a mis en place des subventions pour l'isolation et l'installation d'équipements à énergies renouvelables, à travers le dispositif Déclik'EnR et Seine Ouest Rénov'.

Bilan de l'année 2024

En 2024, GPSO a proposé une subvention sur l'installation des équipements suivants en maison individuelle :

Équipement	Montants
La chaudière bois	900 €
Le poêle à bois (hors bûches)	500 €
Les panneaux photovoltaïques	500 €
Le chauffe-eau solaire individuel	800 €
Le système solaire combiné	800 €
La pompe à chaleur géothermique	800 €

En 2024, 2 500 € de subventions ont été versées par GPSO pour les équipements ci-dessus, soit 6 dossiers acceptés.

Par ailleurs, sur la subvention Seine Ouest Rénov' dédiée à la rénovation énergétique, 16 subventions ont été accordées en 2024 par GPSO, soit 73 000 € d'aides de la collectivité, pour un équivalent travaux réalisés de plus de 2 millions d'euros.

Pour 2025, GPSO a souhaité redimensionner la subvention Déclik'EnR de sorte à massifier la production d'énergies renouvelables et le retrait des chaudières au fioul. À partir du 1^{er} janvier 2025, la nouvelle subvention Déclik'EnR sera non plus uniquement à destination des maisons individuelles, mais également aux copropriétés dans l'habitat privé. Les subventions porteront sur les études et l'installation

des équipements suivants : géothermie de surface, système solaire thermique, système solaire photovoltaïque, système solaire combiné en maison, chauffe-eau solaire en maison et les projets jugés innovants. La subvention est octroyée à hauteur de 30 % du montant HT avec un plafond défini par cible, type d'EnR et opération.

La prime « sortie du fioul » est octroyée uniquement lorsque la chaudière au fioul est remplacée par un système solaire combiné, une pompe à chaleur géothermique ou le raccordement à un réseau de chaleur urbain pour les bâtiments non obligés de se raccorder à un réseau de chaleur urbain classé. Cette prime sera abondée par certaines villes.

Toutes les demandes se feront via le guichet unique Seine Ouest Rénov'. Le règlement des aides est consultable sur le site de GPSO.

Cartographies en ligne

Afin d'accompagner les habitants du territoire dans leurs prises de décisions pour économiser l'énergie, 2 cartographies sont disponibles sur le site internet de GPSO.

La carte de la thermographie aérienne montre les déperditions de chaleur des toitures du territoire et sert de pré-diagnostic à l'isolation de celles-ci.

Une carte du potentiel solaire est proposée depuis 2013. Elle donne un premier aperçu de l'ensoleillement des toitures avant d'envisager des équipements solaires.



carte de la thermographie



carte du potentiel solaire

7 ÉNERGIE PROPRE ET À UN COÛT ABORDABLE



9 INDUSTRIE, INNOVATION ET INFRASTRUCTURE



11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES

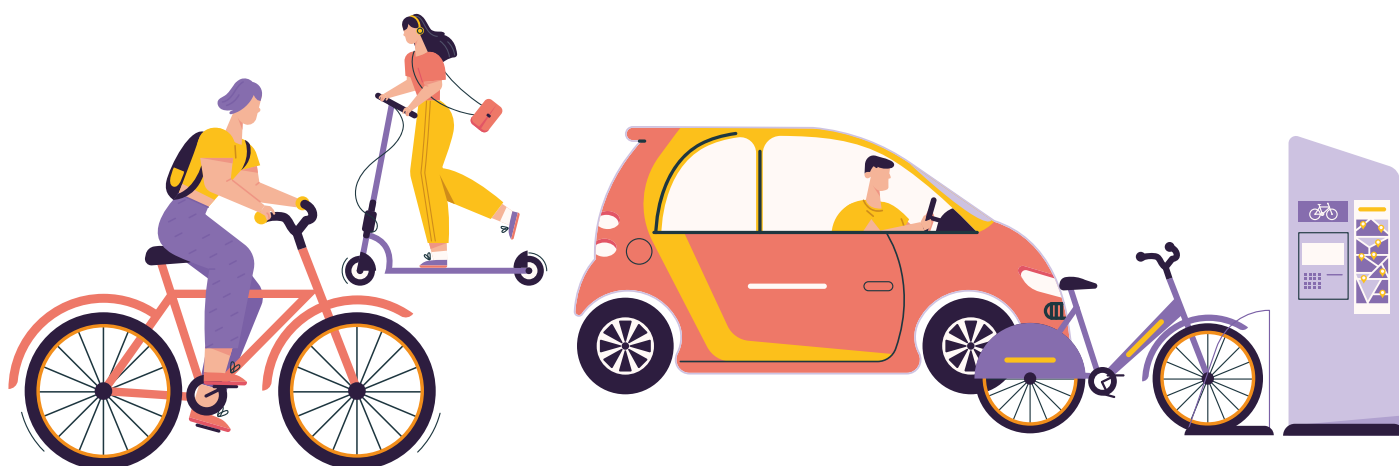


12 CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES



13 MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES





Vers une mobilité décarbonée

GPSO œuvre au quotidien pour une mobilité plus durable en contribuant au renforcement du maillage des transports en commun, en participant à l'émergence des projets de transport de demain et en encourageant les mobilités actives et décarbonées, alternatives à la voiture lorsque cela est possible.

Transports urbains

GPSO gère un réseau de transports de proximité, composé de 6 lignes de transport urbain et 6 circuits de ramassage scolaire. Ces services ont une vocation de maillage fin entre les différents quartiers d'une même commune et de desserte « interquartiers » complémentaire au réseau francilien, facilitant aussi l'accès aux gares.

Les études et réflexions lancées en 2023 ont été poursuivies pour proposer une évolution à partir de 2025, date de mise en place du nouveau marché d'exploitation des 6 lignes de transport urbain de GPSO. L'objectif, à terme, est d'acquérir l'ensemble des véhicules avec la volonté de verdir au maximum la motorisation vers des véhicules électriques. Cela permettra d'améliorer le cadre de vie des habitants et de 1,7 million de voyageurs (fréquentation 2023).

Les transports scolaires

GPSO pilote un marché de transport en autocars, commun avec les villes du territoire, qui permet d'assurer à la fois la desserte des circuits scolaires (ramassage des élèves pour aller et revenir de l'école ou collège) et les besoins de transports par car des villes (sorties scolaires, événements...).

3 autocars sur les 4 régulièrement utilisés pour le ramassage scolaire servent aussi pour les villes de Meudon, Boulogne-Billancourt et Issy-les-Moulineaux. Ces 4 autocars sont 100 % électriques.

Ce choix a été opéré pour participer à l'atteinte des objectifs du Plan Climat Air Énergie Territorial de GPSO et par souci d'exemplarité.

3 BONNE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE



11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES



Grand Paris Express

Grand Paris Express est le projet majeur des toutes prochaines années en matière de déplacements dans la Métropole du Grand Paris. **GPSO est particulièrement concerné avec l'implantation de 3 nouvelles gares de la future ligne 15 Sud.**

Pour faciliter l'accès à ces nouvelles gares, les partenaires de la mobilité, dont GPSO, travaillent en étroite collaboration avec les villes pour que l'ensemble des modes de déplacements soit bien pris en compte, en intermodalité avec le futur métro : marche à pied, bus, vélo...

Pour chacune des gares, GPSO participe à la définition et l'aménagement des espaces publics et des équipements d'intermodalité.

GPSO est également maître d'ouvrage d'une partie des aménagements des espaces publics et de la voirie aux abords des pôles, situés sur les voies communales.

Les futures gares

Pont de Sèvres – Île Seguin

Située à Boulogne-Billancourt, en limite de Sèvres, la gare s'insère près de la gare routière, à l'extrémité d'une passerelle piétonne vers l'Île Seguin et du Pont de Sèvres.

La gare s'ouvre vers les nombreux projets urbains dont fait l'objet le secteur et permet la desserte des quartiers du Vieux Pont de Sèvres, du Trapèze et de l'Île Seguin.

Issy RER

La gare Issy RER est implantée sous la place Léon Blum avec une entrée principale située dans un bâtiment « signal », à l'angle de l'avenue Aristide Briand et de l'avenue de Verdun.

La correspondance avec le RER C sera assurée via un couloir souterrain. Les accès aux quais du RER C, les quais et le bâtiment voyageurs seront réaménagés. Les cheminements piétons entre le boulevard Rodin et la place Léon Blum seront reconfigurés et le talus SNCF modifié.

Fort d'Issy/Vanves/Clamart/Malakoff

À la jonction des communes de Clamart, Malakoff, Issy-les-Moulineaux et Vanves, la gare desservira largement les quartiers alentour. La Ligne 15 sera ici en correspondance directe avec la ligne N du Transilien.

Côté Issy-les-Moulineaux et Vanves, l'accès se fera par une longue verrière.



Gare Pont de Sèvres - Île Seguin ©Société du Grand Paris / Agence Duthilleul



Gare d'Issy ©Société du Grand Paris / Icade - Architecture Studio



Parvis de la gare Fort d'Issy-Vanves-Clamart ©Société du Grand Paris / Philippe Gazeau

Le Plan Vélo territorial

Les déplacements représentant 15 % des émissions de gaz à effet de serre du territoire, **le Plan Vélo est donc un axe structurant du Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET)**. Il vient confirmer l'engagement de GPSO en faveur des modes de déplacements moins polluants, pour une ville agréable et accessible à pied et à vélo.

Le Plan Vélo a été adopté à l'unanimité en Conseil de Territoire en juin 2022. Il a pour ambition la **constitution d'un réseau de 93 kilomètres de piste cyclable sécurisée** pour mailler le territoire et renforcer la connexion entre les villes. Il définit un **programme d'actions réalisables en 5 ans**, avec les objectifs suivants :

- **3 fois plus de déplacements à vélo** sur les axes principaux
- **2 fois plus de places de stationnement vélo** dans l'espace public
- **65 ateliers par an sur le territoire** pour informer et former à la pratique du vélo, aux petites réparations, ou encore aux bonnes pratiques contre le vol.

Afin d'atteindre ces objectifs, **les études et travaux d'aménagements et les équipements se sont poursuivis en 2024** : limitation de vitesse à 20 ou 30 kilomètres/heure, mise en place de contresens cyclables, de panneaux de signalisation, d'arceaux vélos, etc. L'année 2024 est marquée par la prolongation du Plan Vélo à 2030, afin d'y adjoindre une programmation pluriannuelle détaillée des études et travaux sur le réseau structurant, tronçon par tronçon, et de développer encore plus d'ateliers vélo.

Ces aménagements s'accompagnent du déploiement d'un ensemble de services pour les cyclistes. Création d'une nouvelle station Vélib' à Meudon, l'agrandissement de 3 stations à Boulogne-Billancourt et Issy-les-Moulineaux, et l'ouverture de nouveaux stationnements vélos sécurisés (1 vélobox en voirie à Chaville et des stationnements sécurisés en parking à Issy-les-Moulineaux, Sèvres et Meudon, en plus de ceux déjà présents à Chaville et Boulogne-Billancourt) permettant la pratique du vélo en toute sérénité.

Les ateliers vélos sont réalisés chaque année dans toutes les villes du territoire depuis mi-2021 (69 ateliers vélos cette année). 2024 a été marquée par le renouvellement du marché ateliers vélos, qui entérine la mise en place d'un nouveau type d'atelier dans de nombreuses communes de GPSO : les ateliers de sécurité routière, vue du guidon.

Une enveloppe de 15 M€ est inscrite au budget de GPSO entre 2021 et 2025 afin de réaliser l'ensemble de ces actions.



Vélib' : une progression continue depuis plusieurs années

En 2018, GPSO, en concertation avec les villes du territoire, a renouvelé son engagement en faveur des mobilités partagées et décarbonées avec le déploiement progressif du service Vélib' Métropole. Fin 2024, cet engagement se traduit par un total de **73 stations opérationnelles sur le territoire**.

La flotte est composée à 40 % de vélos électriques, particulièrement appréciés pour rejoindre les stations sur les coteaux.

Ce système de vélos en libre-service offre aux usagers la possibilité de se déplacer sur un large périmètre jusqu'aux limites de la Métropole du Grand Paris, en complémentarité avec les autres moyens de transport déjà disponibles : fin 2024, on compte 1487 stations Vélib' et près de 19500 Vélib' en circulation sur la Métropole.

	Nombre de stations commandées	Nombre de stations en service	Prévision de déploiement
Boulogne-Billancourt	29	29	100 % des stations opérationnelles
Issy-les-Moulineaux	25	22	3 stations en attente d'opérations d'aménagement
Vanves	7	7	100 % des stations opérationnelles
Meudon	6	5	1 station en étude
Sèvres	6	6	100 % des stations opérationnelles
Chaville	4	3	1 station en étude
Ville-d'Avray	2	1	1 station en étude
Total GPSO	79	73	

La période des Jeux Olympiques et Paralympiques a été marquée par un usage record du service Vélib' dans toute la métropole. Au mois d'août 2024, le nombre de forfaits courte durée vendus dans les stations de GPSO a plus que doublé par rapport au mois d'août 2023.

Fréquentation mensuelle des stations Vélib' sur GPSO

en 2024
(entre janvier et août)
231 238

en 2023
251 800

en 2022
203 500



Plan Vélo de GPSO



Ateliers de réparation de vélos

Encourager l'usage de véhicules électriques

Tarification préférentielle

GPSO propose une tarification préférentielle pour le stationnement sur voirie pour les véhicules électriques : les résidents qui disposent d'un véhicule 100 % électrique peuvent s'inscrire en tant que « Résident basse émission » et bénéficier alors d'une remise de 50 % sur les forfaits « Résident » classiques.

Réseau de bornes de recharge

GPSO accompagne la mise en place d'un réseau de bornes de recharge sur l'espace public pour les véhicules électriques, et a décidé d'en confier l'installation et la gestion au SIGEIF, le Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Île-de-France.

Fin 2019 et début 2020, des stations ont été déployées au niveau des anciennes stations Autolib' ayant auparavant enregistré une forte fréquentation. Ces sites ont tous été équipés de bornes à recharge accélérée (22 kW).

Ensuite, 2 solutions ont été mises en œuvre séparément ou de manière combinée :

- L'utilisation des anciennes bornes de recharge Autolib' en les remettant en service pour une recharge « normale » (7 kW) dans les quartiers résidentiels où la pression de stationnement est plus faible. Ces bornes sont principalement destinées à l'usage des résidents.
- L'installation de nouvelles bornes de recharge plus rapides (22 kW, 24 kW DC ou même 50 kW DC) à proximité des pôles d'attractivités ou des secteurs à forte rotation de stationnement.

Pour améliorer la disponibilité des bornes, le remplacement des bornes les moins fiables a débuté en 2024 et se poursuivra en 2025.

À la fin de l'année 2024, on compte à GPSO 61 stations du réseau SIGEIF, correspondant à 192 places pour véhicules électriques. Une nouvelle phase de déploiement est en cours pour l'installation de bornes supplémentaires en 2025 sur la majorité des communes du territoire.

D'autres opérateurs sont également présents : Metropolis et E55C à Issy-les-Moulineaux, pour un total de 60 places.

Des bornes de recharge sont également présentes dans les parkings en ouvrage pour un total de 71 places en 2024, et leur développement va continuer en 2025.

Fin 2024, on compte

323 places pour la recharge de véhicules électriques

sur voirie dans les 8 villes de GPSO.

Des véhicules électriques partagés

Autopartage en boucle

Les véhicules en autopartage en boucle sont liés à une station d'autopartage fixe ou un parking où le client doit prendre et rendre la voiture. La réservation du véhicule est souvent nécessaire avant chaque utilisation.

Le service **Communauto**, expérimenté avec succès à Sèvres, compte aujourd'hui 11 voitures sur 10 stations fixes réparties à Sèvres, Chaville, Ville-d'Avray et Boulogne-Billancourt.

Le service d'autopartage en boucle devrait être amené à se renforcer en 2025, avec le déploiement progressif de 76 véhicules, dont 18 véhicules électriques, sur les 8 communes des GPSO. Un appel à candidatures a été publié en ce sens en octobre 2024, afin de sélectionner l'un ou les 2 opérateurs autorisés à proposer ce service dans les 3 prochaines années.

Voitures et scooter en *free-floating*

Le *free-floating* permet aux conducteurs d'emprunter un véhicule ou un scooter à n'importe quel moment, sans réservation préalable. La réservation du véhicule est souvent nécessaire avant chaque utilisation.

Depuis début 2024, plus aucun service de voitures électriques en *free-floating* n'est disponible à GPSO. L'opérateur Free2move s'est retiré du territoire le 31 décembre 2022 et Zity, après avoir réduit sa zone de service en cours d'année 2023 a quitté l'ensemble du territoire francilien en janvier 2024.

À Boulogne-Billancourt, Issy-les-Moulineaux, Meudon, Sèvres et désormais Ville-d'Avray dans le cadre d'une expérimentation, les usagers peuvent avoir recours aux services de scooters électriques en *free-floating* de l'opérateur **YEGO** présent depuis juillet 2024. L'entreprise Cityscoot, présente depuis 2017 ayant cessé ses opérations en février 2024 et la convention avec l'opérateur Cooltra, arrivant à échéance en juillet 2024, YEGO est l'unique opérateur : il est autorisé à déployer jusqu'à 300 véhicules sur l'ensemble des 5 communes.

La logistique urbaine

GPSO a été choisi comme territoire d'expérimentation pour le projet logistique « EVOLUE » dans le cadre de l'Appel à Manifestation d'Intérêt Fret de la Région Île-de-France. Ce partenariat avec France Supply Chain by Aslog, l'Institut du Commerce et le Club Déméter concourt à affiner la connaissance des flux pour proposer des réponses opérationnelles pragmatiques à la chaîne logistique dans une démarche innovante et de développement durable avec une recherche de cas d'usages pour améliorer la logistique du dernier kilomètre.

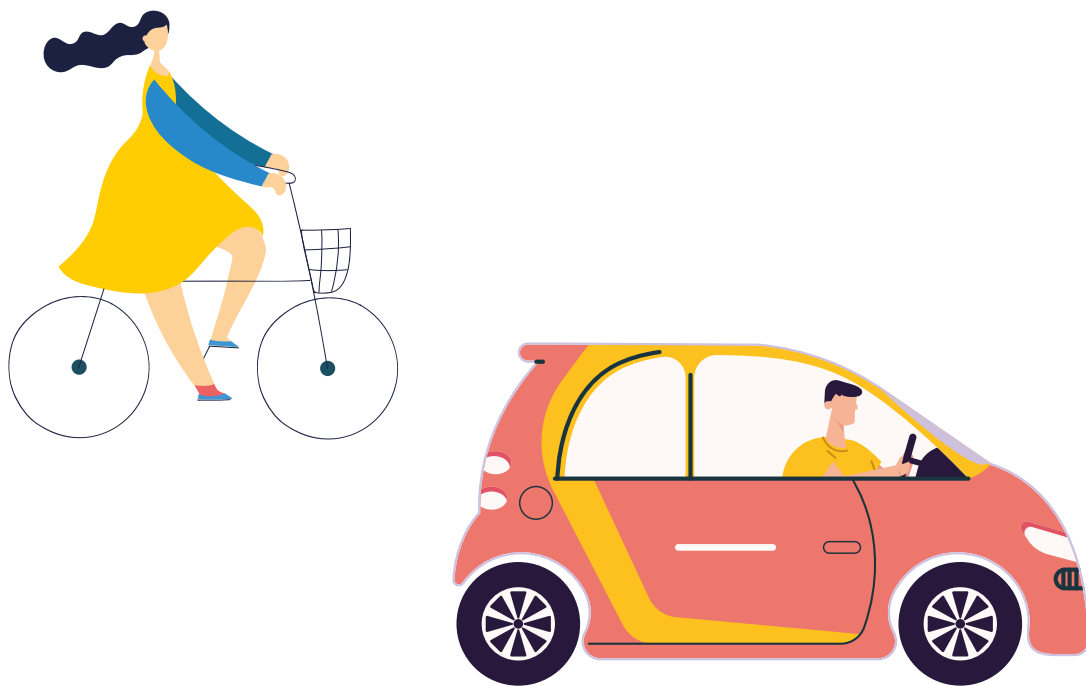
La politique de stationnement en faveur d'un usage raisonné de la voiture

La politique de stationnement de GPSO a pour objectif un partage équilibré de l'espace public, en réservant notamment des emplacements aux deux-roues, livraisons et personnes à mobilité réduite.

Le stationnement payant permet également d'améliorer le fonctionnement général de la ville en libérant les places de stationnement des véhicules « ventouses », ce qui fluidifie la circulation, diminue la pollution, améliore l'accès aux commerces et facilite l'activité des professionnels.

Les tarifs du stationnement sur voirie et en parc ont notamment pour objectif de favoriser la rotation dans les zones commerçantes (zone rouge), de rééquilibrer l'occupation de la voirie et des parcs de stationnement au bénéfice de tous les types d'usagers. La politique tarifaire vise également à favoriser les résidents propriétaires de véhicules dits « basse Émission » (100 % électriques), en leur accordant une remise de 50 % sur leur tarif.

D'autres évolutions sont également en cours pour rendre le stationnement plus intelligent. En effet, depuis fin août 2024, un système de capteurs, notamment par analyse d'images, permet de communiquer aux automobilistes du centre-ville de Sèvres et d'Issy-les-Moulineaux la disponibilité des places de stationnement dans la rue. En évitant aux automobilistes de tourner dans le secteur à la recherche d'une place, ce dispositif réduit la congestion, le bruit et les émissions de gaz à effet de serre.





7 ÉNERGIE PROPRE ET D'UN COÛT ABORDABLE



11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES



12 CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES



13 MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES



La rénovation du patrimoine d'éclairage public

Afin de diminuer la consommation d'énergie et de réduire la pollution lumineuse du territoire, GPSO modernise les infrastructures d'éclairage public dans les villes du territoire. Le matériel et son positionnement sont ainsi adaptés pour obtenir un éclairage plus efficient et réduire les nuisances visuelles.

Un plan de rénovation d'envergure sur l'ensemble du territoire

GPSO met en œuvre sur son territoire un plan de rénovation d'envergure de son patrimoine d'éclairage public, dans le but de réduire les coûts énergétiques, la production de dioxyde de carbone et de déchets, la pollution lumineuse, ainsi que les coûts de fonctionnement et de maintenance. La mise en place progressive d'une télégestion permet également de limiter les déplacements des techniciens.

Les mesures en faveur de la sobriété énergétique, poursuivies en 2024

Depuis le 1^{er} janvier 2022 pour les bâtiments et sites assimilés (fontaines, arrosages...) et depuis le

1^{er} janvier 2023 pour les installations d'éclairage public et de feux tricolores, **l'ensemble de l'énergie électrique fournie est d'origine verte « standard »**. Elle garantit une électricité produite à partir d'une source d'énergie renouvelable (hors hydraulique) et injectée dans le réseau électrique. Le volume représente environ 12 000 Mwh à l'année.

Des adaptations du fonctionnement de l'éclairage public ont été prises depuis octobre 2022 afin de diminuer les consommations d'énergie. Pour certaines villes comme Chaville, Meudon, ou Ville-d'Avray, des extinctions sont réalisées entre 1 h et 5 h du matin et pour d'autres, l'intensité lumineuse est diminuée fortement comme Boulogne-Billancourt, Issy-les-Moulineaux, Marnes-la-Coquette, Sèvres, ou Vanves.

100 % LED à Boulogne-Billancourt et Sèvres

Un Partenariat Public-Privé (PPP) d'un montant global de 108 M€ a permis d'engager depuis 2008 une opération d'investissement sans précédent de 52 M€. **Les derniers travaux ont été effectués pour passer à un équipement 100 % LED sur ces 2 villes, représentant une baisse de 55 % de la consommation électrique** (de 5,4 GW/heure à 2,4 GW/heure).

Pour les communes de Chaville, Issy-les-Moulineaux, Marnes-la-Coquette, Meudon, Vanves et Ville-d'Avray, le schéma directeur de l'éclairage public mis en œuvre depuis 2010 fixe les orientations stratégiques et les moyens financiers pour une remise à niveau complète des installations.

Les mesures de sobriété énergétique par ville du territoire	
Boulogne-Billancourt	Abaissment de l'intensité lumineuse* Système de détection sur l'ensemble des abribus dans le cadre du nouveau contrat de concession de mobilier
Chaville	Extinction entre 1 h et 5 h du matin (excepté dans le quartier de l'Ursine où les systèmes de télégestion sont en place et des tests d'abaissement sont en cours)
Issy-les-Moulineaux	Abaissment de l'intensité lumineuse*
Marnes-la-Coquette	Abaissment de l'intensité lumineuse*
Meudon	Extinction entre 1 h et 5 h du matin (excepté pendant les nuits de vendredi à samedi et de samedi à dimanche et sur Meudon-la-Forêt)
Sèvres	Abaissment de l'intensité lumineuse*
Vanves	Abaissment de l'intensité lumineuse*
Ville-d'Avray	Extinction entre 1h40 à 5h40 du matin (excepté pendant les nuits de vendredi à samedi et de samedi à dimanche)

*Lorsque cela est possible techniquement

Une précision maximale donnée aux emplacements des réseaux d'éclairage

La géolocalisation des réseaux enterrés des éclairages publics et des signalisations lumineuses tricolores a été finalisée, afin de satisfaire à l'obligation réglementaire de la classe A, niveau le plus précis de qualité de la connaissance de l'emplacement des réseaux.

L'exploitant du réseau doit obligatoirement fournir à l'entreprise intervenante, la classe de précision des données de géolocalisation des réseaux avant toute intervention. Une connaissance approfondie des réseaux enterrés permet ainsi de renforcer la sécurité du chantier.

Les classes de précision	
A	Incertitude $\leq 0,40$ mètre (ouvrage rigide – ex. : eau potable, eaux usées) Incertitude $\leq 0,50$ mètre (ouvrage flexible – ex. : câbles et réseaux en polyéthylène, etc.)
B	Incertitude $>$ à la classe de précision A ET Incertitude $\leq 1,50$ mètre
C	Incertitude $>$ à $1,50$ mètre

Lancement de l'étude d'un Schéma de Cohérence d'Aménagement Lumière (SCAL) sur l'ensemble du territoire de GPSO

L'objectif est de définir les prescriptions techniques qui permettront d'optimiser le fonctionnement de l'éclairage. Ce travail vise à identifier les besoins propres à chaque ville tout en assurant une cohérence à l'échelle du territoire.

Document structurant la politique de l'EPT en matière d'éclairage public, le SCAL deviendra un support d'aide à la décision pour tous les aménagements réalisés par GPSO afin d'éclairer au bon moment et au bon endroit, en alliant la performance énergétique, la préservation de la biodiversité et la qualité de l'ambiance lumineuse.

L'élaboration du SCAL est en cours de finalisation pour échange et concertation avec les 8 villes.

Bilan des chantiers 2024

Boulogne-Billancourt (dans le cadre du PPP)

- Rue du Port: 5 points lumineux (déplacement et remplacement de 5 mâts et renouvellement complet du réseau d'alimentation).
- Les travaux de reconstruction et de mise en place systématique de lanterne source LED sont achevés à Boulogne-Billancourt.

Chaville (195 000 € TTC)

- Rue du Pavé des Gardes: 90 points lumineux
- Placette Carnot: 10 points lumineux
- 3 nouvelles armoires basse tension: Porte Dauphine, Saint Paul, Sainte Adelaïde

Issy-les-Moulineaux (742 000 € TTC)

342 points lumineux ont été remplacés à Issy en 2024 ce qui a porté le taux d'équipement en LED à 64 % du parc

- Avenue de Verdun
- Rue Rouget de l'Isle
- Avenue Jean Jaurès
- Rue Jean Jacques Rousseau
- Rue Lazare Carnot
- Rue Guynemer
- Rue Jeanne d'Arc
- Rue des Peupliers
- Allée de la Brasserie
- Allée des Citeaux
- Impasse Freret
- Rue Pierre Poli
- Rue Lamartine
- Rue Victor Cresson

Marnes-la-Coquette (60 000 € TTC)

- Rue de Versailles: 9 points lumineux

Meudon (280 000 TTC)

- Square de l'Abreuvoir: 3 points lumineux
- Rue Ambroise Paré: 2 points lumineux
- Rue Basse de la Terrasse: 4 points lumineux
- Rue du Bois de Fleury: 15 points lumineux
- Allée du Canada: 8 points lumineux

- Avenue de Celle: 4 points lumineux
- Rue Gabrièle d'Annunzio: 7 points lumineux
- Avenue du Général de Gaulle: 4 points lumineux
- Avenue Henri Dalsème: 1 point lumineux
- Rue Henri Etlin: 14 points lumineux
- Avenue Jacqueminot: 1 point lumineux
- Place Jules Janssen: 1 point lumineux
- Rue Lucien Feuchot: 6 points lumineux
- Allée du Mail: 14 points lumineux
- Avenue du Maréchal Juin: 25 points lumineux
- Avenue du Maréchal Leclerc: 10 points lumineux
- Avenue Morane Saunier: 8 points lumineux
- Boulevard des Nations Unies: 39 points lumineux
- Rue de la Poste: 7 points lumineux
- Rue de la République: 40 points lumineux
- Rue Richard Wagner: 2 points lumineux
- Rue des Sources: 8 points lumineux
- Place Stalingrad: 18 points lumineux
- Rue Terre-Neuve: 7 points lumineux
- Rue de la Tour: 7 points lumineux
- Avenue de Trivaux: 16 points lumineux
- Route du Tronchet: 7 points lumineux
- Boulevard Verd de Saint-Julien: 52 points lumineux
- Avenue de Verdun: 38 points lumineux
- Rue de Woluwe-Saint-Lambert: 8 points lumineux

Vanves (350 000 € TTC)

89 points lumineux ont été remplacés à Vanves en 2024 ce qui a porté le taux d'équipement en LED à 46 % du parc

- Rue Jullien (Yol-Hugo)
- Rue Vicat
- Square Charles de Gaulle
- Rue Fratacci
- Rue Ernest Laval

Ville-d'Avray (150 000 € TTC)

- Rue de Marnes: 17 points lumineux
- Rue de Sèvres: 25 points lumineux
- Rue de Saint-Cloud: 13 points lumineux
- Rue de Versailles: 23 points lumineux
- Rue Grange Fontenelle: 8 points lumineux

Renforcer la cohésion sociale

GPSO participe au renforcement
de la cohésion sociale en définissant
des politiques d'aménagement,
d'urbanisme, d'habitat
et d'emploi ambitieuses
et en mettant en œuvre
un programme pluriannuel
de travaux rendant l'espace public
agréable à vivre et accessible à tous.



1 PAS
DE PAUVRETÉ



2 FAIM
«ZÉRO»



3 BONNE SANTÉ
ET BIEN-ÊTRE



6 EAU PROPRE ET
ASSAINISSEMENT



7 ÉNERGIE PROPRE
ET DURABLE



8 TRAVAIL DÉCENT
ET CROISSANCE
ÉCONOMIQUE



10 INÉGALITÉS
RÉDUITES



11 VILLES ET
COMMUNAUTÉS
DURABLES



12 CONSOMMATION
ET PRODUCTION
RESPONSABLES



13 MESURES RELATIVES
À LA LUTTE CONTRE
LES CHANGEMENTS
CLIMATIQUES



15 VIE
TERRESTRE





Aménager durablement

Entre les compétences stratégiques exercées par GPSO (urbanisme, mobilité, développement durable, habitat) et ses actions de proximité (travaux de voiries, espaces verts), l'aménagement constitue une compétence clé pour décliner les politiques et ambitions de GPSO en matière de développement durable. Depuis le 1er janvier 2018 et dans le cadre de la création de la Métropole du Grand Paris, GPSO s'est vu transférer la création et la réalisation d'opérations d'aménagement.

Les opérations d'aménagement réalisées

La prise de compétence actée en 2018 s'est traduite pour GPSO par un transfert de 8 opérations d'aménagement dont 7 ZAC (Zones d'Aménagement Concerté) en plus d'une opération existante avant 2018. En 2024, une nouvelle opération d'aménagement a été créée concernant le centre-ville de Sèvres dénommée Cœur de Sèvres.

5 opérations transférées et désormais clôturées :

- ZAC centre-ville multisites à Issy-les-Moulineaux (6 ha) clôturée en 2019
- ZAC Corentin-Celton à Issy-les-Moulineaux (15 ha) clôturée en 2019
- ZAC centre-ville de Chaville clôturée en 2019
- ZAC Pont d'Issy à Issy-les-Moulineaux (10 ha) clôturée en 2023
- ZAC Forum de Seine à Issy-les-Moulineaux (13 ha) clôturée en 2024

4 opérations transférées lors de la prise de compétence et toujours en cours :

- ZAC Seguin-Rives de Seine (74 ha) à Boulogne-Billancourt
- ZAC Cœur de Ville d'Issy-les-Moulineaux (3 ha)
- ZAC Léon Blum (17 ha) à Issy-les-Moulineaux
- Opération Meudon sur Seine (6 ha) à Meudon

1 nouvelle opération créée depuis la prise de compétence :

- Cœur de Sèvres créée en 2024 (2,2 ha)

Plusieurs opérations sont également à l'étude en lien étroit avec les villes comme : le centre commercial des Epinettes à Issy-les-Moulineaux, l'opération d'aménagement Hydro Seine à Issy-les-Moulineaux ou encore Clos Montholon à Vanves en lien avec l'arrivée prochaine de la ligne 15 sud. Par ailleurs, GPSO accompagne également la Ville de Meudon dans le suivi du projet Chalais-Meudon (actuel site de l'ONERA).

La direction de l'aménagement réalise également différentes études urbaines pour appuyer les réflexions et prises de décision des villes dans le cadre de l'aménagement de différents secteurs de projets. Ces études ont également permis de contribuer à l'élaboration du PLUi dans la définition des orientations d'aménagement et de programmation.

4 études urbaines se sont poursuivies ou ont été initiées en 2024 :

- Site classé Rothschild à Boulogne-Billancourt
- 2 plans guides concernant l'aménagement des espaces publics concertés sur :
 - le Centre-ville de Ville-d'Avray
 - la Gare Chaville rive droite à Chaville
- et l'élaboration d'un plan guide concerté des espaces publics de Meudon-la-Forêt a été engagée.



Enfin, la Direction de l'Aménagement poursuit sa contribution à la définition de 3 projets d'équipements :

- Le Centre technique mutualisé ville de Boulogne-Billancourt et GPSO
- Le Centre technique mutualisé ville de Meudon et GPSO
- Le Jardin du Fleuriste – Domaine national de Saint-Cloud pour les serres de production horticole du territoire de GPSO

Cœur de Sèvres



Après la concertation préalable réalisée en 2023 et la création de l'opération d'aménagement début 2024, le projet « Cœur de Sèvres » est rentré en phase opérationnelle au 2° semestre 2024 avec la démolition de l'ancienne station-service dont le terrain accueillera la future halle de marché. L'aménageur de l'opération, la SPL Val de Seine, se dote des assistants à maîtrise d'ouvrage nécessaires à la bonne réalisation des travaux à venir et assure la bonne articulation du projet avec la requalification de la route départementale (RD910) qu'assurera le département des Hauts-de-Seine.

Le changement climatique impose aux villes de repenser l'aménagement urbain pour répondre à de nouveaux défis, dont le risque croissant de canicules et d'inondations. À travers le projet Cœur de Sèvres, la Ville souhaite adapter son centre-ville afin d'atténuer les effets du dérèglement climatique et préserver la qualité de vie des Sévriens, notamment en limitant les phénomènes d'îlots de chaleur urbains.

Un nouvel élan pour un centre-ville durable

Le changement climatique impose aux villes de repenser l'aménagement urbain pour répondre à de nouveaux défis, dont le risque croissant de canicules et d'inondations. À travers le projet Cœur de Sèvres, la Ville souhaite adapter son centre-ville afin d'atténuer les effets du dérèglement climatique et préserver la qualité de vie des Sévriens, notamment en limitant les phénomènes d'îlots de chaleur urbains.

Vers un centre-ville plus vert

Le projet se donne comme objectif de renforcer les liens entre les espaces naturels et le tissu urbain de Sèvres en prolongeant les espaces végétalisés des coteaux de Bellevue et de Saint-Cloud vers le centre-ville. L'amélioration de la qualité paysagère du Cœur de Sèvres est pensée pour renforcer le confort climatique des espaces publics. Cela nécessite de préserver autant d'arbres existants que possible tout en développant les nouvelles plantations à chaque fois que cela est permis. En période de forte chaleur, cet accroissement de végétation permettra de faire baisser les températures ressenties grâce au phénomène d'évapotranspiration des végétaux et à l'ombre prodiguée.

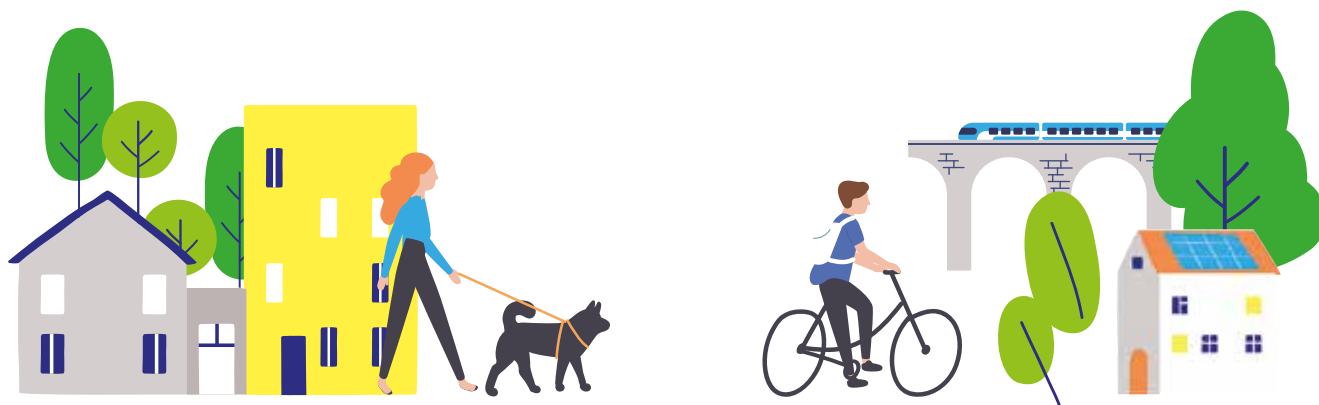


Le plan guide concerté des espaces publics du centre-ville de Ville d'Avray

L'année 2024 aura été l'occasion de partager en ateliers avec les citoyens volontaires les propositions de requalification des espaces publics du centre-ville de Ville-d'Avray. L'ambition était de concevoir un plan guide partagé des améliorations possibles de ces espaces pour renforcer leur qualité et leur attractivité en accompagnant des projets structurants du centre-ville. Les résultats de ce processus feront l'objet d'un forum de restitution auprès de la population début 2025 et d'une première phase d'aménagement de l'espace Maningue afin qu'il retrouve sa fonction première de square.

Les nouvelles serres des services horticoles de GPSO et de Meudon : le projet du jardin du Fleuriste

Au sein du Domaine national de Saint-Cloud, le projet vise à faire perdurer la vocation horticole de ce site puisqu'il constitue historiquement le jardin floral de Marie-Antoinette. Il s'agit de requalifier ce site afin d'accueillir l'ensemble de la production horticole de GPSO y compris celle de la ville de Meudon. L'avant-projet qui a été présenté fin 2024 par l'architecte en chef des monuments historiques vise à la fois à rénover les serres historiques et à créer des serres fonctionnelles dans le respect de l'histoire du site pour les services de GPSO. Un parcours de balade pour le public en lien avec la promenade des jardins est également envisagé. Le projet anticipe par ailleurs l'évolution des modes de production face au changement climatique.



Urbanisme durable

Doté de la compétence « urbanisme » depuis le 1^{er} janvier 2016, GPSO gère l'évolution des Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) des 8 communes du territoire et l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) qui suite à son approbation le 11 décembre 2024 se substitue aux 8 PLU communaux.

Durant l'année 2024, 3 procédures ont directement été conduites par la direction de l'urbanisme et approuvées par le conseil de territoire :

- La régularisation du PLU de la commune de Boulogne-Billancourt ;
- Le plan de valorisation de l'architecture et du patrimoine sur le Site Patrimonial Remarquable de Marnes-la-Coquette ;
- La poursuite de l'élaboration du PLUi jusqu'à son approbation en fin d'année 2024.

Le plan de valorisation de l'architecture et du patrimoine sur le Site Patrimonial Remarquable de Marnes-la-Coquette

Marnes-la-Coquette possède un riche patrimoine qu'elle a souhaité préserver par la mise en place, sur le centre-bourg et ses alentours, d'une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP) en 1996, devenue Site Patrimonial Remarquable (SPR) en 2016.

En 2021, à la demande de la ville, GPSO a lancé une procédure de révision du SPR afin de l'accompagner d'un nouvel outil réglementaire : le Plan de Valorisation Architectural et Paysager (PVAP). Cette révision a pour but d'améliorer les protections du patrimoine naturel et bâti au sein du SPR, tout en intégrant les enjeux des transitions énergétique et écologique. La procédure est suivie par une commission locale du SPR comprenant Madame le Maire de Marnes-la-Coquette, le Président de GPSO, des représentants

de l'État, des élus et des personnalités qualifiées (architecte, représentant associatif) qui a accompagné la création de cet outil réglementaire et assurera un suivi des projets à venir, afin de conserver l'image et l'homogénéité du site.

En 2022, ce projet a fait l'objet d'une concertation du public, notamment lors de réunions de la commission extra-municipale d'urbanisme de Marnes-la-Coquette. Après une validation par la commission locale du SPR et un avis favorable de la commune de Marnes-la-Coquette, le projet de PVAP a été arrêté par le Conseil de territoire le 5 avril 2023. Il a ensuite été soumis à une enquête publique, du 8 novembre au 8 décembre 2023. Les observations des citoyens ont fait l'objet d'une analyse par la commission locale du SPR qui a validé les modifications à apporter au projet de PVAP. Après accord du Préfet de Région, le projet de PVAP a été approuvé lors du Conseil de territoire du 17 octobre 2024 et est entré en vigueur le 15 novembre 2024.

C'est le premier PVAP adopté en région d'Île-de-France.



Site Patrimonial Remarquable de Marnes-la-Coquette



Site Patrimonial Remarquable de Marnes-la-Coquette

Qu'est-ce qu'un Plan de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (PVAP) ?

Le PVAP est un outil de gestion des sites patrimoniaux remarquables (SPR). Il permet d'établir des règles partagées entre la collectivité territoriale et l'architecte des Bâtiments de France.

Quelles sont les principales caractéristiques de ce PVAP ?

Le projet de PVAP de Marnes-la-Coquette prend en compte les éléments suivants :

- Identification des immeubles ou parties d'immeuble bâtis protégés à conserver, à restaurer ou à mettre en valeur, et dispositions associées
- Délimitation des espaces libres à protéger et dispositions associées
- Conditions particulières d'intervention et d'aménagement sur les espaces publics et les espaces verts à requalifier
- Accompagnement de l'évolution du territoire pour répondre aux nouveaux enjeux en matière de transition écologique et énergétique ainsi que de valorisation environnementale et d'adaptation aux effets du changement climatique, tout en assurant la préservation et la mise en valeur du patrimoine, avec des prescriptions et des recommandations
- Traitement des devantures commerciales.

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Véritable document de planification stratégique et réglementaire, le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) vise à déterminer les orientations du territoire pour les 10 à 15 prochaines années au regard des différents enjeux liés au cadre de vie et

fixe également les règles de construction, de développement ou encore de préservation du patrimoine architectural et naturel.

Après un premier temps de concertation avec les habitants réalisé fin 2021, l'année 2022 a permis de lancer officiellement l'élaboration du PLUi et de définir les objectifs et les orientations du projet de territoire.

Élaboré dans une optique de compatibilité mais aussi de complémentarité des autres documents d'urbanisme, le PLUi vise à assurer les conditions d'une planification durable du territoire. Il prend en compte les besoins de tous les habitants et les ressources territoriales, conjuguant ainsi les dimensions sociales, économiques et environnementales. Il s'appuie pour cela sur un diagnostic socio-économique complet, ainsi qu'un État Initial de l'Environnement, qui aborde l'ensemble des grands enjeux environnementaux du territoire : paysage, biodiversité, ressources naturelles, santé humaine et expositions aux risques naturels et technologiques. Les 304 élus communaux ont été conviés le 8 mars 2022 à une réunion de présentation de la démarche et le 6 juillet 2022 à des ateliers de travail sur les orientations du projet, notamment en matière de développement durable.

La mise en place du PLUi s'est poursuivie en 2023 par l'élaboration des documents réglementaires qui seront opposables aux demandes d'autorisation d'urbanisme. Les élus du territoire ont été conviés à 2 nouveaux séminaires, l'un le 11 mars 2023 pour prioriser les orientations du projet de territoire et l'autre le 23 septembre 2023 pour travailler sur des cas pratiques permettant de tester l'application des futures règles.

Les objectifs du PLUi

3 objectifs ont été définis en s'appuyant sur les résultats de la concertation préalable lancée en 2021 :

- **Un territoire qui préserve la qualité de son cadre de vie** : patrimoine urbain, architectural et paysager, formes urbaines, accès aux berges de Seine et aux forêts
- **Un territoire durable et résilient, qui œuvre en faveur de la transition écologique** : promotion de la nature en ville, réduction des gaz à effet de serre, gestion des risques naturels
- **Un territoire attractif et accueillant** qui favorise la diversification du tissu économique tout en développant une offre de logements adaptée à la diversité des ménages, facilite les mobilités et contribue au maintien des commerces de proximité.

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)

Les différents dispositifs de concertation avec les habitants, ainsi que le travail mené avec les élus et les services des villes, ont permis d'enrichir le PADD, pièce stratégique du PLUi. Il s'articule autour de 4 axes :

- **Un territoire acteur de la transition écologique**
- **Un territoire conjuguant proximité, mobilité et habitat**
- **Un territoire développant l'identité et la complémentarité de ses villes**



Dossier PLUi sur le site de GPSO



• Un territoire créatif et innovant

Les orientations du PADD ont été débattues au sein de chaque conseil municipal et en conseil de territoire en décembre 2022.

La concertation avec les habitants

Sur les années 2022 et 2023, plusieurs dispositifs de concertation ont été mis en œuvre afin de mobiliser l'ensemble des citoyens du territoire : élus, habitants, commerçants, salariés, associations ou encore étudiants. Ainsi, près de 1400 personnes ont participé directement à la construction du PLUi.

Le Comité Consultatif Territorial

Dispositif de concertation créé en juin 2022, ce comité de 70 membres est constitué majoritairement de représentants des instances communales (conseillers de quartier notamment) afin d'assurer une bonne articulation entre les habitants des différentes villes et GPSO qui porte l'élaboration du PLUi. Leurs regards et expertises de citoyens permettent de contribuer à la construction de ce PLUi au travers d'ateliers de travail.

Les ateliers thématiques

En mai et juin 2022, des ateliers participatifs ont été organisés sur différentes thématiques liées au PLUi, afin de l'enrichir en s'appuyant sur les acteurs institutionnels, économiques et associatifs du territoire. 5 thématiques ont été abordées au cours de ces ateliers ayant réuni plus de 100 personnes :

- Le parcours résidentiel des entreprises
- Se loger sur le territoire
- Le territoire des transitions
- Mobilités d'aujourd'hui et de demain
- La nature en ville et le patrimoine.

Au printemps 2023, 5 ateliers thématiques ouverts au public ont également été organisés sur les thèmes suivants :

- Atelier pour une ville durable : comment préserver les continuités écologiques ?
- Atelier pour une ville accueillante : comment se loger sur le territoire ?
- Atelier pour une ville sobre : comment atteindre l'excellence en matière de performance énergétique et environnementale des constructions ?
- Atelier pour une ville désirable : quel équilibre entre densité et nature ?
- Atelier pour une ville des proximités : comment se déplacer sur le territoire de demain ?

Les balades urbaines

8 balades urbaines se sont déroulées en avril et mai 2022, afin d'offrir aux habitants la possibilité de partir à la découverte du territoire en appréhendant ses spécificités et de contribuer à l'identification des enjeux auxquels GPSO devra répondre à l'avenir.

Les micro-trottoirs

En juin 2022 et 2023, GPSO est allé à la rencontre des habitants afin de leur donner la parole en dehors des instances de participation et de concertation habituelles. Environ 40 habitants ont ainsi été interrogés dans les parcs et jardins au sujet des différentes

thématiques du PLUi : habitat, mobilités, environnement et cadre de vie...

Les réunions plénières des instances communales et les réunions publiques

Enfin, des réunions plénières des instances communales et des réunions publiques ont été organisées dans chaque ville en octobre et novembre 2022, afin que chaque citoyen puisse s'exprimer sur les orientations du PLUi. Au total, près de 700 personnes ont participé à ces réunions.

Au mois de novembre 2023, des réunions publiques ont également été organisées dans chaque ville pour présenter les grandes règles territoriales envisagées pour le PLUi. Elles ont réuni plus de 400 personnes.

L'approbation du PLUi

Après ces 2 années de co-construction, le projet de PLUi a été arrêté à l'unanimité par le conseil de territoire du 7 février 2024, puis il est entré dans une phase de consultation auprès de 52 entités publiques ou associatives qui ont émis à plus de 80 % un avis favorable dont celui des 8 villes de GPSO et aucun avis défavorable. Le public a pu s'exprimer lors d'une enquête publique qui s'est tenue du 27 mai au 28 juin, ayant permis de recueillir 447 contributions et à l'issue de laquelle la commission d'enquête a émis un avis favorable.

Le projet de PLUi arrêté en février a été ajusté à l'appui des avis émis, des observations du public et du rapport de la commission d'enquête. L'ensemble de ces modifications a été étudié avec les villes du territoire. Ce travail a permis de préciser, d'enrichir et de conforter le projet de PLUi soumis à approbation. Les modifications apportées au projet de PLUi arrêté sont restées de portée limitée et les grandes orientations et ambitions initiales n'ont pas été questionnées. Par conséquent, le PLUi est ressorti conforté de cette phase de consultation et a pu être approuvé en conseil de territoire du 11 décembre 2024.

Une fois les mesures de publicité et de publication sur le portail national de l'urbanisme effectuées, le PLUi entrera en vigueur mi-janvier 2025. Plusieurs outils développés par GPSO pour faciliter sa prise en main par les habitants seront mis en service :

- Un guide pédagogique comprenant un mode d'emploi du PLUi et des cas pratiques les plus fréquents comme les travaux d'extension, la modification d'une clôture ou la réalisation d'une isolation thermique.
- Une application cartographique qui permet d'avoir en un simple clic les règles applicables à un terrain.

Vers une nouvelle façon de penser la ville

Les orientations et règles du PLUi issues de la concertation avec le public portent des ambitions fortes face aux défis à relever, qu'ils soient environnementaux, sociaux ou économiques tout en veillant à la préservation de l'identité de chaque ville. Avec l'ambition d'un territoire toujours plus agréable à vivre, le PLUi développe plusieurs mesures concrètes :

Environnement : Le PLUi œuvre en faveur de l'adaptation de votre ville au changement climatique, tout particulièrement avec une règle de garantie de pleine terre qui contribue à rafraîchir la ville, favoriser l'infiltration des eaux de pluie pour lutter contre le risque inondation et agir en faveur de la biodiversité.

Patrimoine : Avec le territoire le plus vert de la métropole et le plus important après Paris en matière de patrimoine, le PLUi vise à protéger le patrimoine bâti et végétal existant tout en permettant son évolution compte tenu notamment de la nécessaire sobriété énergétique des logements.

Énergie : Le PLUi comporte plusieurs mesures pour favoriser les rénovations énergétiques et développer les énergies renouvelables afin de réduire les consommations individuelles et collectives. Les règles du PLUi vont permettre par exemple de faciliter la rénovation énergétique des immeubles par la vente de logements issus de la construction d'étages supplémentaires.

Logement : Les familles contribuent au dynamisme du territoire pour faire vivre nos écoles, nos commerces... Ainsi, la plupart des nouvelles constructions devront prévoir a minima 65 % d'appartements de type T3 ou plus pour offrir de grands logements et ainsi maintenir les familles sur le territoire et en accueillir de nouvelles.

Mobilité et proximité : Afin de se déplacer facilement et en sécurité, le PLUi simplifie les déplacements à pied ou à vélo tout en favorisant un meilleur accès aux services. Les futures constructions prévoiront davantage de stationnements vélos et de commerces de proximité tout en préservant les commerces et services existants en rez-de-chaussée.



Les actions en faveur de l'habitat

En matière d'habitat, GPSO est notamment compétent au titre :

- de l'amélioration du parc immobilier, y compris de sa rénovation énergétique, ainsi que de la réhabilitation et de la résorption de l'habitat insalubre
- des actions et aides financières en faveur du logement social et du logement des personnes défavorisées
- de la politique intercommunale d'attribution des logements sociaux.

Le Programme Local de l'Habitat (PLH)

Le PLH de GPSO, adopté en 2013, est le document de référence en matière de politique de l'habitat sur le territoire, dans l'attente du Plan Métropolitain de l'Habitat et de l'Hébergement (PMHH).

Il s'agit d'un document stratégique composé de 3 parties : un diagnostic, un volet de 4 grandes orientations et un programme de 17 actions qui couvrent l'ensemble des segments du parc de logement social et du parc de logement privé : production, amélioration du parc de logement existant, offre dédiée à des besoins spécifiques (résidences sociales, foyers de jeunes travailleurs...). Outre les besoins en logement, le PLH doit également prendre en compte les besoins en hébergement du territoire.

Les 17 actions du PLH à mettre en œuvre représentent un budget annuel de 4 millions d'euros.

L'observatoire de l'habitat

Afin de mesurer les effets des actions réalisées, GPSO produit annuellement un observatoire de l'habitat. Le bilan 2023 a été soumis au conseil de territoire du 11 décembre 2024. Outre un état des

lieux démographique du territoire et du marché du logement, il fait le point sur la production de logements et l'état d'avancement des actions menées. Il est communiqué aux partenaires de GPSO et mis en ligne sur le site internet du territoire et le portail open data.

Mieux encadrer la location meublée touristique

Le fort accroissement du nombre de logements offerts à la location meublée de courte durée engendre un risque de réduction de l'offre de logements privés en résidences principales. Afin de préserver l'offre de logements disponible sur le territoire, **GPSO a décidé de réglementer le changement d'usage des locaux d'habitation en fonction d'un zonage :**

- À Boulogne-Billancourt et Issy-les-Moulineaux : tout changement d'usage d'un local d'habitation est soumis à une compensation, sous la forme de la transformation concomitante en habitation de locaux ayant un autre usage
- À Chaville, Marnes-la-Coquette, Meudon, Sèvres, Vanves et Ville-d'Avray : un régime d'autorisation préalable temporaire est instauré. À destination des seules personnes physiques, sa délivrance est

1 PAS DE PAUVRETÉ



3 BONNE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE



7 ÉNERGIE PROPRE ET D'UN COÛT ABORDABLE



10 INÉGALITÉS RÉDUITES



11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES



12 CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES



13 MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES



Animation vidéo : locations meublées touristiques : quelles sont les règles ?

limitée à une autorisation par personne pour une durée de 3 ans. Au 1^{er} janvier, environ 90 autorisations temporaires de changement d'usage ont été accordées, principalement à Vanves mais aussi sur Chaville, Meudon et Sèvres.

La mise en œuvre de cette réglementation a pris effet le 1^{er} janvier 2019. Elle a permis aux communes qui le souhaitent de mettre en place un service de télédéclaration délivrant aux loueurs un numéro d'enregistrement obligatoire (Boulogne-Billancourt, Chaville, Issy-les-Moulineaux, Meudon, Sèvres, Vanves et Ville-d'Avray).

L'amélioration du parc de logements privés

Les actions menées couvrent 4 axes d'intervention (observation, sensibilisation, accompagnement et financement), ainsi que 3 thématiques visant à améliorer le cadre de vie des habitants :

- **Rénovation énergétique des logements**
- **Adaptation des logements au vieillissement et au handicap**
- **Lutte contre l'habitat indigne et prévention de la dégradation de l'habitat.**

Mieux informer les habitants avec le guichet unique de la rénovation de l'habitat : Seine Ouest Renov'

Mis en place au printemps 2021, le guichet unique a pour objectif de faciliter la prise en charge des demandes de conseil en rénovation de l'habitat et d'assurer une meilleure visibilité et lisibilité des aides à disposition des habitants du territoire.

En appelant le numéro d'appel gratuit de GPSO (0800 10 10 21) ou en remplissant un formulaire en ligne, les ménages sont rapidement contactés par le conseiller le plus à même de les renseigner et accompagner en fonction de leur statut d'occupation (locataires/propriétaires), du type de travaux envisagés (amélioration énergétique/adaptation/remise aux normes) et de leurs ressources.

Depuis le 1^{er} janvier 2024, 1 272 demandes ont été enregistrées (au 28 novembre 2024), dont 984 (77,4 %) mises en relation avec un conseiller de l'Agence locale de l'énergie et du climat du territoire (ALEC) et 288 (22,6 %) dirigées vers les conseillers Habitat Qualité.

En ce qui concerne les copropriétés, un premier niveau de conseil est délivré par l'ALEC. Une fois que les projets de travaux sont assez avancés, les copropriétés sont suivies par un conseiller de l'Opération Habitat Qualité afin de les accompagner sur les aspects financiers, administratifs et techniques du projet de rénovation énergétique, jusqu'à la livraison des travaux et le versement des aides mobilisées.

Faciliter la réalisation des travaux : les opérations programmées d'amélioration de l'habitat

L'Opération Habitat Qualité (OHQ) prend la forme depuis septembre 2019 d'un PIG multicritère (Programme d'Intérêt Général), déployé à l'échelle des 8 communes de GPSO pour une durée de 5 ans. Dispositif mis en œuvre avec le soutien de l'Agence nationale de l'habitat (Anah), il s'agit à ce jour, de l'unique dispositif intercommunal de ce type dans le périmètre de la Métropole du Grand Paris.

Accélérer les rénovations énergétiques en copropriétés

Parmi les 41 immeubles suivis dans le dispositif, en 2024, 3 copropriétés (66 logements) ont voté des projets de travaux de rénovation d'un montant total de 1 374 915 M€, travaux permettant un gain énergétique moyen projeté de 58 %.

Ces 3 copropriétés ont déjà pu bénéficier de 1079866 € d'aides publiques dont 48500 € d'aides de GPSO. Les aides territoriales attribuées dans ce cadre correspondent à 27000 € de subventions collectives versées aux copropriétés et à 21500 € de subventions individuelles attribuées à 56 propriétaires aux ressources « modestes » ou « très modestes ».

Enfin, sur l'année 2024, 2 copropriétés (209 logements) ont finalisé leurs travaux de rénovation énergétique représentant 3 millions d'euros de travaux.

Lutter contre la précarité énergétique

Afin d'aider les propriétaires les plus modestes à réaliser des travaux de rénovation énergétique, GPSO accorde des aides dès lors que le gain énergétique projeté est supérieur à 25 %. Les conseillers Habitat Qualité mobilisent également pour le compte des ménages les aides publiques de droit commun auxquels ils sont éligibles afin de sécuriser les plans de financement.

En 2024, 34 ménages dont 2 propriétaires bailleurs ont pu bénéficier de l'attribution de 515 452 € de subventions publiques dont 132 163 € de subventions territoriales pour la réalisation de projets de travaux s'élevant au total à 783 134 €. Le gain énergétique moyen projeté de ces travaux est de 42 %.

Accompagner les propriétaires et locataires à mobilité réduite pour adapter leur logement

Afin de favoriser le maintien à domicile des personnes âgées de plus de 70 ans et des personnes atteintes d'un handicap, GPSO a mis en place dès 2010 une aide à l'adaptation des résidences principales. Cette aide couvre l'ensemble des travaux facilitant l'autonomie et les déplacements dans le domicile : installation d'une douche adaptée, de barres de maintien, de volets roulants...



présentation
de l'OHQ

L'aide se compose de la prise en charge d'une visite d'ergothérapie à domicile (dans la limite de 250 €) et d'une subvention maximale de 3000 €. L'accompagnement gratuit des ménages permet également de mobiliser l'ensemble des financements publics auxquels ils sont éligibles. Particularité de ces aides à l'adaptation : elles peuvent être mobilisées pour des locataires (y compris en logement social) lorsque les travaux sont à leurs charges et réalisés avec l'accord du bailleur.

En 2024 :

- **198 187 € de subventions publiques ont été mobilisées dont 55 394 € d'aides territoriales au bénéfice de 30 ménages**
- **5 288 € de participation aux dépenses liées à la visite de l'ergothérapeute.**

Parmi les bénéficiaires, 87 % sont propriétaires de leur logement, 13 % locataires du parc privé ou du parc social. Ils résident majoritairement à Boulogne-Billancourt (27 %), Meudon (27 %) et Sèvres (20 %).

Remise aux normes de logements dégradés et ou indignes

Afin de lutter contre l'habitat indigne et en prévention de la dégradation de l'habitat, GPSO accorde des aides aux propriétaires modestes et propriétaires bailleurs (sous condition de conventionnement de loyer) pour les aider à financer des travaux permettant de mettre fin à une situation de mal logement.

En 2024, 119 150 € de subventions publiques ont été mobilisées dont 31 100 € d'aides territoriales au bénéfice d'un ménage propriétaire occupant de son logement et d'un ménage propriétaire bailleur pour la réalisation de projets de travaux s'élevant au total à 171 960 €.

Poursuivre les actions de communication et d'information de l'OHQ auprès des ménages

Afin d'inciter les propriétaires à bénéficier de l'OHQ, GPSO a élaboré divers supports de communication (affiches, dépliants, bâches de chantier, vidéos) et mis en œuvre un plan de communication pour faire connaître le dispositif via différents canaux de diffusion : articles dans les journaux municipaux et sur les réseaux sociaux, diffusion des affiches et dépliants dans les lieux d'accueil du public, participation à des événements de type « salons des seniors », etc.

Les habitants ont également accès à des permanences physiques, sur rendez-vous, tenues dans les villes du territoire. En 2024, en moyenne 9 permanences par mois se sont tenues dans l'un des 7 lieux prévus à cet effet (mairies de Boulogne-Billancourt, Chaville, Issy-les-Moulineaux, Meudon, Sèvres, Vanves et centre social Millandy à Meudon-la-Forêt).

La fin du Programme Opérationnel de Prévention et d'Accompagnement des Copropriétés (POPAC)

En avril 2021, GPSO a lancé le POPAC sur son territoire pour une durée de 3 ans. Dans ce cadre, 20 copropriétés du territoire ont bénéficié d'un accompagnement gratuit pour la résolution de leurs difficultés et

la pérennisation de leur fonctionnement. Le POPAC s'est achevé le 31 mars 2024. Pour assurer la continuité des actions engagées au sein des copropriétés accompagnées durant le dispositif, Grand Paris Seine Ouest a lancé en avril 2024 un suivi post-opérationnel pour une durée d'un an.

Le suivi post-opérationnel intègre les missions suivantes :

- La constitution des dossiers de demande de paiement des subventions engagées dans le cadre du dispositif
- Le suivi technique pour l'accompagnement à la réalisation d'études préalables et des travaux urgents
- L'appui à la gestion avec la réalisation de groupe de travail (commissions d'impayés/gestion, appui aux instances de gestion et participation aux assemblées générales)

Depuis le lancement du POPAC, GPSO a attribué 49 183 € d'aides aux copropriétés dont 26 392 € en 2024 :

- Une aide à la gestion ayant bénéficié à 1 copropriété (1260 €)
- Une aide à la réalisation d'études préalables ayant bénéficié à 5 copropriétés (8616 €)
- Une aide à la réalisation de travaux urgents (16516 €)

Au-delà de l'accompagnement personnalisé et des aides financières, le dispositif avait vocation à sensibiliser les copropriétaires du territoire aux règles de fonctionnement d'une copropriété. Au total, 6 formations se sont tenues durant le dispositif dont une en janvier 2024 : **« Comprendre mon appel de charges. Comment lire les annexes comptables ? »** (en visioconférence)

La fin du Plan de Sauvegarde de la copropriété du 27 rue Michelet à Boulogne-Billancourt

La copropriété du 27 rue Michelet (48 logements) est accompagnée par Grand Paris Seine Ouest depuis 2010. En proie à d'importantes difficultés, elle a fait l'objet d'un Plan de Sauvegarde (PDS) qui s'est achevé le 5 février 2023. Un programme de travaux ambitieux avait été voté en assemblée générale en juin 2014 pour un montant total de 1 756 076 € TTC, honoraires inclus, soit une quote-part moyenne par copropriétaire de 37 363 €.

Pour poursuivre l'accompagnement de la copropriété jusqu'à l'achèvement de ces travaux, une mission de suivi post-opérationnel a pris la suite du PDS le 6 février 2023, pour une durée de 3 ans. Cette mission financée à hauteur de 30 000 € TTC par GPSO, comprend des visites de chantier, l'accompagnement des instances de gestion et des copropriétaires dans la constitution des demandes de paiement et le suivi du versement de l'ensemble des subventions publiques. Au total, GPSO a attribué 202 570 € de subventions à la copropriété, auxquelles s'ajoutent les subventions de l'Anah (836 565 €) et du Conseil Départemental (153 213 €).

En 2024, GPSO a reversé 13 932 € d'aides à la copropriété pour la réalisation de la tranche 4 (réhabilitation globale des parties communes) et la tranche T1 bis (réfection de l'électricité et téléphonie) du projet.



La poursuite de l'effort en faveur du logement social

La production de nouveaux logements sociaux

L'objectif fixé par le PLH est l'agrément de 650 logements sociaux par an. Cela représente 25 % de logements locatifs sociaux dans la construction neuve, soit 500 logements sociaux neufs par an se répartissant en 90 PLAI (18 %), 250 PLUS (50 %) et 160 PLS (32 %), auxquels s'ajoutent 150 conventionnements dans le parc de logements existant.

À ces objectifs vient s'adjoindre, pour les communes soumises au rattrapage SRU (loi relative à la Solidarité et au Renouvellement Urbain), le respect d'objectifs quantitatifs (objectifs triennaux de rattrapage) et qualitatifs (30 % minimum de PLAI et 30 % maximum de PLS) afin d'atteindre l'objectif de 25 % de logements sociaux dans chaque commune.

Dans le cadre des nouveaux projets sur le territoire, GPSO a financé en 2024 5 opérations visant la production de 204 nouveaux logements sociaux (74 % PLAI, 16 % PLUS, 10 % PLS) et 3 opérations de réhabilitation de 190 logements sociaux existants et 170 places d'hébergement. Les opérations portées par Batigère Habitat, Fondation d'Apprentis d'Auteuil, Seine Ouest Habitat et Patrimoine et 3F Résidences ont bénéficié d'un total de 1 938 812 € d'aides territoriales, soit 1 255 414 € destinés à la production de logements et 683 390 € à la réhabilitation.

Par ailleurs, pour faciliter la réalisation des projets, GPSO se porte également garant à 100 % des prêts contractés par les bailleurs auprès de la Banque des Territoires de la Caisse des Dépôts et Consignations. Au cours de l'année 2024, GPSO a ainsi garanti 45 796 226 € de prêts correspondant à 15 opérations de logements sociaux très diversifiées (construction neuve, acquisition en VEFA, usufuit locatif social, réhabilitation et rénovation énergétique).

Exemples d'opérations de logements sociaux financées en 2024

- **135-155, rue Jean-Jacques Rousseau à Issy-les-Moulineaux – Bailleur SOHP**

Prix de revient prévisionnel : 9854374 € TTC

Opération d'acquisition en VEFA de 39 logements sociaux (12 PLAI, 16 PLUS, 11 PLS).

GPSO a attribué une subvention de 206 700 €.



133-155, rue Jean-Jacques Rousseau à Issy-les-Moulineaux

Les logements sociaux PLAI, PLUS et PLS

Les logements **PLAI**, financés par le **Prêt Locatif Aidé d'Intégration**, sont attribués aux locataires en situation de grande précarité dont les revenus sont inférieurs à 60 % des plafonds PLUS.

Les logements **PLUS**, financés par le **Prêt Locatif à Usage Social** correspondent aux locations HLM (Habitation à Loyer Modéré). Ils sont destinés aux ménages dont les ressources sont comprises entre 60 % et 100 % des plafonds PLUS (26044 € par an pour une personne seule, 38925 € pour un couple).

Les logements **PLS** sont financés par le **Prêt Locatif Social** et sont destinés aux ménages dont les revenus sont



Phare d'Issy à Issy-les-Moulineaux

- **Phare d'Issy – angle de l'avenue de Verdun et de la rue Aristide Briand à Issy-les-Moulineaux – Bailleur SOHP**

Prix de revient prévisionnel : 7024293 € TTC.

Une opération d'acquisition en VEFA de 27 logements sociaux (8 PLAI, 11 PLUS, 8 PLS). **GPSO a attribué une subvention de 143 100 € et a apporté une garantie 100 % des prêts contractés auprès de la CDC pour un total de 4 793 746,51 €.** La livraison des logements est attendue en 2028.

- **81 à 93, rue de l'Avenir à Vanves – Bailleur Batigère Habitat**

Prix de revient prévisionnel :

- Réhabilitation : 7 198 523 € TTC

- Construction par surélévation : 7 723 980 € TTC

Une opération de réhabilitation de 130 logements PLUS et de construction par surélévation de 26 logements PLS.

GPSO a attribué une subvention de 572 000 €. La réception des travaux de réhabilitation et la livraison des nouveaux logements sont attendues en 2027. La livraison des logements est attendue au premier trimestre 2027.



81 à 93 rue de l'Avenir à Vanves

- **37-45, rue Corot à Ville-d'Avray –
Bailleur 3F Résidences**

Prix de revient : 13 072 283 € TTC

Une opération de construction d'une résidence sociale jeunes actifs de 57 logements et d'une résidence universitaire de 43 logements.

GPSO a attribué une subvention de 653 614 €.

La livraison des logements est attendue pour 2029.

- **1, rue du Père Brottier à Meudon –
Bailleur Fondation Apprentis d'Auteuil**

Réhabilitation de 170 places d'hébergement dédiées aux jeunes en proie à des difficultés familiales et/ou éducatives ou en situation de danger (placement) au sein d'un campus éducatif et écologique.

Prix de revient : 3 941 125 € TTC

Participation GPSO : 113 390 €

Livraison prévisionnelle : 4^e trimestre 2024

Poursuivre la transformation en résidences sociales des anciens foyers de travailleurs migrants

GPSO poursuit l'accompagnement des projets de mise aux normes des foyers de son territoire.

Sur les 8 foyers de travailleurs migrants existants en 2013 (comptant 1 058 places), 5 font actuellement ou ont fait l'objet d'un projet de transformation permettant la production de 474 nouveaux logements autonomes. Outre le financement de ces projets par l'attribution de subventions et de garanties d'emprunts, GPSO a également participé au financement des missions d'œuvre urbaine et sociale (MOUS) incluant le diagnostic social et l'accompagnement au relogement des résidents des foyers 27-31 rue Nationale et 47 rue du Dôme à Boulogne-Billancourt. Les 2 missions ont été lancées en 2023 pour une durée d'intervention allant de 14 à 31 mois.

- **83, rue de la République à Meudon –
Bailleur ADOMA**

Prix de revient prévisionnel : 4 831 503 € TTC.

Une opération de restructuration lourde et d'extension du FTM en créant une offre de 63 logements autonomes.

GPSO a participé au financement de ce projet en mobilisant 126 000 € pour la réalisation des travaux et 16 050 € pour la mission MOUS.

La politique intercommunale d'attribution des logements sociaux

La Conférence Intercommunale du Logement (CIL)

La CIL est l'instance de gouvernance de la politique territoriale en matière d'attribution de logements sociaux. Coprésidée par le préfet de département et le président de GPSO, elle réunit une fois par an 33 acteurs locaux intervenant dans le champ du logement social (bailleurs sociaux, associations, collectivités territoriales...). Le rôle de la CIL est d'élaborer, sur la base d'un diagnostic partagé, des orientations en matière d'attribution et de mutation sur le patrimoine locatif social du territoire ainsi que de fixer des objectifs de relogement des publics prioritaires en veillant à préserver la mixité sociale au sein des quartiers et des résidences. En 2024, la commission de coordination de la CIL, instance technique, s'est réunie le 20 novembre 2024 préalablement à la séance plénière de la CIL qui s'est tenue à l'Hôtel de Ville de Boulogne-Billancourt le 6 décembre. La CIL a ainsi eu à connaître du bilan des attributions et de l'état de la demande de logement sur le territoire.



83, rue de la République à Meudon

Le Plan Partenarial de Gestion de la Demande de logement social et d'Information des Demandeurs (PPGDID)

Le PPGDID, adopté par GPSO en décembre 2023 est un document cadre qui met en place, pour 6 ans :

- Un système commun d'enregistrement et de gestion des demandes de logement sur le territoire (le SNE)
- Un système obligatoire de cotation de la demande de logement social
- Un service d'information et d'accueil des demandeurs de logement social, le SIAD, harmonisé à l'échelon intercommunal

La grille de cotation reprend les critères d'attribution prioritaires et valorise également l'ancrage territorial des demandeurs de par leur lieu de travail et de résidence mais également les travailleurs clés exerçant des missions essentielles à la vie de la nation et non télétravaillables. La cotation de la demande de logement est paramétrée dans le système national d'enregistrement (SNE) depuis le 5 janvier 2024. Un plan de communication a également été mis en œuvre avec l'élaboration et la diffusion de plaquettes d'information pour le grand public en avril 2024, de fiches explicatives de la cotation pour les professionnels, et d'un guide pour les agents d'accueil des guichets du territoire au mois de septembre. Enfin, deux conventions d'application du PPGDID, la première sur l'accueil et l'information des demandeurs, la seconde relative à la gestion partagée de la demande dans le SNE ont été élaborées avec les partenaires (réunion le 24 juin) et finalisées en comité de rédaction du 10 octobre. Les conventions ont par ailleurs été présentées à la commission de coordination de la CIL du 20 novembre et en séance plénière du 6 décembre.



Un espace public accessible, sécurisé et apaisé

Dans le cadre de l'aménagement de proximité du territoire, les services techniques de GPSO assurent la mise en œuvre et le suivi des opérations structurantes dans les domaines de la voirie, de l'assainissement, de l'éclairage public et des espaces verts, en adéquation avec les valeurs fondamentales du développement durable. Lors des études des projets d'aménagement, les usages et les modes de déplacement sont analysés afin de trouver un équilibre pour répondre aux différents besoins des usagers et en priorisant des modes de déplacement respectueux de l'environnement. Dans cet objectif, de nombreuses actions sont entreprises pour réduire la vitesse des véhicules, favoriser la circulation des bus et des vélos ou encore sécuriser les cheminements piétons.



Travaux réalisés en 2024

Boulogne-Billancourt

- **Rue de la Rochefoucauld** (entre les rues Gambetta et Fessart) : rénovation de la voirie ; mise aux normes PMR ; aménagement d'une place PMR ; aménagement d'emplacements de stationnement pour vélos ; création de 100 m² d'espaces végétalisés | 392 000 € TTC.
- **Rue Damiens** : rénovation des trottoirs et de la chaussée ; renforcement de la sécurité des traversées piétonnes avec la création de 10 m² de stationnement vélo dans le cadre de la loi LOM ; mise en conformité de la voie avec la réglementation en matière de sécurité et de défense incendie des immeubles ; création de 51 m² d'espaces verts ; plantation de 7 arbres | 435 000 € TTC.
- **Rue Barthélemy Danjou** (entre le boulevard de la République et la rue Marcel Dassault) : rénovation de la chaussée et des trottoirs ; renforcement de la sécurité des traversées piétonnes ; création de

59 m² d'espaces verts ; plantation de deux arbres | 283 000 € TTC.

- **Abords de l'Hôtel de Ville de Boulogne-Billancourt** : réhabilitation du bassin principal (derrière l'Hôtel de Ville), du système hydraulique et du local technique ; transformation des 4 bassins annexes en espaces plantés ; rénovation des jardins ; renouvellement du mobilier urbain ; installation de brumisateurs ; remise en état des allées détériorées ; rénovation de la rue de la Saussière (entre la rue Gallieni et l'allée Gustave Delory) | 151 7070 €. TTCC.



Rue de la Rochefoucauld, Boulogne-Billancourt

- **Avenue Charles de Gaulle** (entre le n° 1 avenue Charles de Gaulle et l'avenue Jean-Baptiste Clément) et **boulevard Jean Jaurès** (entre l'avenue Jean-Baptiste Clément et la rue des Tilleuls) : rénovation du revêtement; reprises ponctuelles de la structure de la chaussée | 500 290 € TTC.
- **Rue Heinrich** (entre la rue Nina Berberova et le boulevard Jean Jaurès) : rénovation du revêtement de la chaussée; protection des entrées charretières | 150 000 € TTC.
- **Rue Jules Ferry** : rénovation du revêtement de la chaussée; protection des entrées charretières | 90 000 € TTC.
- **Rue Liot** : rénovation du revêtement de la chaussée; protection des entrées charretières | 43 000 € TTC.



- **Rue Molière** : rénovation du revêtement de la chaussée; protection des entrées charretières | 66 000 € TTC.
- **Carrefour des rues du Point du Jour et de Seine** : sécurisation de l'intersection par la création d'un carrefour surélevé; rénovation de la voirie | 98 000 € TTC.
- **Avenue du Maréchal Juin** (depuis la rue de Sèvres jusqu'au quai Alphonse Le Gallo) : requalification et végétalisation du Mail du Maréchal Juin; extension du mail jusqu'au quai Alphonse Le Gallo. | 900 000 € TTC.

Chaville

- **Rue du Bouquet** : rénovation de la chaussée et des trottoirs | 136 005 € TTC.
- **Rue Albert Perdreaux** (voie mitoyenne avec Vélizy) | 340 458 € TTC.
 - Dans la partie comprise entre la rue de Jouy et la rue Marcel Rebard : requalification de la chaussée et des trottoirs



- Dans la partie comprise entre la rue Marcel Rebard et la rue de l'Ursine : réfection du revêtement de la chaussée avec renforcement ponctuel de la structure de chaussée sur plusieurs tronçons + réfection partielle du revêtement du trottoir
- **Pont Guilleminot** : réfection du revêtement de la chaussée | 29 670 € TTC.
- **Pont Renucci** : réfection du revêtement de la chaussée | 34 758 € TTC.

Issy-les-Moulineaux

- **Rue Jacques Henri Lartigue et René Jacques** : rénovation et végétalisation des trottoirs, création de 2 plateaux surélevés | 850 000 € TTC.
- **Rue de l'Abbé Derry** : rénovation et végétalisation des trottoirs, création de 2 plateaux surélevés et réfection du tapis de chaussée | 800 000 € TTC.



Marnes-la-Coquette

- **Rue de Versailles** : rénovation de la chaussée et des trottoirs | 295 793 € TTC.

Meudon

- **Rue Descartes** : requalification de la voirie en chaussée plateau | 313 832 € TTC.
- **Rue Pasteur** : requalification de la voirie en chaussée plateau | 330 763 € TTC.
- **Rue du Marché Couvert / Rue Lavoisier** (en partie) : requalification de la voirie en chaussée plateau | 846 684 € TTC.
- **Rue Hérault** (entre la rue des Bois et la rue d'Arthelon) : rénovation de la voirie en chaussée plateau | 127 007 € TTC.

- **Rue de Terre-Neuve** : rénovation de la chaussée et des trottoirs | 588 630 € TTC.
- **Rue de la Maison Rouge** : requalification de la voirie en chaussée plateau | 94 545 € TTC.

Sèvres

- **Rue de la Croix Bosset** (entre l'entrée de l'école et la rue Fréville-le-Vingt) : rénovation de la voirie en chaussée plateau | 273 267 € TTC.



- **Rue des Fontaines** (partie en impasse depuis la rue Renan) : requalification de la voirie en chaussée plateau | 561 012 € TTC.
- **Rue du Parc Cheviron** (entre Beau Site et le plateau traversant) : réfection de la chaussée et des trottoirs | 182 375 € TTC.
- **Rue du Guet** : requalification de la voirie en chaussée plateau | 441 140 € TTC.

Vanves

- **Rue René Coche et avenue Victor Basch** : requalification de la voie | 885 000 € TTC.
- **Carrefour Marcheron-Larmeroux** | 680 000 € TTC
- **Requalification de la rue Auguste Comte, du carrefour du 19 mars 1962 et de la contre-allée Louis Vicat** | 2 100 000 € TTC.



Ville-d'Avray

- **Rue de la Ronce** (entre le chemin Desvallières et la rue des Bois) : réfection de la chaussée et des trottoirs | 300 877 € TTC.

Perspectives 2025

Ensemble du Territoire

Poursuite des aménagements pour le dégagement de la visibilité en amont des traversées piétonnes (Loi LOM)

Boulogne-Billancourt

- **Rue Yves Kermen** (entre l'avenue du Général Leclerc et la rue du Vieux Pont de Sèvres)
- **Rue de Seine** (de l'avenue Pierre Grenier au quai du Point du Jour)
- **Rue de la Tourelle** (de la place de l'Europe à la rue du Belvédère)
- **Place de l'Europe** (entre la rue de la Tourelle et la rue Nungesser et Coli)
- **Rue d'Issy** (entre la rue de Meudon à la rue de Solférino)
- **Rue Marcel Dassault** (entre la rue Thiers et la rue Barthélémy Danjou)
- **Rue Gutenberg** (entre la rue Max Blondat et la rue Darcel)
- **Rue de la Rochefoucauld** (entre la rue Gambetta et la rue Denfert Rochereau)

Chaville

- **Rue du Docteur Darin** : rénovation de la voirie
- **Rue Charles Alby** : rénovation de la voirie
- **Rue Carnot** (entre la rue du Coteau et le boulevard de la République) : réaménagement ponctuel de la voirie dans le cadre de l'étude d'aménagement en cours

Issy-les-Moulineaux

- Suppression de l'**ascenseur Rabelais** et aménagement d'une rampe aux normes PMR
- Réfection de la **place des Tilleuls**
- Rénovation des **allées Sainte-Eudoxie**, de **Billancourt**, des **Moulineaux**, d'**Issy** ; du **mail Alfred Boucher** ; de la **promenade Robinson**
- Réfection de la **rue Jean Jacques Rousseau**
- Rénovation de la **rue du Viaduc**

Marnes-la-Coquette

- **Allée Louvois** : requalification de la voirie en chaussée plateau.

Meudon

- **Sentier Maisant** : rénovation de la voirie
- **Avenue du Général de Gaulle** : réaménagement du stationnement et des circulations piétonnes le long des commerces à Joli-Mai
- **Sentier des Haies** : rénovation de la voirie
- **Rue de l'Orangerie** : rénovation de la voirie
- **Rue Paira** : rénovation de la voirie
- **Rue Langrognet** : rénovation de la voirie
- **Rue Henri Savignac** : mise en sens unique de la voie - création d'un double sens cyclable sécurisé

Zoom sur la Loi d'Orientation des Mobilités (loi LOM)

Dans le cadre de la Loi n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 d'Orientation des Mobilités, dite loi Lom, l'ensemble des abords des passages piétons de la ville doivent être sécurisés notamment par la neutralisation des places de stationnement motorisé sur 5 mètres en amont des passages piétons. Ces aménagements permettront une meilleure visibilité des piétons. C'est également une opportunité de végétaliser ces espaces neutralisés ou de renforcer l'offre de stationnement pour les vélos. Ces travaux se poursuivront jusqu'au 31 décembre 2026, échéance imposée par cette loi à l'ensemble des villes.

Quelques exemples d'aménagements

Boulogne-Billancourt :

- **Aires vélos** : création d'aires vélos pour dégager la visibilité du passage piéton : 153 rue de Billancourt, 1 rue Petitbon, 5 rue du Hameau Fleuri



- **Jardinières infiltrantes** : création de jardinières infiltrantes afin de dégager la visibilité du passage



piéton, végétaliser et désimperméabiliser l'espace public : angle du boulevard de la République et de la rue du Dôme, 7 rue du Dôme, 5 rue Barthelemy Danjou

Objectif pour Boulogne-Billancourt : mettre aux normes 309 emplacements d'ici 2026. À ce jour, 220 emplacements (jardinières + aires vélos) ont été traités.

Début de la mise en œuvre

Issy-les-Moulineaux : création d'une jardinière rue du Gouverneur Général Eboué, à l'angle avec la rue Jean Bouin.

Vanves : l'étude de détermination des lieux qui seront aménagés est finalisée.

Sèvres / Chaville / Ville-d'Avray : création de diverses jardinières végétalisées récupérant les eaux de ruissellement de la chaussée et/ou des trottoirs.

Sèvres

- **Rue des Fontenelles** : rénovation de la voirie
- **Rue Fréville le Vingt** (entre la rue du Bocage et la rue de la Croix Bosset) : rénovation de la voirie
- **Rue Charles Vaillant** : réfection du tapis (reste à consolider)

Vanves

- **Rue Raymond Marcheron** : requalification de la rue
- **Rue Gabrielle d'Estrées** : réfection de la chaussée
- **Rue Vicat** : requalification de la rue (sous MOD ville de Paris)
- **Rue Flaret** : rénovation de la rue

Ville-d'Avray

- **Rue de la Ronce** :
- Entre la **rue des Bois** et l'**avenue des Cèdres** : requalification de la voirie
- Entre **avenue des Cèdres** et la **rue de Versailles** : rénovation et requalification d'une partie de la voirie

L'accessibilité de l'espace public aux personnes à mobilité réduite

GPSO s'engage dans l'amélioration de l'accessibilité depuis 2009, avec un Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des aménagements de l'Espace Public (PAVE). Lors de réaménagements de cheminements piétons, l'accessibilité est toujours au cœur des réflexions :

- Implantation de places de stationnement dédiées ;
- Mise en conformité des arrêts de bus ;
- Équipements des carrefours et traversées piétonnes avec des modules sonores.

En vertu du principe de spécialité, le champ d'intervention de GPSO est limité aux seules compétences territoriales :

- Bâtiments territoriaux (appartenant en propre à GPSO ou remis en gestion à celui-ci)
- Voirie et stationnement
- Transports d'intérêt territorial.

Les commissions communales et intercommunales existantes veillent à la cohérence des constats qu'elles dressent, chacune dans leur domaine de compétences, concernant l'accessibilité du bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports.

Un représentant de GPSO est ainsi invité dans chaque Commission Communale pour y présenter les travaux réalisés sur l'espace public et inversement. Les agents en charge de l'accessibilité dans les villes sont invités à la commission intercommunale.

Travaux d'accessibilité réalisés en 2024

Espaces publics

Comme chaque année, **de nombreux sites ont fait l'objet d'aménagements spécifiques pour faciliter l'accessibilité du plus grand nombre d'usagers**, dans le cadre d'opérations de requalification, création ou entretien des espaces publics : réfection des trottoirs et des voies de bus, places de stationnement pour Personne à Mobilité Réduite (PMR), mais aussi carrefours et traversées piétonnes, avec pose de modules sonores et abaissements des trottoirs.

Toutes les réfections de voirie prennent en compte aujourd'hui l'ensemble des mises aux normes en vigueur. Toutefois, certains cheminements ne peuvent pas être accessibles à tous les types de handicaps. Les équipes de GPSO travaillent donc sur la valorisation de ces actions, afin de pouvoir informer les usagers des cheminements possibles.

Quelques exemples de travaux sur notre territoire :

Boulogne-Billancourt :

• Nouvelles places PMR créées en 2024 :

14 rue des Menus, 27 rue Michelet, 6 rue Carnot, 6 avenue Pierre Grenier, 3 rue Jules Simon

• Rénovation de places PMR en 2024 :

2 Rue Damiens : **2 places PMR**

- 13-15 rue de la Rochefoucauld : **mise aux normes d'une place PMR**

- 23 bis rue Danjou : **mise aux normes d'une place PMR**

Meudon :

- Voiries requalifiées en chaussée plateau « zone de rencontre » pour une circulation sécurisée des usagers et des piétons dont les circulations sont adaptées et aux normes PMR
- **Rue Descartes** : requalification de la voirie en chaussée plateau
- **Rue Pasteur** : requalification de la voirie en chaussée plateau
- **Rue du Marché Couvert / Rue Lavoisier** (en partie) : requalification de la voirie en chaussée plateau
- **Rue Hérault** (entre la rue des Bois et la rue d'Arthelon) : rénovation de la voirie en chaussée plateau
- **Rue de la Maison Rouge** : requalification de la voirie en chaussée plateau

Sèvres :

- Voiries requalifiées en chaussée plateau « zone de rencontre » pour une circulation sécurisée pour les usagers et les piétons dont les circulations sont adaptées et aux normes PMR »
- **Rue de la Croix Bosset** (entre l'entrée de l'école et la rue Fréville-le-Vingt) : rénovation de la voirie en chaussée plateau
- **Rue des Fontaines** (partie en impasse depuis la rue Renan) : requalification de la voirie en chaussée plateau
- **Rue du Guet** : requalification de la voirie en chaussée plateau

Transports territoriaux

GPSO assure la mise en accessibilité des quais de bus sur son territoire et en collaboration avec le Conseil départemental pour les voies départementales.

Acce-o

Acce-o permet aux personnes malentendantes de communiquer gratuitement avec les institutions publiques par téléphone ou vidéo-conférence. Ce service est proposé à l'ensemble des usagers des services de GPSO, et en cours de déploiement sur les communes membres du territoire.

Perspectives 2025 en matière d'accessibilité

Architecture et Bâtiments :

GPSO est en charge de la mise en accessibilité des Établissements Recevant du Public (ERP) dont il a la gestion, tels que certains Conservatoires, la Maison de la Nature et de l'Arbre et le complexe sportif Marcel Bec.

Les travaux prévisionnels sur ces bâtiments pour 2025 et les années à venir sont les suivants :

CONSERVATOIRE DE VILLE-D'AVRAY

Suite au concours d'architecture ayant eu lieu en 2022, le projet intègre deux grandes phases de construction/réhabilitation :

- Phase 1 : Construction de bâtiments neufs en 2025-2027 totalement accessibles (avec ascenseurs, élévateurs et respectant toutes les normes de l'accessibilité.
- Phase 2 : Réhabilitation des bâtiments existants intégrant leur mise en conformité et embellissement du parc en 2027-2029 avec un travail sur les cheminements extérieurs paysagers accessibles.

Pour chaque phase de conception, le bureau de contrôle valide le bon respect des normes en vigueur et la notice d'accessibilité et de sécurité accompagneront le dépôt du permis de construire (PC) (validation du projet par la commission d'accessibilité préalable à la validation du PC).

CONSERVATOIRE DE BOULOGNE-BILLANCOURT

Des études de mise aux normes de l'accessibilité du Conservatoire de Boulogne auront lieu en 2025 pour une réalisation des travaux la même année.

COMPLEXE MARCEL BEC À MEUDON

Des projets importants de mises en accessibilité sont programmés en 2025, comme pour le Gymnase Marcel Bec avec des travaux de rénovation complète des vestiaires (élargissement des portes, équipements de douches et sanitaires adaptés, mobilier accessible), la mise en accessibilité de la salle Guimier (places PMR dans les jardins et élévateur PMR pour accéder à la salle rénovée et son nouveau parquet sportif.

MAISON DE LA NATURE ET DE L'ARBRE À MEUDON

En raison du cheminement extérieur non conforme, le chiffrage d'un élévateur PMR a été réalisé. Compte tenu de la configuration de la ruelle des Ménagères, une demande de dérogation est toujours à l'étude en 2025. Au niveau du bâtiment, les espaces seront quant à eux complètement accessibles en 2025.

CONSERVATOIRE D'ISSY-LES-MOULINEAUX

Des travaux de mise en accessibilité (mise en conformité PMR du SAS d'entrée...) seront intégrés en 2024, dans le programme de rénovation énergétique du bâtiment avec le remplacement des ensembles vitrés, en façade comme en toiture du conservatoire (choix d'un programmiste en 2023 et choix de l'équipe de maîtrise d'œuvre en 2025).



Le développement économique et l'emploi durable

GPSO s'appuie sur Seine Ouest Entreprise et Emploi (SOEE) pour apporter une réponse adaptée à toutes les personnes en recherche d'emploi et aux entreprises du territoire, en partenariat avec l'État, la Région, le Conseil départemental, Pôle Emploi et la Chambre de Commerce et d'Industrie.

La plus-value de l'intervention de SOEE est d'apporter une réponse territoriale aux entreprises autour de leurs problématiques de recrutement ou d'attractivité. Pour les demandeurs d'emploi, il s'agit d'accéder à un interlocuteur de proximité, qui reçoit en présentiel sur 3 relais à travers l'intercommunalité.

Favoriser l'accès à l'activité professionnelle aux publics les plus exposés et les plus éloignés de l'emploi

Les publics les plus exposés et éloignés du marché du travail, notamment les jeunes de moins de 26 ans ou les allocataires du RSA, sont pris en charge par la **Mission Locale et l'Espace Insertion** de Seine Ouest Entreprise et Emploi.

La Mission locale

Présentes sur l'ensemble du territoire national, les missions locales exercent une mission de service public de proximité afin de permettre à tous les jeunes de 16 à 25 ans de surmonter les difficultés qui font obstacle à leur insertion professionnelle et sociale. **En 2024, 2 639 jeunes du territoire ont été accompagnés** sur les thématiques de l'emploi, de la formation,

de l'alternance, du logement, de la santé ou encore l'autonomie, dont plus de 532 primo-accueils (jeunes se rendant pour la première fois en Mission Locale).

Parmi les résultats notables à fin septembre 2024 : **260 entrées en emploi dont 121 durables, 44 contrats d'alternance, 103 formations et 87 stages d'immersion professionnelle ont été enregistrés.**

Le Contrat Engagement Jeunes (CEJ)

Il s'agit d'un engagement réciproque qui lie le jeune de 16 à 25 ans sans activité à la Mission Locale, en lui proposant un accompagnement vers l'emploi jusqu'à 18 mois. Cette entrée ouvre droit à une allocation mensuelle de 552 € en 2024 destinée à soutenir le jeune dans sa recherche d'emploi. Le dispositif repose, à travers le contrat d'engagement réciproque, sur la philosophie du donnant-donnant. **Plus de 238 jeunes du territoire ont intégré le CEJ en 2024.**

Contrats aidés et aides à l'embauche d'apprentis

Si la Mission Locale accompagne les jeunes de 16-25 ans vers l'emploi, elle conseille aussi les employeurs sur la mise en œuvre des dispositifs d'aide à l'embauche, et notamment les contrats aidés (PEC Jeunes, Contrats Initiative Emploi) et les aides financières au recrutement d'apprentis en alternance. **Une chargée de mission était ainsi dédiée à la relation entreprise en 2023 et 2024.**

2 FAIM «ZÉRO»



8 TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE



10 INÉGALITÉS RÉDUITES



12 CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES



Période de mise en situation en milieu professionnel (PMSMP)

Pour accéder à un premier emploi, les jeunes de 18-25 ans ont besoin d'une première expérience en entreprise (pour découvrir un métier, valider un projet, ou simplement vivre une première expérience en condition réelle).

87 jeunes du territoire ont ainsi bénéficié de stages de mise en situation professionnelle établis par la Mission Locale depuis janvier 2024.

Obligation de formation pour les mineurs

Près de 80000 jeunes sortent chaque année du système scolaire sans aucune qualification et 60000 mineurs ne sont ni en études, ni en formation, ni en emploi. Aussi depuis la rentrée 2020, l'obligation de se former a été prolongée de 16 à 18 ans. Au sein de la Mission Locale, une conseillère spécialisée est chargée de repérer et proposer vers un parcours d'accompagnement et de formation les jeunes mineurs en risque d'exclusion : **102 jeunes mineurs ont bénéficié de cet accompagnement en 2024, et 20 d'entre eux ont trouvé une solution.**

L'Espace Insertion

L'Espace Insertion SOEE est un lieu de référence unique sur le territoire de GPSO pour tout nouvel allocataire du RSA. Il accueille, informe, évalue, oriente et accompagne le bénéficiaire.

Les actions concrètes en quelques chiffres – en date du 31 octobre 2024

Sur l'ensemble de ses 3 relais (Boulogne-Billancourt, Issy-les-Moulineaux, Meudon), **l'Espace Insertion a accompagné 747 allocataires du RSA** s'appuyant notamment sur la conclusion de 617 contrats d'engagements réciproques.

L'accompagnement a représenté 3 280 entretiens individuels. Au 31 octobre 2024, 238 allocataires du RSA accompagnés par l'Espace Insertion ont retrouvé un emploi et 18 ont rejoint un parcours de formation qualifiant.

Le programme Challenge 50+

Challenge 50+ est un programme dédié aux demandeurs d'emploi seniors de 50 ans et plus, résidant sur le territoire de GPSO.

Ce programme en mode training intensif intégrant collectif (présentiel/distanciel) et accompagnement individuel par une coach certifiée, a été développé autour de 2 axes forts : **la découverte des nouvelles pratiques RH et les outils de la communication digitale personnelle.**

En janvier 2024, le programme a été relancé avec un cycle clôturé de 4 promotions et un taux de retour à l'activité durable de 50 %. L'année s'est poursuivie avec un nouveau cycle de 2 promotions et 2 nouvelles sont à venir en 2025. Au 27 novembre, 27 personnes ont bénéficié du programme Challenge 50+ en 2024. Dans une perspective d'amélioration continue a été ajouté un module sur l'utilisation de l'IA dans la recherche d'emploi, un module pour réguler les

émotions pendant cette période de recherche et un 2^e atelier sur le pitch. La moyenne d'âge des candidats est de 54 ans et les profils sont majoritairement tournés vers le commerce, le secteur marketing/communication et l'assistantat.

« Programme très dense et très inspirant. Une approche personnalisée en raison du petit groupe – création d'une émulation positive entre nous et d'entraide – la qualité des coachs et tous les outils envoyés en amont sont un plus [...], cela est très stimulant et redonne confiance en soi et en son potentiel. »
[À propos du programme Challenge 50+]

Les clauses d'insertion

Pour les publics les plus éloignés de l'emploi, SOEE développe des clauses sociales dans les marchés publics ou privés avec les principaux donneurs d'ordre (GPSO, les villes du territoire, Seine Ouest Habitat et Patrimoine, la Société du Grand Paris...).

Au 30 septembre 2024, 193 660 heures d'insertion ont été réalisées par 282 salariés bénéficiaires (262 hommes/20 femmes)

Les 2 facilitateurs de SOEE ont accompagné 110 entreprises pour 51 marchés.

Accompagner le développement économique des entreprises

Charte d'engagement des entreprises pour le Climat

L'axe 5 du PCAET de GPSO prévoit de mobiliser les acteurs du territoire, dont les entreprises, autour de ses différents enjeux. **Une Charte d'Engagement a ainsi été élaborée en 2023**, afin de valoriser les actions déjà menées par les entreprises, mais également d'engager dans cette dynamique des structures souhaitant rendre leurs pratiques plus vertueuses.

Acteur associé depuis le début du projet, SOEE est désormais co-porteur de la Charte et assure depuis l'été 2023 le portage du volet Animation de la communauté des signataires (1 ETP).

Cette animation a débuté par une soirée de lancement de la Charte, qui s'est tenue le 17 octobre 2023 au NIDA à Issy-les-Moulineaux, en présence des maires et des 16 premiers signataires.

Elle s'est poursuivie en 2024 par l'organisation tous les 3 mois d'un atelier thématique autour de la RSE et du développement durable, à destination des entreprises signataires.

Le 30 mai 2024, les entreprises signataires de la charte d'engagement pour le climat (Plan Climat Air Énergie Territorial) de Grand Paris Seine Ouest (GPSO) se sont

mobilisées lors d'un premier atelier chez Transdev. Les équipes de Warren Walter ont animé cet événement basé sur l'approche du DesignThinking. Une initiative originale construite autour des enjeux de mobilité durable, économie circulaire, biodiversité, sensibilisation aux risques climatiques ou encore optimisation de la stratégie RSE grâce à l'intelligence collective.

Le 4 juillet 2024, les entreprises signataires de la charte d'engagement pour le climat se sont réunies lors d'un second atelier au Spot, lieu dédié à l'innovation de La Poste Groupe puis à la BNP Paribas Real Estate en décembre dernier.

Le 27 novembre 2024, 6 nouvelles entreprises ont signé la charte et rejoint le réseau des entreprises engagées pour le climat. Il s'agit de :

- PayByPhone (Boulogne-Billancourt)
- Johnson & Johnson (Janssen) (Issy-les-Moulineaux)
- G-ON (Issy-les-Moulineaux)
- Les Carottes Sauvages (Meudon)
- Extia (Sèvres)
- Hachette Livres (Vanves)

Promouvoir une gestion territorialisée des emplois et compétences

Un service simplifié et des offres d'emploi de proximité plus visibles pour les candidats

SOEE a lancé son propre moteur de recherche pour l'emploi en août 2020. Le jobboard rassemble les offres d'emploi du territoire, en compilant les données de plusieurs plateformes (Monster, Cadreo, Meteo Job, Apec, Régions Job...).

Depuis sa création, 2 479 candidats ont créé leur compte et 2 595 chercheurs d'emploi ont déposé un CV. Côté entreprises, 545 entreprises du territoire

ont un compte sur cette plateforme. Près de 1516 offres d'emploi exclusives ont été gérées par SOEE depuis le lancement de la plateforme. En moyenne, 13 500 offres d'emploi sont accessibles quotidiennement sur le jobboard.

De 2020 à septembre 2024 :

- 4 901 comptes créés
- 316 comptes d'entreprises
- 1 458 offres exclusives
- 5 304 CV déposés sur la plateforme
- En moyenne, 11 792 offres d'emploi.

En 2024 (janvier à septembre)

- 1 368 comptes créés
- 36 comptes d'entreprises
- 178 offres exclusives
- 1 188 CV déposés sur la plateforme
- En moyenne, 7 832 offres d'emploi.

« Comme à la maison » : premier lieu de ressources pour les salariés à horaires fractionnés

Ce projet initié par la ville de Boulogne-Billancourt en 2019 est porté par SOEE. Partant du constat que 82 % des salariés à horaires discontinus n'ont pas la possibilité de rentrer chez eux pendant leur coupure et doivent trouver le moyen de s'abriter pour patienter parfois plusieurs heures, la ville de Boulogne-Billancourt a souhaité proposer une réponse en soutenant le projet de création de « Comme à la maison ». L'accès au lieu et aux services est gratuit et illimité pour les salariés à horaires discontinus intervenant sur la commune pour remplir des missions de services (aide à la personne, restauration, propreté...) L'adhésion au service est financée par l'employeur. **Après 5 ans d'activité, « Comme à la maison » compte 19 entreprises adhérentes pour plus de 400 salariés inscrits. 3 000 visites ont été comptabilisées depuis janvier 2024 (en moyenne 22 utilisateurs par jour).**



Les 6 nouvelles entreprises signataires de la charte intégrées au réseau des entreprises engagées pour le climat le 27 novembre 2024

Préserver le patrimoine naturel



Conscient
de la richesse
de son patrimoine naturel,
GPSO s'engage
à le préserver,
à renforcer
la biodiversité locale,
à améliorer la gestion
des ressources et prévenir
les risques naturels.





Préserver la biodiversité

GPSO bénéficie d'un patrimoine naturel important et de grande qualité qu'il convient de préserver tant d'un point de vue faunistique que floristique.

Protéger et développer la biodiversité

Pour répondre à l'axe 2 du PCAET « Un territoire résilient qui veille à la qualité de son cadre de vie », et en s'appuyant sur les actions engagées dans le cadre du Territoire Intelligent, 3 axes ont été identifiés en faveur de la biodiversité et développés dans le cadre de la Stratégie Territoriale de la Biodiversité (STB) :

1. Identifier, diagnostiquer et construire le plan d'actions, autour des milieux et des espèces sauvages;
2. Appliquer les nouvelles orientations et sensibiliser les publics sur le territoire;
3. Évaluer les actions par un suivi de la biodiversité.

Ces axes sont mis en œuvre sur l'espace public ainsi que dans les parcs et jardins du territoire sur 16 sites majeurs de GPSO pour une gestion des espaces verts

favorable à la biodiversité et plus largement à la qualité de vie sur le territoire.

Dans ce cadre, sont suivis et complétés depuis 2023 :

- Les inventaires faune et flore
- Le diagnostic de la biodiversité des milieux et des habitats dans le but de renforcer les pratiques écologiques des jardiniers, et de réaliser des aménagements en faveur de la biodiversité au sein des 16 sites majeurs

En complément, et pour sensibiliser le grand public aux nouveaux modes de gestion, des panneaux pédagogiques sont installés progressivement au sein des parcs et jardins. Au total, 18 thématiques seront abordées d'ici au printemps 2025.

Panneaux parcs et jardins 2022



Panneaux parcs et jardins 2024



La stratégie territoriale de biodiversité (STB)

GPSO s'est engagé dans une stratégie territoriale pour la biodiversité sur la période 2023-2026. Celle-ci s'applique en particulier pour l'évolution de **16 sites majeurs**, gérés par GPSO afin de répondre aux enjeux de biodiversité et d'adaptation de la ville au changement climatique.

En pratique

Sur le Parc Henri Barbusse à Issy-les-Moulineaux

Ce projet pilote engagé début 2022 afin de renforcer le rôle des espaces verts dans la préservation de la biodiversité, a permis de faire évoluer :

- 286 mètres linéaires sur 2 884 m² de talus boisé**
Par des plantations d'arbustes, d'arbres et par une conduite en gestion de vieille futaie afin de diversifier les zones de lisières et les strates végétales du talus.
- 2 819 m² de pelouse en prairies spontanées**
En favorisant les espaces de prairies spontanées peu fréquentées par le public en pied du talus.

Sur le Parc Rothschild à Boulogne-Billancourt

- 5 zones de prairies spontanées sont expérimentées sur le parc et concernent environ 8 000 m²** plus du double de 2023 (3 630 m² en 2023)
- 1 zone boisée en libre évolution de 2 292 m²**

Le parc de Billancourt à Boulogne-Billancourt

Renouvelé au label Ecojardin pour 5 ans, ce parc bénéficie d'une gestion favorable avec plus de 3 000 m² de prairies spontanées sur des espaces peu fréquentés par le public

Les bénéfices des prairies sur le territoire

L'évolution de zone de pelouse en prairie constitue un atout pour la diversité de la faune sauvage et dans une certaine mesure protège les pieds d'arbres du

piétinement. Leur fauche 1 fois par an, contribue à la diminution des émissions des gaz à effet de serre.

Boulogne-Billancourt :

En 2024, 5 zones de prairie spontanée ont été créées. Elles représentent une surface d'environ 1 ha au total et se répartissent sur les parcs suivants : le parc Edmond de Rothschild, le parc de Billancourt est et ouest, le parc des Glacières, ainsi que le jardin Gallieni.



Sensibilisation et formation des agents de GPSO

Entamée en 2022, la formation sur la gestion écologique, s'est poursuivie avec la mise en place d'une exposition itinérante « Parcs et Jardins en gestion écologique », de l'association Plante & Cité, successivement installée dans les services parcs et jardins.

Favoriser l'accueil de la biodiversité sur le territoire

Favoriser la nidification des oiseaux

Pour la quatrième année, GPSO assure le suivi, l'inventaire et le complément des nichoirs installés dans les parcs du territoire. Le contrôle des nichoirs est effectué afin de suivre leur occupation par des populations ciblées d'oiseaux, de vérifier leur état général et d'assurer leur remplacement.

Nombre de nichoirs installés sur le territoire: 153.

Favoriser l'accueil des insectes pollinisateurs

31 hôtels à insectes de différentes tailles sont installés sur GPSO.

Favoriser l'accueil des chauves-souris

Actuellement 7 gîtes à chauve-souris sont répartis sur le territoire. L'ajout de gîte devrait se poursuivre.

Favoriser l'accueil des oiseaux

Durant l'hiver 2024, une plantation de fruticées a eu lieu à Boulogne-Billancourt. Ces haies d'arbustes spontanés produisent des baies qui attirent les oiseaux.

Cartographier les éléments d'accueil pour la faune

Depuis 2022, une carte interactive, ouverte à tous pour consultation, permet de géolocaliser les éléments d'accueil pour la faune, gérés par GPSO ou par les villes (écoles, mairies, structures administratives...).

Contribution du public à la connaissance de la biodiversité

Ouverture d'un observatoire grand public de la biodiversité

L'observatoire grand public de la biodiversité a été lancé en 2023. Celui-ci met à contribution les habitants et permet une sensibilisation sur certaines espèces emblématiques et indicatrices de la santé de la biodiversité.



carte des accueils pour la faune

Sur la période de septembre 2023 à août 2024, plus de 1000 observations ont été relevées pour l'écureuil roux, le rouge-gorge, le hérisson et le rouge-queue noir.

Depuis septembre 2024, plus de 500 mésanges bleues ont été signalées.

3 espèces suivront jusqu'en août 2025 : le pinson des arbres, le moineau domestique et le lézard des murailles.



Pose de nichoir et contrôle d'occupation des nichoirs en hiver (période d'abandon du nid)

Agir localement pour préserver la biodiversité : Jardiner Ma Ville

Développé par GPSO depuis 2016, le dispositif **Jardiner Ma Ville** propose aux habitants du territoire d'être acteurs de leur environnement : Différents types de parcelles peuvent être investis : pieds d'arbres, petits espaces verts, pieds de murs, jardinières et depuis cette année la création de micro-implantation par carottage dans le bitume. Les jardiniers volontaires s'engagent à travers une charte à l'embellissement de la ville.

Ce dispositif permet de tester une végétalisation de l'espace public sur le territoire favorable à la biodiversité et participe aux continuités écologiques de la trame verte du territoire.



Carte disponible sur open data : Accueil de la faune sauvage (nichoirs oiseaux, gîtes à chauve-souris)



Carte disponible sur open data : Observatoire du rouge-gorge



carte des sites
Jardiner Ma Ville





Une gestion durable des espaces verts et du patrimoine arboré

GPSO s'inscrit dans une évolution vers des pratiques plus vertueuses concernant la gestion des espaces verts sur le territoire : réduction des consommations énergétiques, valorisation de la faune et de la flore endogène, optimisation des ressources locales en eau, utilisation de matériel écologique.

Outre l'absence d'utilisation de produits phytosanitaires dans les espaces verts depuis la création de GPSO, leur gestion a évolué vers des pratiques toujours plus respectueuses des cycles naturels et de la biodiversité.

Schéma Directeur des Parcs et Jardins

Le territoire de GPSO comprend, de par ses spécificités géographiques, différentes entités paysagères constituant un patrimoine riche et diversifié. **Ce sont ainsi 147 espaces végétalisés ouverts aux publics gérés en 2024, avec 24 grands parcs, 23 jardins, 85 squares, 9 mails et promenades piétonnisés, ainsi que 90 aires de jeux.**

Le schéma directeur a été réalisé afin de progresser dans la connaissance de ce patrimoine et proposer un plan d'actions sur 5 ans (2021-2026) visant à améliorer la qualité et l'usage des parcs, jardins et squares.

Il permet de prioriser les améliorations et remises en état d'espaces verts en fonction des différents enjeux (paysagers, écologiques, sécuritaires, ou d'entretien) ; de disposer d'informations complémentaires pour conduire les actions d'amélioration de la gestion des eaux pluviales ; et à terme, de mettre en place un plan de gestion différenciée sur le territoire tenant compte des fonctions et caractéristiques propres à chaque espace vert.

Les travaux réalisés en 2024

Boulogne-Billancourt

- **Square du Parchamp** : création d'une zone dédiée aux adolescents avec protection des végétaux par lisse métallique (début des travaux 2023 / fin des travaux 2024),
- **Parc de Billancourt - Île des Bouleaux** : rénovation de l'allée et reprise des évacuations des bornes-fontaines du parc de Billancourt,
- **Placette du Jardin Farman** : reprise du sol en stabilisé, dépose d'un platelage en plastique recyclé, reconstruction de l'escalier et rafraîchissement de la peinture des assises,
- **Belvédère du Jardin Farman** : revégétalisation partielle du parc avec retrait d'une souche ; reprise des marches en sol stabilisé et de ses bordures en granit, reprise des mains courantes et remplacement du mobilier,
- **Mail du Maréchal Juin - Parc canin** : création d'un parc canin afin d'offrir un espace dans lequel les chiens peuvent évoluer en liberté sans endommager les pelouses,
- **Square Édouard Detaille** : renouvellement des plantations et densification végétale,
- **Abords de l'Hôtel de Ville de Boulogne-Billancourt** : transformation des 4 bassins annexes en espaces plantés et rénovation des jardins.



Chaville

- **Place des Écoles et avenue Roger Salengro** : végétalisation des pieds d'arbres,
- **Square Boyan** : réfection du square,
- **Square du Doisu** : réfection des parements,
- **Square de l'Académie** : réaménagement de l'aire de jeux,
- **Sanichiens** : requalification de l'espace avec la plantation d'une végétation arbustive et d'un potager libre-service; création d'un parking vélo à la place des canisites,
- **Square du DOJO** : désimperméabilisation et plantations d'arbres fruitiers, (début des travaux 2024- fin des travaux 2025),
- **Cimetière (section 2)** : végétalisation des allées,
- **Rue Colonel Marchand** : réfection des rondins du parc (début des travaux 2024- fin des travaux 2025),
- **Sanichiens** : requalification de l'espace avec la plantation d'une végétation arbustive et d'un potager libre-service; création d'un parking vélo à la place des canisites.

Issy-les-Moulineaux

- **Jardin des Mille Roses** : requalification d'une partie du jardin avec la création d'une aire de jeux et d'un jardin d'agrément, plantation d'arbres et de vivaces,
- **Parc Henri Barbusse** : réaménagement d'une partie du parc en massif végétalisé en restanque, de jeux et des clôtures, ainsi que la rénovation des abords de la fontaine (début des travaux 2023 - fin des travaux 2024),
- **Square Weiden** : réfection des allées, du bassin d'ornement, réhabilitation de la fontaine,
- **Parc des Varennes** : rénovation du parc,
- **Jardin Botanique** : réfection des allées en enrobé beige,
- **Parc de la Ferme** : réfection des allées en enrobé beige,
- **Square Godet** : réfection de l'aire de jeux,
- **Parc de la Résistance** : création d'une aire de jeux,
- **Parc Rodin** : remplacement d'un bac à sable par un jeu.

Marnes-la-Coquette

- **Place de la Mairie** : création de jardinières,
- **Rue Yves Cariou** : plantation d'une haie.

Sèvres

- **Rue du Vieux-Port** : projet de désimperméabilisation et de végétalisation, (début des travaux 2023 - fin des travaux 2024),
- **Square Carrier Belleuse** : rénovation et embellissement du square avec la création d'un bassin naturel; requalification de la roseraie et de l'aire de jeux (début des travaux 2024- fin des travaux 2025),
- **Place Gabriel Péri** : projet d'aménagement et de végétalisation, (début des travaux 2024 - fin des travaux 2025).

Vanves

- **Square Charles de Gaulle** : réaménagent du square avec la plantation de 55 arbres,
- **Square des Droits de l'Enfant** : réfection du sol de l'aire de jeux,
- **Parc Simone Veil** : création d'un parc canin,

- **Parc Frédéric Pic** : végétalisation et embellissement des abords des glacières et de l'aire de jeux (début des travaux 2024- fin des travaux 2025).

Ville-d'Avray

- **Mail Bosvieux** : remplacement de la grande structure de l'aire de jeux et réfection complète du sol souple,
- **Square Maningue** : réaménagement de l'espace vert et diversification végétale autour du kiosque la Clayette,
- **Mail Lemerre Corot** : reprise des bordures et pose d'une clôture et plantation d'une haie (début des travaux 2024- fin des travaux 2025).

Gestion différenciée et écologique des espaces végétalisés

La gestion différenciée est une gestion raisonnée qui vise à adapter l'entretien des espaces végétalisés au site, en prenant en considération leurs caractéristiques, leurs usages et leurs potentiels écologiques.

Préservation de la biodiversité

Des espaces sécurisés pour le développement des espèces indigènes sont créés grâce à une limitation de l'accès du public, un développement autonome du milieu en prairie par un entretien à un rythme moins important, comme des fauchages annuels en juin ou septembre ou les espaces en libre évolution, favorisant la biodiversité en offrant un habitat et une source de nourriture pour les insectes pollinisateurs. Mais aussi, en intégrant des espèces végétales locales et ciblées pour leurs intérêts écosystémiques pour la faune.

Gestion de l'eau et des sols

Afin de maintenir l'humidité des sols et réduire la consommation d'eau pour les arrosages, les sols nus sont recouverts par la plantation de plantes couvre-sol et l'application de paillages. La palette végétale est constituée de plantes rustiques, sélectionnées pour leur faible besoin en arrosage.

Réduction des interventions

La gestion raisonnée permet de réduire le niveau d'entretien de certains espaces moins utilisés, peu accessibles, en périphérie ou réservés à la biodiversité et donc d'adopter une gestion plus respectueuse de l'environnement. Les tontes peuvent être réalisées moins souvent grâce à un niveau de coupe plus élevé, ainsi que la mise place de zone de fauchage tardif ou des espaces en libre évolution.

Réduction et valorisation des déchets

Les déchets issus de l'entretien sont réduits ou valorisés. Les tontes avec mulching (sans ramassage) sont favorisées et du paillage en copeaux de bois est produit, avec les résidus d'élagage des arbres et des tailles, grâce à l'acquisition d'un broyeur. Les déchets verts évacués sont envoyés vers des plateformes de compostage.

Perfectionnement des services techniques

Afin d'accroître leurs compétences dans les pratiques de gestion différenciée, d'entretien écologique et du suivi de notre biodiversité, des plans de formation pour les agents sont organisés en interne.

Enfin, dans un cadre plus large, les agents utilisent désormais des véhicules hybrides pour leurs déplacements et de nombreux matériels (souffleuses, tronçonneuses, etc.) sont remplacés par des appareils électriques.

Labellisation des parcs : Ecojardin

Grâce aux actions écologiques menées sur les parcs, 3 d'entre eux ont été labellisés Ecojardin. Ce label est mis en place par Plante & Cité et porté par l'Agence Française pour la Biodiversité.

Il repose sur les critères suivants : l'intégration du site dans une trame verte et bleue, la préservation des sols et de l'eau, la préservation de la biodiversité, la mise en place d'une politique d'achat durable des matériaux, mobiliers, matériels et engins utilisés, ainsi que la formation des agents, la sensibilisation du public.

À ce jour, 3 parcs de GPSO sont labellisés Ecojardin :

- **Parc de Billancourt** (Boulogne-Billancourt), première labellisation en 2020 et renouvelée en 2024 pour 5 ans ;
- **Jardin botanique** (Issy-les-Moulineaux), labellisé en 2023 ;
- **Jardin pédagogique de la Maison de la Nature et de l'Arbre** (Meudon), labellisé en 2023.

Le **Parc Brimborion** (Sèvres) et le **Parc de la Mare Adam** (Chaville) seront audités au premier semestre 2025.

Stratégie territoriale de Biodiversité

Entre 2023 et 2024, une Stratégie territoriale de Biodiversité a été mise en place sur 16 sites majeurs de nature pour la biodiversité du territoire.

Les 16 sites majeurs concernés sont :

1. Le Parc de Billancourt Est et Ouest, à Boulogne-Billancourt
2. Le Parc Edmond de Rothschild, à Boulogne-Billancourt
3. Le Parc des Glacières, à Boulogne-Billancourt
4. Le Jardin Galliéri, à Boulogne-Billancourt
5. Le Parc Forestier de la Mare Adam, à Chaville
6. Le Jardin de la Maison de l'Enfance et de la Jeunesse, à Chaville
7. Le Complexe sportif Marcel Bec, à Meudon
8. Le Parc de Brimborion, à Sèvres
9. Le Parc du Château, à Sèvres
10. Le Parc de Lesser, à Sèvres
11. Le Parc Henri Barbusse, à Issy-les-Moulineaux
12. Le Parc Rodin, à Issy-les-Moulineaux
13. Le Parc Jean-Paul II, à Issy-les-Moulineaux
14. Le Jardin Botanique à Issy-les-Moulineaux
15. Le Parc Frédérique Pic, à Vanves
16. Le Square Paster, à Marnes-la-Coquette

Les actions ont pour objectifs de renaturer, diversifier et renforcer les fonctions écologiques de chaque site, d'orienter, réaffirmer et harmoniser les pratiques de gestion et de renforcer les corridors écologiques.

Elles sont adaptées aux différents aménagements qui composent les espaces verts, notamment :

- **Les zones boisées**, avec la gestion de vieilles futaies, le maintien de lisières avec ses différentes strates de végétation, le renfort de la strate arbustive indigène,
- **Les zones ouvertes**, avec la diversification des espaces herbeux en pelouses et prairies, ainsi qu'un fleurissement adapté aux insectes pollinisateurs,
- **Les zones humides**, par la création de mare pour renforcer la trame bleue et la création de zones de végétalisation sur berges.

Diversification et densification végétale

Production et plantations de bulbes, d'annuelles, bisannuelles et vivaces dans les massifs fleuris

Boulogne-Billancourt	31 520
Chaville	27 650
Issy-les-Moulineaux	11 400
Marnes-la-Coquette	12 612
Sèvres	24 145
Vanves	6 300
Ville-d'Avray	8 286
Total GPSO	121 913

Un intérêt est apporté au choix des plantes, en prenant en considération leur provenance, leurs capacités d'adaptation aux changements climatiques, ainsi que leurs avantages écologiques et écosystémiques avec une ambition de densification et de diversification végétale.

La provenance des végétaux est un critère important. En 2024, les équipes des espaces verts ont cultivé 93 648 plantes dans leurs serres avant d'être utilisées pour embellir le territoire et ont planté 121 913 plantes annuelles, bisannuelles, vivaces et bulbes.

La production en serre permet d'adapter le mode de culture au climat du territoire et de réduire les arrosages de croissances pour que les plantes soient plus résistantes, mais aussi de limiter l'utilisation des véhicules de transport pour la livraison, réduisant l'empreinte carbone des espaces verts. Le surplus de plantes cultivées est vendu aux habitants et distribué lors des remplacements de massifs à l'automne.

Pour l'achat des autres plantes, les pépinières sélectionnées se trouvent dans la région ou à proximité, avec un climat similaire au nôtre. Des plantes non locales, provenant de climats plus chauds, sont expérimentées pour tester leurs capacités d'adaptation aux changements climatiques.

Afin de diminuer le nombre de renouvellement des plantations, des massifs durables sont créés en remplaçant et en associant les plantes annuelles par des bisannuelles, des vivaces et des bulbes, de provenance locale. Une diversification des strates et une densification végétale sont mises en place, en augmentant la plantation d'arbustes locaux, avec une préférence pour les essences rustiques ou ayant des fructifications comestibles, ainsi que le développement de gazons fleuris, voire des prairies naturelles dans certains parcs ou sur de petites surfaces fauchées.

L'objectif est d'augmenter le nombre d'espèces locales, qui ont des échanges positifs avec leur environnement et apportent un soutien à la biodiversité locale (comestibles, favorables à la nidification, mellifères...). Si les arbres et arbustes à fruits sont favorables à la petite faune, ils offrent aussi dans certains projets la possibilité aux habitants de récolter eux-mêmes les fruits (petits arbustes fruits rouges au square des Créneaux et arbres, arbustes fruitiers en cueillette libre au parc François Mitterrand à Chaville, légumineuses dans les massifs fleuris à Issy-les-Moulineaux).

Utilisation raisonnée de l'eau dans les espaces végétalisés

Dans les espaces végétalisés, l'eau est utilisée pour l'arrosage, les plantations d'arbres, l'alimentation des fontaines d'ornements, des bassins et des brumisateurs ainsi que pour les bornes-fontaines d'eau potable.

Avec l'augmentation des canicules et des sécheresses, GPSO a mis en place en 2023 un plan sobriété eau pour limiter l'utilisation de l'eau dans les espaces végétalisés et se poursuit en 2024. La stratégie de consommation s'articule autour de la philosophie ERC (Éviter, Réduire, Compenser). La démarche est associée au choix d'une palette végétale adaptée, résistante aux sécheresses et aux fortes chaleurs.

Afin d'éviter la consommation en eau pour l'arrosage

- Les sols nus, soumis à l'évaporation de l'eau et à la sécheresse, sont recouverts par la plantation de plantes couvre-sol et l'application de paillages issus des déchets de taille ou de tonte, retenant l'humidité dans le sol,
- Les espaces enherbés, les pelouses et les prairies ne sont plus arrosés, sauf les terrains de sport de compétition à enjeu « nationaux ou internationaux » (football, rugby, ...) et les terrains d'entraînement,
- Les massifs végétalisés sont créés en utilisant une palette végétale nécessitant peu d'arrosage,
- Les plantes des serres de GPSO sont cultivées avec le minimum d'arrosage possible et sont moins dépendantes de l'arrosage,
- Les aménagements hors-sol (jardinières, bacs suspendus) sont progressivement remplacés par des massifs de pleine terre pour permettre un échange hydrique.

Afin de réduire la consommation d'eau pour l'arrosage

- Les massifs végétalisés sont arrosés soit manuellement, soit par un système automatique et le nombre de rotations d'arrosage manuel et le temps d'arrosage sont diminués,
- Les horaires d'arrosage sont adaptés aux heures de forte chaleur (comprises entre 5 h et 11 h),
- Mise en place d'un arrosage raisonné, effectué en fonction du climat et non par un calendrier prédéfini. Les besoins d'arrosage sont suivis grâce à l'installation de sondes tensiométriques, notamment au pied des arbres.

Afin de compenser l'utilisation d'eau potable par des eaux naturelles

Il existe 2 types de ressources en eau alternatives à l'eau potable : les eaux pluviales (ruissellement, toiture) et les eaux de sources (rivières et nappes phréatiques).

- Une réflexion sur la gestion de l'eau de pluie de ruissellement est faite dès la conception des espaces végétalisés, afin qu'elle soit infiltrée directement dans le sol ou réutilisée sur site et non plus envoyée dans le réseau d'assainissement. Ces aménagements prennent en compte la topographie et le sens de ruissellement afin de capter le maximum d'eau possible du bassin-versant,
- Lorsqu'elle est stockée dans des bâches de stockage et chaussées réservoirs, cette eau naturelle est utilisée pour l'arrosage des massifs. Pour exemple, l'eau de pluie de toiture des serres de Sèvres, stockée dans un bassin enterré, représente 50 % de la consommation en eau destinée à l'arrosage des plantes cultivées.

Diminution des consommations d'eau de la fontainerie

La fontainerie représente une part de la consommation d'eau des espaces verts, elle est composée de 76 bornes-fontaines, offrant de l'eau potable au public, de 31 brumisateurs et de 55 bassins et fontaines d'ornements.

Pour réduire la perte d'eau des bornes-fontaines, des boutons-poussoirs pour déclencher le robinet vont être installés. Les brumisateurs auront un allumage, adapté à une température minimum 27 °C en cas de canicule, compris entre 12 h et 19 h et un temps de brumisation réduit à 2 minutes.

Parmi 45 fontaines d'ornement en fonctionnement, seulement 8 sont en circuit ouvert, une étude de faisabilité va être lancée afin de modifier des systèmes d'alimentation en circuit fermé.

La gestion sécurisée du patrimoine arboré

Dans un cadre de vie urbanisé, les arbres sont des êtres vivants qui véhiculent un symbole de nature et structurent les paysages. Ils sont un support pour la biodiversité et présentent des intérêts dans la lutte contre le réchauffement climatique. Véritables poumons du territoire, les arbres participent notamment à rafraîchir la ville en période de forte chaleur.

À ce jour, le territoire de GPSO comptabilise près de 29 433 arbres.

Les arbres sont situés pour 41 % en accompagnement de voirie, 38 % dans les parcs, jardins et squares, 7 % dans les cours d'écoles, 6 % dans les cimetières et 8 % autour des bâtiments publics et des équipements sportifs. Ils sont plantés selon différentes structures paysagères : en alignement, en groupement et bosquet, de manière isolée, dans les vergers et sur les talus.

La prévention : la meilleure des actions pour le bien-être de nos arbres

Le patrimoine arboré est en perpétuelle évolution, et les arbres sont sujets aux aléas climatiques, à la pollution de l'air et du sol, aux blessures générées par l'activité urbaine.

La prévention consiste à :

- mener une réflexion en amont sur les choix des essences à planter,
- mettre en sécurité l'environnement des arbres (taille, haubanage, périmètre de sécurité),
- respecter les consignes de précaution lors des travaux de voirie,
- surveiller les arbres présentant des lésions évolutives,
- supprimer les arbres morts, présentant des lésions irréversibles ou dont la stabilité est atteinte.

Toute l'année, les agents de GPSO veillent sur les arbres du territoire. La gestion du patrimoine arboré a pour objectif de pérenniser le patrimoine existant et d'augmenter le couvert végétal, pour contribuer à l'amélioration du cadre de vie tout en assurant la sécurité des usagers.

Dans le cadre de leur suivi, l'ensemble de ces arbres est cartographié et fait l'objet de contrôles, incluant des diagnostics phytosanitaires tous ans. Les contrôles visuels prennent en compte l'état physique de l'arbre avec ses racines visibles, tronc et branches, mais aussi ses traumatismes : plaies cavités, fissures. La présence de parasite ou de maladie (champignons, insectes...) est aussi détectée. Ce niveau d'analyse permet également d'établir son état physiologique : vitalité, ramifications annuelles, feuillage, fructification, architecture, dépérissement et son état de développement en fonction des contraintes environnementales : état du sol, climat, bâti, etc. Les contrôles en période hivernale permettent d'observer la structure de l'arbre, et ceux en période estivale permettent d'apprécier sa vigueur en période de feuillaison.

Les contrôles et les diagnostics phytosanitaires permettent de repérer les arbres qui présentent des défauts mécaniques, de suivre leur évolution et, si nécessaire, de déclencher une intervention de mise en sécurité ou, si leur conservation ne

peut être assurée dans de bonnes conditions, de procéder à leur suppression. Une replantation est systématiquement réalisée sur place si les conditions le permettent, ou dans un périmètre proche.

Plan de gestion et plan guide des arbres des parcs en site classé

Un site classé est un espace remarquable dont le caractère historique et paysager nécessite d'être préservé de toute atteinte grave. S'y applique une réglementation particulière du Code de l'Environnement, et chaque intervention nécessite une autorisation délivrée par les services de l'État. Afin d'avoir un suivi qualitatif et cohérent des sites classés présents sur le territoire, GPSO a mis en place des plans de gestions du patrimoine arboré et des plans guides comprenant un plan de gestion des arbres et un schéma directeur définissant les grandes orientations d'aménagement pour l'embellissement des parcs. Les 3 parcs classés concernés sont :

- Le **parc Edmond de Rothschild à Boulogne-Billancourt**, dont le Plan guide est en cours de réalisation avec des travaux prévus en 2025,
- Le **parc Saint Jean-Paul II à Issy-les-Moulineaux**, dont le Plan guide a été réalisé en 2017 et mis en œuvre en 2018,
- Le **parc Frédéric Pic à Vanves**, dont le Plan de gestion est en cours de remplacement par un Plan guide finalisé pour 2025.

Lutte contre les chenilles processionnaires

Les chenilles processionnaires du Pin ou du Chêne, sont classées espèces nuisibles pour la santé humaine et celle des animaux à cause de leurs poils urticants, c'est pourquoi GPSO a mis en place une lutte anti-chenilles processionnaires, présentes dans les arbres des espaces publics. Cette lutte consiste à :

- **détruire les nids en hiver ou à chaque nouveau signalement**, à l'aide d'un échenilloir,
- **poser des écopièges à chenilles à partir de février**, afin de capturer les chenilles qui descendent de l'arbre,
- **poser des pièges à phéromones au printemps**, afin de capturer les papillons mâles pour limiter le nombre de fécondations,
- **introduire des prédateurs naturels par la pose de nichoirs**, en effet les mésanges bleues et charbonnières se nourrissent des larves, le coucou **gris des chenilles**, la **chauve-souris des papillons**.

Un suivi annuel spécifique est fait, sur les arbres qui ont été colonisés et ceux à proximité pour éviter toute propagation.

Perspectives 2025

- Pour restreindre les exportations de déchets verts et limiter les importations de terre végétale, les produits de l'entretien continueront à être valorisés. Le compost permettra ainsi d'amender le sol en place et le broyat (copeaux de bois issu du broyage des branches et rameaux) constituera un paillage aux multiples bénéfices pour les arbres, les plantes et la biodiversité des sols.
- Concernant la gestion de l'eau de pluie, l'ambition est de déconnecter également les parcs des réseaux d'assainissement, ce qui signifie limiter les eaux de ruissellement qui se déversent dans les égouts, en les infiltrant directement dans le parc.

Désimperméabilisation et renaturation des sols

Patrimoine arboré de GPSO et sites communaux	
Boulogne-Billancourt	10 269
Chaville	1 327
Issy-les-Moulineaux	10 240
Marnes-la-Coquette	66
Meudon : arbres sur sites gérés par GPSO uniquement, les autres arbres étant gérés par la commune, qui a compétence en matière d'Espaces verts	620
Sèvres	3 287
Vanves	2 450
Ville d'Avray	1 174
Total GPSO	29 433

La désimperméabilisation des sols couverts d'une surface étanche (bitume, béton...) a pour objectif de lutter contre les inondations en permettant l'infiltration des eaux sur place.

La renaturation des sols a quant à elle pour but de retrouver un sol fertile sur des surfaces désimperméabilisées, en veillant à ce que la surface soit connectée avec la nappe phréatique en passant par un sol continu, vivant et abritant de la biodiversité.

Ces nouveaux espaces végétalisés permettent de lutter contre les îlots de chaleur urbains grâce à la plantation de nouveaux arbres qui font de l'ombrage tout en atténuant la pollution de l'air et du sol.

Pour les parkings, les places de stationnement, les trottoirs et les rues piétonnes, les surfaces imperméables sont remplacées par des revêtements perméables et poreux laissant s'infiltrer l'eau, tels que les dalles engazonnées ou en graviers, les pavés avec joints végétalisés ou les résines ou le sol stabilisé, lorsque cela est possible.

Durant l'année 2024, 7 241 m² ont été désimperméabilisés et végétalisés.

Les travaux réalisés en 2024

Boulogne-Billancourt

- **Carrefours dits prioritaires ciblés dans le cadre de la Loi LOM** : 65 m²; création de 13 jardinières de 5 m² infiltrantes permettant la déconnexion des eaux de ruissellement du réseau d'assainissement et de végétaliser l'espace public, en dégagant la visibilité en amont des traversées piétonnes sur les carrefours dits prioritaires.

- **Boulevard de la République**, à l'angle de la rue du Dôme: création de 2 jardinières infiltrantes permettant la déconnexion des eaux de ruissellement du réseau d'assainissement, de végétaliser l'espace public et de sécuriser la traversée piétonne,
- **Rue de l'Est** (entre rue Gallieni et route de la Reine): 541 m²; requalification de la voirie, réhabilitation du réseau d'assainissement et végétalisation de l'espace public,
- **Rue Gallieni** (entre la rue de Silly et la rue de Bellevue): 125 m²; création de 125 m² d'espaces verts et plantation de 7 arbres,
- **Rue Anna Jacquin** (entre les rues Saint Denis et Montmorency): 86 m²; création de 86 m² d'espaces verts et plantation de 3 arbres,
- **Rue de Seine** (entre la rue du Point du Jour et l'av. Pierre grenier): 198 m²; création de 180 m² d'espaces verts et plantation de 22 arbres, aménagement de 18 m² de stationnements vélo désimperméabilisés,
- **Place du Hameau Fleuri** : 535 m²; requalification à travers la renaturation complète de la place, avec la création d'espaces verts et la pose de revêtements drainants, soit une désimperméabilisation de 535 m² du réseau d'assainissement,
- **Parvis Maître Jacques** : 6 m²; création d'une jardinière partiellement enterrée avec récupération des eaux pluviales, plantée de végétaux,
- **Square Henri Barbusse** : 80 m²; agrandissement d'une jardinière permettant de doubler la surface désimperméabilisée (surface finale de 80 m²), de récupérer l'eau de pluie et de replanter une végétation basse en arbustes et vivaces,
- **Rues de Vanves et Marcel Dassault** : 68 m²; création de jardinières infiltrantes,
- **Rue de la Belle Feuille** : 35 m²; création de jardinières infiltrantes plantées d'arbustes et vivaces,
- **Rue Lazare Hoche** : 50 m²; création de jardinières infiltrantes,
- **Rue Denfert-Rochereau**: 14 m²; création de jardinières infiltrantes,
- **Passage des Nymphéas** : 100 m²; création d'une jardinière infiltrante et plantation de 8 arbres,
- **Rue Denfert-Rochereau, à l'angle de la rue Gutenberg** : 12 m²; création d'une jardinière infiltrante,
- **Rond-point André Malraux** : 150 m²; création de jardinières infiltrantes,
- **Rue de la Rochefoucauld** (entre les rues Gambetta et Fessart): 145 m²; rénovation de la voirie avec la création de 100 m² d'espaces végétalisés et la plantation de 3 arbres, ainsi que l'aménagement de 45 m² de stationnements vélo désimperméabilisés,
- **Avenue du Maréchal Juin** (depuis la rue de Sèvres jusqu'au quai Alphonse Le Gallo): 1 700 m²; le Mail du Maréchal Juin est requalifié en coulée verte. Désimperméabilisation des sols de 1 700 m², dont 800 m² de végétalisation comprenant la plantation de 54 nouveaux arbres d'essences variées,
- **Rue Damiens** : 51 m²; rénovation des trottoirs et de la chaussée avec la création de 51 m² d'espaces verts et la plantation de 7 arbres,
- **Rue Barthélémy Danjou** (entre le boulevard de la République et la rue Marcel Dassault): 59 m²;

rénovation de la chaussée et des trottoirs avec la création de 59 m² d'espaces verts et la plantation de 2 arbres.

Chaville

- **Carrefours dits prioritaires ciblés dans le cadre de la Loi LOM - Avenue du Bouquet** : 13 m²; création de 2 jardinières infiltrantes,

Issy-les-Moulineaux

- **Carrefours dits prioritaires ciblés dans le cadre de la Loi LOM** : création de jardinières infiltrantes,
- **Square des Mille Roses** : 1000 m²; requalification d'une partie du jardin avec la création d'une aire de jeux et d'un jardin d'agrément,
- **Boulevard Gallieni** : 34 m²; création d'une jardinière entre les pieds d'arbres,
- **Parc des Varennes** : 150 m²; création d'allées piétonnes perméables,
- **Parking Fragonard** : 190 m²; déminéralisation du revêtement et mise en place de dalles enherbées,
- **Rue Éboué** (à l'angle de la rue Jean Bouin) : 28 m²; création de jardinière,
- **Rue Jean Bouin x Rue du Capitaine Ferber** : 28 m²; création de jardinière et déminéralisation,
- **Rue Foucher Lepelletier** : 30 m²; création d'un d'îlot végétalisé avec plantation de 2 arbres,
- **Rue Claude Bernard** : 40 m²; création de jardinières filantes entre les pieds d'arbres,
- **Rue Courteline** : 40 m²; agrandissement des fosses autour des pieds d'arbres,
- **Rue Henri Farman** : 13 m²; création d'un mat végétalisé.

Perspectives 2025

La désimperméabilisation ainsi que la végétalisation de l'espace public se poursuivront, afin de renforcer les continuités écologiques, créer des îlots de fraîcheur et gérer les eaux de pluie. L'utilisation de matériaux poreux sur les parkings, places de stationnement et rues piétonnes sera privilégiée, ainsi que la création d'espaces végétalisés en ciblant dans l'espace public, les esplanades, les places, les lieux de convergence et l'aménagement d'accotements de voiries végétalisés continus.

Des études sur les potentiels de désimperméabilisation et de végétalisation sont en cours de réalisation sur l'ensemble des villes de GPSO, permettant de mettre en place une programmation de désimperméabilisation sur du long terme.

Surfaces désimperméabilisées de GPSO

Boulogne-Billancourt	4 020 m ²
Chaville	13 m ²
Issy-les-Moulineaux	1 553 m ²
Marnes-la-Coquette	14 m ²
Meudon	709 m ²
Sèvres	574 m ²
Vanves	328 m ²
Ville d'Avray	30 m ²
Total GPSO	7 241 m ²





Assainissement et gestion de l'eau

GPSO entretient et répare son réseau d'assainissement selon son Schéma Directeur d'Assainissement afin de limiter la pollution des milieux urbains et naturels, causée par la vétusté du réseau ou par les débordements en temps de pluie. GPSO exerce également sa compétence Gestion des eaux pluviales urbaines (GEPU) à travers l'élaboration de son zonage pluvial. Ce dernier entrera en vigueur début 2025. Il a pour but de limiter l'imperméabilisation des sols et de maîtriser les débits d'eaux pluviales collectés par le réseau d'assainissement.

Les travaux d'assainissement en 2024

L'année 2024 a permis de consolider et réaliser un programme de travaux priorisé par le délégataire Seine Ouest Assainissement (SOA), sur la base du diagnostic complet du réseau de GPSO réalisé en 2017. Cette programmation permet d'optimiser la réhabilitation et le maintien de l'intégrité physique des réseaux, ainsi que l'étude de programmes conséquents de travaux.

Ces travaux visent à pérenniser les ouvrages, rétablir l'étanchéité des canalisations, améliorer la fluidité des écoulements, limiter les nuisances olfactives et éviter les pollutions par exfiltration des eaux usées. Ils sont mis en œuvre en intégrant une charte « chantiers faibles nuisances », et en choisissant des techniques et des matériaux les moins impactants possible pour l'environnement (chemisage, tranchées réduites, recyclage des remblais, etc.).

Plusieurs kilomètres du réseau d'assainissement territorial ont été réhabilités en 2024, sous maîtrise d'ouvrage directe ou déléguée.

Boulogne-Billancourt

4 opérations pour un montant de 5 250 924 € TTC.

- **Rue de la Rochefoucauld** : réhabilitation du réseau d'assainissement et des branchements rivaux (fin des travaux planifiée en 2025) | 1 610 000 € TTC.
- **Rue de Bellevue** (entre la rue Gallieni et l'avenue du Général Leclerc) : réhabilitation du réseau d'assainissement et des branchements rivaux | 2 125 200 € TTC.
- **Rue Gallieni** (entre le n° 239 rue Gallieni et le quai Alphonse Le Gallo) : réhabilitation du réseau d'assainissement et des branchements rivaux (fin des travaux planifiée en 2025) | 1 199 630 € TTC.
- **Rue de Seine** (entre l'avenue Pierre Grenier et le quai du Point du Jour) : réhabilitation du réseau d'assainissement et des branchements rivaux | 316 094 € TTC.

Meudon

4 opérations pour un montant de 932 000 € TTC

- **Rue Hérault** : remplacement de 144 ml de collecteur et remplacement de 12 branchements pour un montant de 154 000 € TTC,
- **Rue Langrognet** : chemisage de 153 ml de collecteur et remplacement de 14 branchements pour un montant de 332 000 € TTC,

3 BONNE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE



6 EAU PROPRE ET ASSAINISSEMENT



11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES



12 CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES



13 MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES



15 VIE TERRESTRE



- **Rue Rushmoor** : remplacement de 30 ml de collecteur et chemisage de 110 ml de collecteur et remplacement de 6 branchements pour un montant de 191 000 € TTC,
- **Rue des Sorrières** : chemisage de 188 ml de collecteur et remplacement de 24 branchements pour un montant de 255 000 € TTC.

Les travaux de gestion intégrée des eaux pluviales

En vue de l'ouverture de baignades pérennes dans la métropole parisienne, un protocole d'engagement visant l'amélioration de la qualité de la Seine et de la Marne a été signé en 2020. Dans ce cadre, GPSO s'est engagé à mener des actions contribuant à déconnecter les eaux pluviales des réseaux unitaires et à désimperméabiliser les espaces publics. En 2024, ont été désimperméabilisés 7 241 m² d'espaces publics.

Le schéma directeur d'assainissement et les zonages d'assainissement des eaux usées et pluviales

En 2024, GPSO a finalisé les études relatives à son schéma directeur d'assainissement et à ses zonages d'assainissement. Le schéma directeur d'assainissement territorial vise à :

- Élaborer un programme pluriannuel et hiérarchisé d'investissements,
- Mettre en place des actions propres à réduire les rejets de pollution et leur impact sur le milieu naturel en conformité avec la réglementation,
- Sécuriser le fonctionnement du système d'assainissement,
- Mettre en œuvre ou finaliser l'auto-surveillance du réseau,
- Mettre en place les bases du diagnostic permanent et d'une véritable gestion patrimoniale du système d'assainissement,
- Tenir compte des évolutions prévisibles de l'urbanisation et du bassin d'activité.

GPSO a finalisé et soumis à enquête publique ses **zonages d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales**. Ces projets ont reçu un avis favorable du commissaire enquêteur et seront proposés à la délibération lors du Conseil de Territoire de février 2025.

- Le zonage d'assainissement des eaux usées de GPSO consiste à définir une zone unique d'assainissement collectif, le taux de desserte à GPSO étant actuellement supérieur à 99,9 %.
- Le zonage des eaux pluviales de GPSO a pour objectif d'inciter les aménageurs privés à intégrer la gestion des eaux pluviales à tout projet de construction comme une composante à part entière de sa conception, sans se reposer sur l'existence d'un réseau enterré dont la capacité est limitée. Le but

est donc bien de limiter les quantités d'eaux pluviales collectées par les réseaux d'assainissement territoriaux, ce qui permet de diminuer les risques d'inondations et la fréquence des déversements d'eaux usées en Seine et lutter ainsi contre la pollution chronique du fleuve. Les techniques de gestion intégrée des eaux pluviales doivent idéalement faire appel aux processus naturels d'infiltration et d'évapotranspiration par le biais de solutions fondées sur la nature. La mise en œuvre du zonage pluvial contribue donc à conserver les espaces de pleine terre, à limiter l'imperméabilisation des sols, à accroître la biodiversité et la végétalisation des espaces, ce qui permet de lutter contre les effets du changement climatique.

- Le zonage pluvial de GPSO repose sur la définition de 2 zones géographiques distinctes dans lesquelles des prescriptions différentes s'appliquent :
 - Zone 1 : zone sans contrainte à l'infiltration : demande de 0 rejet d'eaux pluviales dans le réseau d'assainissement jusqu'à la pluie décennale, c'est-à-dire jusqu'à une pluie de 44 mm en 4 h.
 - Zone 2 : zone d'aléa carrières et glissement de terrain : demande de 0 rejet d'eaux pluviales dans le réseau d'assainissement pour les pluies courantes, c'est-à-dire jusqu'à une pluie de 10 mm. La gestion des eaux pluviales doit ici être réalisée sans infiltration.

Perspectives 2025

Réhabilitation des réseaux d'assainissement visitables suivants :

- Boulogne-Billancourt : rue de la Rochefoucauld (suite et fin des travaux en 2025), rue Gallieni (entre le n° 239 rue Gallieni et le quai Alphonse Le Gallo : suite et fin des travaux en 2025), rue de Meudon (entre le n° 56 et la place Jules Guesde).

Réhabilitation des réseaux d'assainissement non visitables suivants :

- Chaville : rue du Gros Chêne,
- Issy-les-Moulineaux : rue Glacière, allée des Ponts, allée Sainte Eudoxie,
- Meudon : sentier des Haies, rue du Cerf
- Sèvres : rue Marguerite Payen, rue Nungesser et Coli, rue Brancas



La gestion durable et préventive des déchets

Les gestions durable et préventive des déchets sont deux actions essentielles à la préservation de notre patrimoine naturel. GPSO, en matière de gestion des déchets ménagers et assimilés, s'inscrit pleinement dans une perspective durable en mettant en œuvre deux axes principaux : une collecte optimisée avec pour objectif l'atteinte des seuils fixés par la réglementation en matière de recyclage, et un programme de prévention des déchets visant à diminuer l'impact de leur production et de leur élimination sur l'environnement.

Le nouveau marché de collecte

Le nouveau marché de collecte a débuté fin 2022. Courant 2023, les prestataires ont reçu la majorité des nouvelles bennes de collecte. Ces camions sont électriques, ou au GNV (Gaz Naturel Véhicule), pour répondre aux clauses et critères environnementaux imposés dans le marché.

Ainsi, ce nouveau marché va permettre de poursuivre l'accroissement de la flotte de véhicules électriques utilisée sur le territoire.

De plus, pour rejoindre la démarche de Territoire Intelligent lancée par GPSO, et améliorer le service, chaque prestataire a mis en place une plateforme permettant un meilleur suivi de l'ensemble de sa prestation par des agents de GPSO.

Le tri des déchets alimentaires

Depuis janvier 2023 et jusqu'en 2025, GPSO déploie progressivement la collecte des déchets alimentaires sur l'ensemble du territoire après une expérimentation réussie menée de fin 2018 à 2022 sur Marnes-la-Coquette et Ville-d'Avray. Le déploiement sur les

nouveaux secteurs du territoire a lieu en période « hivernale », de janvier à mars puis d'octobre à décembre, afin de réduire les nuisances éventuelles pendant la mise en place.



Entre janvier et mars 2024, 11900 foyers boulonnais, 6800 foyers vanvéens et 12300 foyers meudonnais ont été concernés par la mise en place de la nouvelle collecte. Puis d'octobre à décembre 2024, ce sont 19000 foyers boulonnais, 3000 foyers isséens, 6100 foyers vanvéens et 7700 foyers chavillois qui ont pu bénéficier de la mise en place de la collecte des déchets alimentaires.

GPSO a mis en œuvre une organisation spécifique et une communication ad hoc pour que les habitants du territoire s'approprient ce nouveau geste de tri. Avant le démarrage de la nouvelle collecte, les habitants ont reçu un nouveau bac au couvercle marron permettant de collecter les déchets alimentaires. Par ailleurs, ils ont pu bénéficier à leur domicile de la visite d'un éco-animateur missionné par GPSO afin de recevoir un bioseau, une dotation initiale de sacs transparents compostables pour réaliser le tri et un guide du tri récapitulant les bonnes pratiques.

Concrètement, les habitants disposent de tous les équipements requis pour réaliser le tri des déchets alimentaires à leur domicile : les restes de repas y compris de viandes et poissons, épluchures, marcs de café et sachets de thé peuvent ainsi être valorisés.

Que deviennent les déchets alimentaires ?

Les déchets alimentaires sont collectés 2 fois par semaine et parallèlement la collecte des ordures ménagères est diminuée, sauf sur certains secteurs où elle est déjà optimisée.

Les déchets issus du tri sont collectés séparément des autres déchets pour être valorisés. Ils sont d'abord accueillis sur des plates-formes de réception de proximité (Villeneuve-Saint-Georges et Saint-Denis) pour être ensuite envoyés vers des sites de méthanisation plus éloignés de la petite couronne parisienne. Les déchets alimentaires sont transformés en biogaz et en amendement organique dans ces méthaniseurs. Le biogaz est une énergie renouvelable : il permet de produire de l'électricité, de la chaleur et du biocarburant.

L'amendement organique, ou compost, est utilisé par les agriculteurs, ce qui limite ainsi le recours aux engrais chimiques.

De janvier à novembre 2024, 1 492 tonnes de déchets alimentaires ont été collectées.

La collecte des déchets verts

Mise en place en 2023, cette collecte en porte-à-porte concerne les habitants des rues pavillonnaires. Les déchets verts sont collectés chaque année, de mi-avril à fin novembre, une fois par semaine. Ils sont collectés en fagots ou en sacs spécifiques compostables, mis à disposition dans les villes.

Cette collecte concerne les déchets végétaux, tels que la tonte, les tailles de haies et d'arbustes, les feuilles mortes et les déchets floraux.

Ce service garantit un traitement plus adapté des déchets végétaux : une fois collectés, ils sont envoyés en centre de compostage, pour être ensuite broyés et transformés en compost. Ce compost est destiné à être revendu à des particuliers ou à des agriculteurs.

D'avril à novembre 2024, **775 tonnes de déchets verts ont été valorisées** par l'intermédiaire de cette collecte.

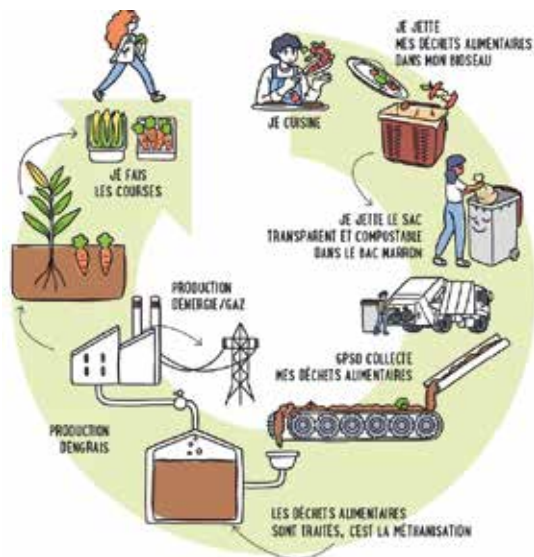
La prévention des déchets

GPSO a adopté son Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) le 8 février 2023. Déclinaison locale du Programme Régional de Prévention des Déchets (PRPD) et prévu par la Loi AGECE (Anti-Gaspillage pour une Économie Circulaire), **il se fixe pour objectif de réduire de 15 % la quantité de déchets produite sur le territoire d'ici 2030, par rapport à 2010 (de 385 kg par habitant en 2021 à 329 kg par habitant en 2030).** L'objectif est donc de limiter la production de déchets, en amont des autres gestes essentiels de tri et de recyclage. Le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas !

Le PLPDMA est un document de planification territoriale sur 6 ans, de 2023 à 2028 pour GPSO. Il a été coconstruit avec l'ensemble des acteurs du territoire. Tous les déchets produits par les ménages et les acteurs économiques produisant moins de 3000 litres de déchets par semaine (déchets « assimilés ») sont concernés par ce plan.

Déchets ménagers et assimilés, de quels déchets parle-t-on ?

- Ordures ménagères résiduelles (Omr)
- Déchets issus des collectes sélectives (emballages, verres...)
- Déchets des activités économiques collectés par la collectivité (< 3000 litres par semaine)
- Encombrants des ménages et collectes en déchèterie



Le PLPDMA est composé de 3 axes déclinés en 12 actions :

Axe n° 1- Anti-gaspi, compostage et compagnie : réduire et valoriser nos déchets organiques

- **Action 1.1** - Inciter à la lutte contre le gaspillage alimentaire à destination des publics scolaires
- **Action 1.2** - Inciter à la lutte contre le gaspillage alimentaire à destination des autres publics et en particulier des commerces
- **Action 1.3** - Renforcer le déploiement du compostage domestique et créer une culture commune autour de ces pratiques et de la valorisation des déchets verts
- **Action 1.4** - Prendre en compte le tri des biodéchets et l'implantation de composteurs dans la conception et la rénovation des immeubles

Axe n° 2 - L'usage unique, c'est fini ! Place au réemploi, à la réparation et à la réutilisation de nos emballages et autres biens

- **Action 2.1** - Promouvoir et déployer les emballages réutilisables
- **Action 2.2** - Organiser et promouvoir les événements écoresponsables et en lien avec l'économie circulaire
- **Action 2.3** - Favoriser le développement d'une filière et des flux de réemploi sur le territoire

Axe n° 3 - Devenir un écocitoyen éclairé, au bureau, en voyage, chez soi et à l'école

- **Action 3.1** - Accompagner au changement les habitants et acteurs du territoire vers une consommation plus responsable chez soi, au travail ou à l'école
- **Action 3.2** - Mettre en place des actions de sensibilisation dans les lieux de transport en faveur de la prévention des déchets durant ses voyages
- **Action 3.3** - Faciliter le lien et créer des synergies entre les différents acteurs et initiatives locales, associatives et économiques
- **Action 3.4** - Mettre en place un plan de communication en faveur de la prévention des déchets
- **Action 3.5** - Sensibiliser les acteurs du territoire et les habitants à la lutte contre les dépôts sauvages

Retrouvez l'ensemble de ces informations sur le site internet de Grand Paris Seine Ouest :

seineouest.fr/plpdma

Ce programme s'intègre dans le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) adopté en 2021, et qui vise à atteindre la neutralité carbone d'ici 2050. En adoptant le PLPDMA, GPSO s'engage à travailler en collaboration avec l'ensemble des acteurs locaux pour un territoire propre et durable.

Mise en œuvre du PLPDMA

Un premier bilan annuel positif a été présenté le 26 mars 2024 à la Commission Consultative d'Élaboration et de Suivi (CCES) du PLPDMA qui a émis un avis favorable.

Le bilan 2023, qui correspond à la première année de mise en œuvre du PLPDMA de GPSO, souligne un fort dynamisme des acteurs du territoire pour contribuer à réduire les déchets et leur rôle incontournable. Les premiers résultats sont encourageants avec :

- 10 des 12 actions du PLPDMA déjà engagées ;
- - 10 % de déchets ménagers par rapport à 2010 (sur un objectif de - 15 % d'ici 2030) ;
- 6 associations du territoire lauréates de l'appel à projets réduction et tri des déchets GPSO/Syctom ;
- 10 % des foyers équipés en composteurs (soit la moitié de l'objectif) ;
- 142 ateliers de sensibilisation à la réduction des déchets menés par la Maison de la Nature et de l'Arbre.

Les efforts restent à poursuivre pour les déchets d'emballage et les encombrants notamment.

Le PLPDMA donnant une place importante à des domaines relevant des compétences des communes ou de compétences partagées (établissements scolaires et périscolaires, CCAS, commerces et marchés forains, événements associatifs et municipaux...), une « **Charte territoriale d'engagement en faveur du zéro déchet** » a été coconstruite avec les villes du territoire. Adoptée par GPSO le 26 juin 2024 et par les 8 villes en conseil municipal, la charte offre la possibilité de décliner sur chacune des villes et en fonction de leurs spécificités, les actions du PLPDMA qu'elles porteront avec le soutien de GPSO. Les objectifs sont de formaliser des engagements réciproques, de partager et de généraliser des initiatives communales sur l'ensemble du Territoire.

Selon les principes de la charte, les communes choisiront parmi un panel de 30 actions celles qu'elles souhaitent mettre en œuvre à destination de différents publics :

- Accompagner les **établissements scolaires et périscolaires** dans la lutte contre le gaspillage alimentaire (réaliser un état des lieux, adapter les menus, nommer des écodélégués, faciliter le don de denrées alimentaires...) et la réduction des déchets (réduire l'usage du plastique dans les cantines, réutiliser le matériel scolaire...);
- Accompagner les **marchés forains** dans l'encouragement du don alimentaire, les inciter à la réduction des emballages, former des placiers...;
- Accompagner les **commerces** (commerces de bouche, supermarchés, restaurants) : mobiliser les associations de commerçants, les encourager à limiter les emballages, à accepter le remplissage des gourdes au sein de leur établissement...
- Accompagner le **CCAS/Service des Solidarités** dans la communication sur les produits « faits soi-même », les jardins partagés, dans l'organisation de collectes solidaire, ou pour développer des projets d'épiceries sociales et solidaires...
- Mobiliser les **agents des villes** pour que l'organisation des événements tende vers le zéro déchet, désigner des ambassadeurs du Plan Climat, limiter le gaspillage alimentaire dans la restauration collective...

Les actions seront mises en œuvre par les villes avec l'accompagnement de GPSO sur l'ensemble de la durée du PLPDMA.

Subventions aux projets associatifs de tri et de prévention des déchets

En adéquation avec l'accompagnement proposé par le Syctom, **GPSO continue de subventionner les acteurs associatifs locaux qui mettent en œuvre des actions contribuant au tri et à la prévention des déchets.**

Ce dispositif répond concrètement aux objectifs que GPSO s'est fixé en matière de réduction et de tri des déchets, inscrits dans l'axe 4 de son Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET). L'ancrage local des projets permet ainsi de mettre en place des actions adaptées au territoire, de créer une synergie entre les différents acteurs.

En 2024, l'appel à projets a permis de subventionner 8 associations à hauteur de **68 076 €** :

Bergerie en ville (Meudon)

Organisation d'ateliers de sensibilisation à la prévention des déchets et au tri auprès des scolaires et des familles : 5 « journées à impact » à destination du grand public (marché de Noël, journée internationale zéro déchet...); 10 demi-journées thématiques (recyclage, tri...) à destination du grand public; 20 interventions dans les établissements scolaires des villes de Meudon et de Boulogne-Billancourt.

Co-énergie (Meudon)

« Tous en selle contre le gaspi » : actions de sensibilisation à la réduction du gaspillage alimentaire s'appuyant sur le principe des nudges (« coup de pouce » ou suggestion indirecte) et grâce à l'utilisation d'un triporteur électrique.

Crocus et Coquelicots (Chaville et Sèvres)

Ateliers de sensibilisation sur la pollution des déchets plastique à destination d'un public scolaire : sensibiliser les élèves à la pollution plastique; comprendre les impacts de l'utilisation des plastiques sur la santé et l'environnement; découvrir et appliquer les écogestes; réfléchir à des pistes d'actions concrètes.

La Bêta Pi (Sèvres)

Ateliers de sensibilisation « Code et décode : les déchets » à destination d'un public scolaire et de leur famille : codage d'un quiz sous forme de jeu vidéo sur le tri des déchets avec les enfants; visites parents-enfants autour de la réduction des déchets (centre de tri, ateliers réparation...); organisation d'une braderie « vide ta chambre » avec les associations de parents d'élèves.

La Recyclerie Sportive (Boulogne-Billancourt, Issy-les-Moulineaux et Meudon)

Sensibilisation et déploiement de la collecte d'articles de sport et des loisirs sur les lieux de pratiques sportives : installation d'« écobox » de collecte fixes d'articles de sport et de loisirs au sein d'infrastructures sportives, formation du personnel et sensibilisation des participants.

La Refile (Meudon)

Mise en place d'ateliers d'upcycling textile et zéro déchet pour sensibiliser au réemploi et réutiliser un maximum de textiles usagés : cours thématiques; tutoriels; ateliers et interventions extérieures; création d'objets récup.

PikPik Environnement (GPSO)

Création du kit évènementiel responsable et lavable : mise à disposition gratuite d'un « kit évènementiel zéro déchet » aux associations locales. Les kits seront stockés à la Maison de la Nature et de l'Arbre et une charte d'utilisation sera édictée ainsi qu'un guide « évènement zéro déchet ».

Super Boîte (Issy-les-Moulineaux et Vanves)

Mise en œuvre de la phase 2 de l'expérimentation de déploiement de contenants réutilisables auprès des commerces (phase 1 soutenue en 2022) : expansion du réseau de commerçants proposant des emballages durables (partenariats avec 20 nouveaux commerces, élargissement de la gamme avec la livraison des boîtes durables de différentes tailles, accompagnement des commerçants dans la phase de démarrage).

Un nouvel appel à projets sera lancé en 2025.



Le compostage

Afin de répondre aux objectifs de réduction des déchets que se fixe le territoire, **GPSO accompagne le développement du compostage de proximité** :

- Distribution gratuite de tous les types de composteurs sur l'ensemble du territoire, en fonction du besoin et de la demande
- Accompagnement par un maître composteur pour les sites collectifs.

Le compostage individuel

En pavillon

Les habitants intéressés par la mise en place d'un composteur dans un jardin privatif ont la possibilité de demander la livraison à domicile d'un composteur par GPSO.

244 composteurs individuels ont été livrés en 2024. Depuis le démarrage de ce programme en 2013, 3 016 ont été délivrés.



En appartement

Les habitants en appartement peuvent venir retirer un lombricomposteur directement auprès de la Maison de la Nature et de l'Arbre ou de la Maison de la Planète à Boulogne-Billancourt.

249 lombricomposteurs ont été délivrés en 2024. Depuis le démarrage de ce programme en 2013, 3 458 ont été délivrés.

Le compostage partagé

Les composteurs collectifs en pied d'immeuble

Sous l'impulsion de référents et d'habitants mobilisés au sein d'une même résidence, celle-ci peut être équipée de bacs de compostage (après audit et instruction du dossier).

23 sites collectifs ont été équipés en 2024. Depuis le démarrage de ce programme en 2012, 396 sites ont été équipés.

En 2024, la MDNA a accueilli dans ses locaux un atelier de formation des référents de sites de compostage partagé, assurés en partenariat avec le Syctom, afin de former et accompagner au mieux les personnes souhaitant s'engager dans un projet de compostage collectif. **Les personnes qui participent au compostage collectif sont systématiquement formées par un maître composteur.**

Les composteurs de quartier

Sous la supervision d'une association locale et après accord de la Ville, GPSO installe des composteurs sur l'espace public, souvent au sein d'un square ou d'un parc, afin de permettre aux habitants qui le souhaitent de composter leurs déchets (après adhésion et formation auprès de l'association).

En 2024, 3 composteurs de quartier ont été installés sur le territoire, soit un total de 39 depuis 2017.





L'agriculture urbaine

L'agriculture urbaine a pour objectif de développer la production de légumes, de fruits et autres aliments en ville. Si les jardins familiaux ou le maraîchage périurbain en sont des formes bien connues, d'autres se développent actuellement telles que les jardins partagés ou encore les fermes urbaines sur le territoire de GPSO.

Les jardins partagés

Les jardins partagés répondent au souhait des citoyens de s'impliquer directement dans le devenir du territoire, et au besoin de connexion avec la nature. La Maison de la Nature et de l'Arbre de GPSO coordonne la mise en place de jardins partagés, avec les services techniques (voirie, service parcs et jardins). La conception tient compte de la biodiversité, de la qualité du sol, pour aménager des cultures en pleine terre ou hors sol pour l'accessibilité PMR.

Perspectives 2025

- Poursuite de la mise en place de jardins partagés identifiés avec les villes,
- Poursuite du projet de mise en réseau des vignes afin de mutualiser les expériences et les connaissances (production du raisin, vinification, vendanges, plantes nuisibles),
- Élaboration d'un programme de sensibilisation liée à l'alimentation durable et identification des partenaires locaux en matière de circuits courts,
- Identification du réseau des apiculteurs sur le territoire de GPSO: cartographie des sites d'apiculture identifiés.

L'apiculture

GPSO structure un réseau de l'apiculture avec la mise en place de conventions de mise à disposition d'espaces verts lui appartenant: 4 ruchers (Vanves, Meudon, Issy-les-Moulineaux, Ville-d'Avray) avec 46 ruches.



Les vergers

En 2024, un verger a été planté au jardin Gallieni, à Boulogne-Billancourt, dans le cadre du budget participatif de la commune.

Favoriser l'épanouissement et le bien-être des usagers



Grand Paris Seine Ouest
accorde une attention particulière
à la culture et au sport sur son territoire,
afin de veiller à la santé environnementale
des citoyens.

Les différentes actions sont vouées
à atteindre l'objectif
de garantir à la population
un cadre de vie sain et apaisé.



3 BONNE SANTÉ
ET BIEN-ÊTRE



4 ÉDUCATION
DE QUALITÉ



11 VILLES ET
COMMUNAUTÉS
DURABLES



12 CONSOMMATION
ET PRODUCTION
RESPONSABLES

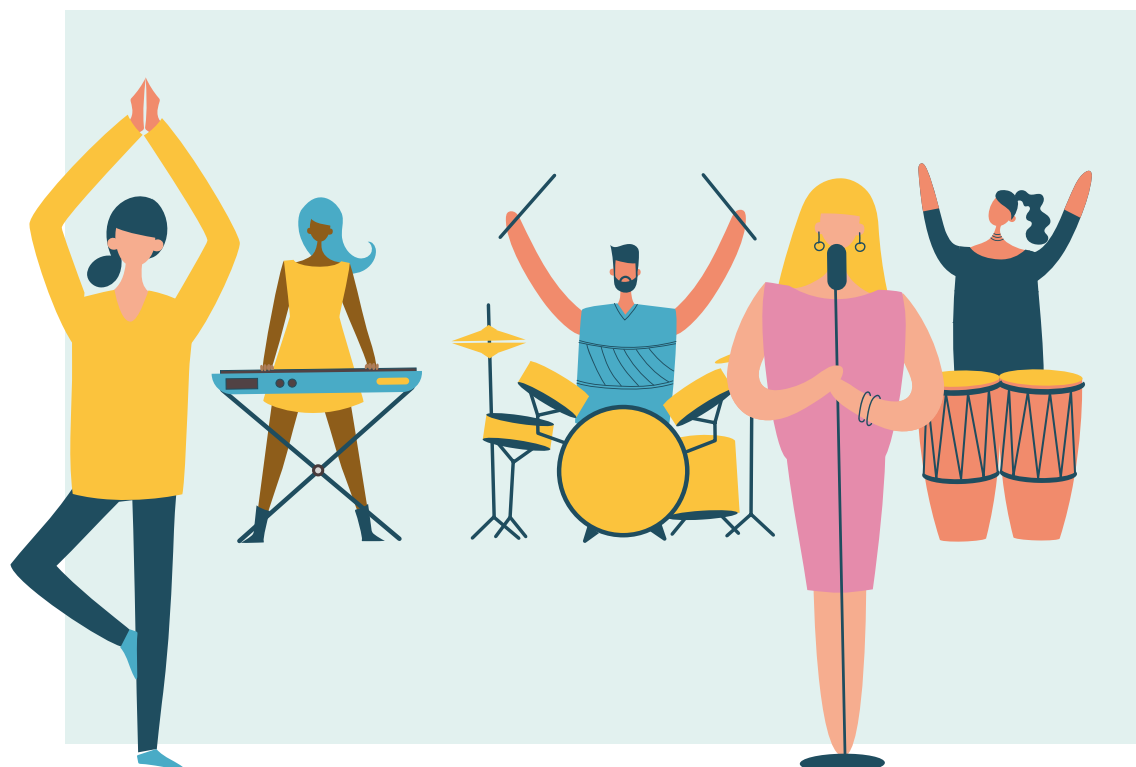


13 MESURES RELATIVES
À LA LUTTE CONTRE
LES CHANGEMENTS
CLIMATIQUES



16 PAIX, JUSTICE
ET INSTITUTIONS
EFFICACES





3 BONNE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE



4 ÉDUCATION DE QUALITÉ



11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES



16 PAIX, JUSTICE ET INSTITUTIONS EFFICACES



Les arts et la culture pour s'inscrire dans une démarche durable

Le réseau des conservatoires est composé de 5 établissements publics, localisés sur 7 sites. Au-delà de son activité d'éducation artistique, il peut également être un levier pour favoriser et contribuer au Développement Durable.

Un engagement des conservatoires de GPSO pour un « monde durable »

En tant qu'acteurs de la vie locale, les conservatoires sont au **cœur d'un écosystème culturel**. Ainsi par des comportements vertueux et soucieux de la préservation des ressources, les agents des conservatoires ont le pouvoir d'impacter de façon non négligeable fournisseurs, prestataires, partenaires avec lesquels ils sont en interactions quotidiennes.

En tant que lieux d'apprentissage, de création et de diffusion artistique, les conservatoires ont **un rôle à jouer dans l'éducation des jeunes générations**, pour former des artistes amateurs ou professionnels conscients de leur impact sur le monde qui les entoure.

Des équipes mobilisées

La dimension durable a été intégrée dans les nouveaux projets d'établissements

Il s'agit d'un engagement des conservatoires dans le chapitre commun des nouveaux projets d'établissement pour les 6 années à venir (2025-2031).

Un atelier d'intelligence collective a été mené avec les équipes de direction des conservatoires en mars 2024 pour réfléchir aux actions concrètes qui peuvent être mises en place dans ce cadre. Le fruit de cette réflexion a été intégré dans chaque projet d'établissement des différents conservatoires de GPSO.

Une gestion responsable des ressources

Les conservatoires jouent un rôle crucial dans la promotion du développement durable en intégrant activement les écogestes, en encourageant la réduction de l'empreinte carbone et la sobriété énergétique dans leur fonctionnement quotidien.

À titre d'exemple, les conservatoires de Meudon et de Sèvres qui ont fusionné les orchestres des 2 établissements ont mis en place et pris en charge un système de transport collectif des élèves qui a permis de réduire considérablement les trajets individuels en voiture des familles pour le transport des élèves.

De même, les référents « développement durable » des 5 conservatoires de GPSO sont engagés dans une mission de sensibilisation aux écogestes responsables des équipes et des usagers qui fréquentent les établissements. Ils peuvent être le relais des bonnes idées, souhaits ou difficultés rencontrées sur le terrain par les équipes administratives, techniques et pédagogiques.

Pour la rentrée 2024, ils ont facilité la mise en œuvre du tri sélectif dans les conservatoires y compris dans les salles de cours. Au conservatoire de Boulogne-Billancourt, une initiative originale a été mise en place avec l'installation d'une poubelle de tri spécifique pour les cordes en lien avec un prestataire spécialisé dans ce domaine.

Ces actions en plus d'avoir un impact direct sur l'environnement contribuent à sensibiliser et à éduquer les jeunes générations aux enjeux environnementaux et sociaux, créant ainsi un cercle vertueux de durabilité et de responsabilité.

Responsabilité sociale des organisations

Les conservatoires de GPSO s'inscrivent plus largement dans la dynamique de responsabilité sociale des organisations en mettant en place des actions qui favorisent l'épanouissement culturel, l'éducation artistique et le renforcement des liens entre les citoyens.

Accessibilité

Les conservatoires de GPSO sont très attentifs à l'ouverture de leurs établissements à tous les publics.

Des enfants porteurs de handicap (trisomie, troubles du langage, troubles du comportement, autisme...) bénéficient d'un enseignement artistique adapté au sein des Conservatoires de GPSO ou hors les murs (partenariats Éducation nationale, établissements spécialisés, ...).

Les cours sont pensés avec et pour les enfants et leurs familles, en lien avec les enseignants et l'administration des Conservatoires : adaptation de la méthodologie d'apprentissage (jeu, mémorisation, ...), de la durée des cours ou du matériel (loupe pour faciliter la lecture des partitions, ...).

Certains élèves participent également à des spectacles. Ces collaborations enrichissent leur socialisation au sein d'un groupe, renforcent leur enthousiasme à pratiquer une activité artistique et sont sources de satisfaction autant pour eux-mêmes que leurs familles.

Les équipes des conservatoires, professeurs, administratifs et techniques, sont régulièrement formées pour accueillir toujours mieux les publics en situation de handicap. Des « rencontres handicap » sont également organisées régulièrement dans les différents conservatoires du territoire pour l'ensemble des professeurs qui s'intéressent à ce sujet avec des professionnels de qualité. En octobre dernier, Marie-Agnès Jeune, directrice d'hôpital, a pu ainsi intervenir sur les troubles neurodéveloppementaux.

Pour la saison 2023/2024, la compagnie handi-danse « Tatroo » est intervenue au Conservatoire Issy-Vanves dans le cadre des rencontres chorégraphiques et a organisé un parcours déambulatoire pour les élèves. De même au CRR de Boulogne-Billancourt et au Conservatoire de Ville-d'Avray Chaville, une collaboration artistique avec la compagnie de danse inclusive « Regard en ligne » a permis des échanges et partages riches avec les élèves.



Partenariat avec l'Académie Philippe Jaroussky

Depuis 2021, GPSO a mis en place un partenariat étroit avec l'Académie Philippe Jaroussky qui rapproche l'enseignement de la musique classique des jeunes qui en sont éloignés.

L'Académie, implantée à La Seine Musicale (Boulogne-Billancourt), poursuit un objectif d'insertion sociale en déployant des passerelles entre les secteurs traditionnels de la formation musicale, tels que les Conservatoires et les écoles de musique, et les publics éloignés de la musique classique.

Chaque année, 25 enfants, issus de familles modestes et âgés de 7 à 12 ans, sont recrutés par l'Académie Jaroussky pour intégrer le programme des « Jeunes Apprentis ». Ils explorent pendant 3 ans l'univers de la musique classique au travers du piano, du violon et du violoncelle. Grâce aux passerelles progressivement mises en place, ces élèves peuvent ensuite poursuivre leur parcours musical au sein des Conservatoires de GPSO. **On compte désormais environ 35 apprentis au sein des Conservatoires du territoire.**

Quatre conservatoires (Meudon, Sèvres, Boulogne-Billancourt, Issy-les-Moulineaux) ont signé une convention de partenariat qui permet d'accueillir les jeunes académiciens pour la poursuite de leurs études musicales à la fin de leur parcours.

Éducation Artistique et Culturelle

Plus de 2 500 enfants scolarisés sur le territoire bénéficient d'interventions musicales assurées par des enseignants des conservatoires. Ces interventions en milieu scolaire sont essentielles car elles permettent de toucher des enfants qui n'ont pas l'occasion de fréquenter un conservatoire et de leur proposer une sensibilisation à la musique avec des enseignants formés spécifiquement pour cela.

Des projets favorisant la coopération, la transversalité, et les échanges intergénérationnels

Sous l'impulsion du Conseil Départemental des Hauts-de-Seine, **la Direction Culture et Sports de GPSO a mis en place pour la deuxième année un projet de réseau qui a rassemblé les 5 conservatoires et 9 établissements d'enseignement artistique du territoire :** l'École Prizma (Boulogne-Billancourt), l'Académie Jaroussky (Boulogne-Billancourt), le Cirque Nomade (Boulogne-Billancourt), l'association Accords Majeurs (Chaville), les Enfants de la Comédie (Boulogne-Billancourt et Sèvres), la MJC de la Vallée (Chaville), la SUM (Sèvres), les Arcades (Issy-les-Moulineaux) et Le Réacteur (Issy-les-Moulineaux).

Les conservatoires de GPSO ont également été très impliqués dans les actions transversales avec les autres services du territoire, favorisant ainsi l'interactivité entre collègues. Des ateliers ont ainsi pu être proposés pour découvrir les coulisses des conservatoires, vivre des moments d'émotions au cœur d'un orchestre ou s'initier à des activités de musique ou de danse.





Favoriser l'activité sportive et le bien-être dans un avenir durable

Avec le Complexe Sportif Marcel Bec situé à Meudon, GPSO souhaite susciter de nouvelles vocations et donner la possibilité à chaque habitant du territoire de pratiquer une activité sportive et de loisirs dans un cadre de nature et des conditions optimales d'accueil et de sécurité.

GPSO contribue également activement à la vitalité sportive du territoire en soutenant des clubs de sport de haut niveau : handball féminin, football féminin, hockey sur glace, basketball.

Le Complexe Sportif Marcel Bec au cœur de la forêt de Meudon

Les 12 hectares du complexe Marcel Bec accueillent toute l'année les clubs, les sportifs de haut niveau, les scolaires et les familles.

Le site possède 2 surfaces de jeu en gazon synthétique éclairées, pour le football et le rugby, garantissant une pratique en extérieur toute l'année.

Au centre du complexe, **une plaine de jeux éclairée**, en gazon naturel, est convertible en 2 terrains de football à 11 ou en 1 terrain de rugby.

À l'extrémité du complexe, le réaménagement de l'extraterrain d'honneur a permis de doter le site d'**une surface de pratique sportive supplémentaire en gazon naturel**. Celle-ci est accessible aux familles pour une pratique libre en dehors des créneaux accordés aux clubs du territoire.

9 courts de tennis extérieurs, dont 5 éclairés et 2 en terre battue, viennent s'ajouter aux 3 salles (2 omnisports et 1 spécifique) pouvant accueillir la pratique de cette discipline. Les habitants du territoire peuvent réserver un court, à titre payant, après s'être inscrits en ligne.

De nombreux équipements en pratique libre sont proposés aux familles :

- 1 station-service pour cyclistes
- 1 aire de pétanque
- 1 enclos pour activités équestres
- 1 parcours sportif de 1200 mètres (ateliers de « street workout », dont 3 connectés (coach virtuel))
- Des tables de pique-nique
- 2 aires de jeux pour enfants
- 1 piste cyclable pour enfants
- 2 brumisateurs
- 1 parc filet
- 1 skate-park
- 1 pumtrack

Cette offre de loisir a été complétée par l'installation de 2 terrains de basket 3 x 3 accolés et utilisables en basket 5 x 5. Ces terrains sont accessibles à tous publics aux horaires d'ouverture du complexe.

Le complexe sportif Marcel Bec en chiffres en 2024

- Un peu plus de 8500 réservations payantes individuelles pour l'activité de tennis loisirs ont été enregistrées
- Le parc filets a accueilli plus de 32000 personnes
- 6 sorties gratuites de VTT-découverte, d'une vingtaine de kilomètres ont été organisées
- Plus de 20 événements ont été accueillis au complexe sportif.

Un engagement en faveur de la transition écologique

Toutes les allées piétonnes, les parkings et les locaux communs des bâtiments ainsi que tous les gymnases sont **équipés en LED**. Cela permet de limiter les consommations électriques du site et de graduer l'éclairage dans les gymnases de 30 à 70 % pour les entraînements voire 100 % pour les compétitions. Des travaux de toitures, d'isolation thermique et phonique ont également été réalisés.

Les efforts réalisés en faveur de la sobriété énergétique par les équipes du complexe sportif Marcel Bec ont porté leurs fruits. Entre les hivers 2022 et 2023, il a été constaté une baisse de 25 % des consommations électriques et d'environ 30 % pour le gaz.

Un soutien actif pour les clubs sportifs de haut niveau et leurs actions solidaires

PARIS 92, club de handball féminin de haut niveau, est engagé sur le territoire de GPSO. En partenariat avec l'association Educ'Hand, le club permet à plus de 120 jeunes filles issues de quartiers « politique

de la ville » de bénéficier gratuitement, de séances de découvertes du Hand et d'aide aux devoirs. L'association intervient également dans les écoles des villes de GPSO auprès de plus de 1200 élèves de CM1 et CM2 sur l'importance du petit-déjeuner dans le cadre du **Hand Diet tour**.

Le club participe et/ou organise des événements pour la jeunesse tels que le tournoi des 36 communes, le challenge GPSO, le défi 4000, le match des Lionnes de PARIS 92 dédié au handicap. Les joueuses sont les marraines de tous ces événements et interviennent régulièrement auprès des enfants.

Le club de hockey sur glace de Meudon, les Comètes, développe une section sportive en collaboration avec les écoles du territoire. Le club avec la ligue de Hockey d'Île-de-France, assure dans ce cadre un accueil et un suivi d'enfants ayant des troubles de type TDAH.

Les 2 clubs de baskets, **Val de Seine et le Stade de Vanves**, développent quant à eux des activités basket loisirs et basket santé à destination de tous les habitants du territoire. Val de Seine Basket et le Stade de Vanves interviennent dans les écoles du territoire, respectivement à Chaville et Sèvres pour le premier et Meudon pour le second.

Festival des Sports de Nature et Trail du Muguet

La 12^e édition du Festival des Sports de Nature qui s'est tenue du 28 au 30 juin 2024, a mis à l'honneur les activités olympiques et paralympiques.

La fréquentation des différentes activités proposées dans le cadre du festival a été estimée à près de 7 500 durant les 3 journées.

Pour cette édition, l'effort a été particulièrement porté sur la journée du vendredi 28 juin dédiée à l'accueil de classes de CM1 issues des établissements scolaires du territoire. Ainsi en parallèle du traditionnel tournoi



de volley-ball des CM2 (370 participants), 8 classes des 8 villes du territoire représentant 196 élèves ont pu découvrir 7 ateliers de sensibilisation aux handisports ou activités de sport/loisirs (handi-hockey, handi-basket, handi-athlé, handi-golf, tir à l'arc, trapèze-funambule, parc-filets).

Le **trail du Muguet** avec plus de 1700 participants, s'est déroulé le dimanche 30 juin avec 3 parcours adultes, 2 courses de 10 km et 21 km et une marche nordique de 10 km, ainsi que 2 courses enfants (1 et 2 km). Plusieurs actions écoresponsables ont été menées :

- Inciter les coureurs à utiliser les transports en commun ou le covoiturage pour se rendre sur le complexe sportif Marcel Bec;
- Réduire l'utilisation du plastique sur l'événement (gobelet pliable réutilisable);
- Mettre en place un ravitaillement responsable en privilégiant une alimentation avec des produits locaux et bios;
- Mettre en place le tri des déchets sur le Village;
- Collecter des vêtements de sport sur le Village pour donner à une association spécialisée dans le recyclage comme la « Recyclerie Sportive »;
- Nettoyer les parcours la veille du passage des coureurs;
- Mettre en place une collecte de dons libres à partir de la plateforme d'inscription pour soutenir un projet écoresponsable en collaboration avec l'Office National des Forêts;
- Remettre des médailles « en bois » comme récompenses pour les coureurs;
- Mettre en place une garderie pour les enfants et une animation musicale.

Des journées autour du sport de nature et de l'écoresponsabilité à destination des centres de loisirs du territoire

En 2024, pour la deuxième année, la Direction Culture et Sport de Grand Paris Seine Ouest a mis en place, en partenariat avec la Maison de la Nature et de l'Arbre, des journées d'animation **gratuites** au complexe sportif Marcel Bec à destination des enfants des centres de loisirs du territoire pendant les vacances de printemps, d'été et de la Toussaint.

Ces journées d'animation combinent une activité de plein air dans le parc filets le matin et des ateliers écoresponsables interactifs l'après-midi autour de différentes thématiques : l'importance de la récupération des déchets, la préservation des ressources, la biodiversité ou la prévention du gaspillage alimentaire. Au total, 25 journées ont été organisées et ont bénéficié à 1 100 enfants de 13 centres de loisirs du territoire (Boulogne-Billancourt, Chaville, Meudon, Ville-d'Avray, Issy-les-Moulineaux, Vanves et Sèvres) !





3 BONNE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE



11 VILLES ET COMMUNALITÉS DURABLES



13 MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES



16 PAIX, JUSTICE ET INSTITUTIONS EFFICACES



La santé environnementale

La santé environnementale comprend les aspects de la santé humaine, y compris la qualité de la vie, qui sont déterminés par les facteurs physiques, chimiques, biologiques, sociaux, psychosociaux et esthétiques de notre environnement. Elle concerne également la politique et les pratiques de gestion, de résorption, de contrôle et de prévention des facteurs environnementaux susceptibles d'affecter la santé des générations actuelles et futures.

GPSO décline les enjeux d'une politique de santé environnementale dans le cadre de son PCAET. Cela se traduit concrètement par la poursuite des actions en faveur de l'amélioration de la qualité de l'air, mais également de l'adaptation des populations au changement climatique et de la prévention des risques sanitaires liés.

L'amélioration de la qualité de l'air

La reconquête d'un air de bonne qualité est une priorité pour GPSO, faisant l'objet d'un axe du PCAET 2020-2025.

Procédure d'information et de communication en cas d'épisodes de pollution

GPSO permet aux 8 villes de son territoire de communiquer auprès des habitants en cas de pic de pollution, mais aussi en prévention de ces épisodes, en suivant les évolutions réglementaires en termes de qualité de l'air.

Ainsi, la **procédure d'information est étendue à tous les services municipaux et communautaires** les plus impactés (petite enfance, CCAS, installations et manifestations sportives notamment), et de nouveaux outils (alertes SMS et actualité web) ont été développés.

De plus, le **stationnement résidentiel a été rendu gratuit lors des épisodes de pollution** dans toutes les villes du territoire, afin d'inciter les habitants à ne pas utiliser leur véhicule personnel pour se déplacer.

Enfin, **GPSO a renforcé son rôle d'analyse et de relais d'information**, devenant ainsi un centre de ressources indispensable auprès des communes en termes de moyens de préservation de la qualité de l'air.

Mise en œuvre de la Zone à Faibles Émissions métropolitaine (ZFE) de gaz à effet de serre dans le périmètre intra A86

Il s'agit, en complément d'autres mesures, d'accélérer le remplacement des véhicules les plus polluants par des véhicules propres (électrique, hybride, hydrogène, GNV), en l'accompagnant d'aides financières (aides de l'État, de la Métropole, de la Région Île-de-France et de la Ville de Paris). La ZFE se veut aussi un accélérateur au développement des transports en commun et des mobilités douces, avec l'objectif de 100 % de véhicules propres d'ici 2030.

Les bénéfices de la ZFE s'étendent également en termes de réduction des nuisances sonores, d'attractivité du territoire et d'amélioration de la qualité de vie.

La mise en place et le déploiement des différentes étapes de la ZFE font partie des actions inscrites au Plan Climat Air Énergie Territorial de GPSO, visant à améliorer la qualité de l'air.

Une nouvelle étape devrait être franchie à partir du 1^{er} janvier 2025, avec la restriction de circulation des véhicules Crit'Air 3 sur l'ensemble du périmètre, qui viennent s'ajouter aux véhicules non classés, Crit'Air 5 et 4.

Développement des mobilités décarbonées

GPSO accompagne le développement des véhicules faiblement émissifs, et des mobilités actives, notamment à travers la mise en place d'un réseau d'avitaillement (bornes de recharge pour véhicules électriques), le développement de services de véhicules électriques en partage (voitures et scooters) ou encore l'aménagement d'un réseau cyclable structurant (dans le cadre du Plan Vélo territorial adopté en juin 2022).

Organiser les flux de transports

Les sujets prioritaires pour GPSO, dont l'étude ou la mise en œuvre sont en cours, sont les suivants :

- La politique de stationnement et l'articulation entre le stationnement sur l'espace public et le stationnement dans les parkings en ouvrage, afin de fluidifier la circulation et diminuer le stationnement ;
- La logistique et les livraisons, dans un objectif de limiter les nuisances liées à la logistique du dernier kilomètre notamment ;
- La mise en place d'outils de collecte et gestion de la donnée pour mieux connaître les flux de circulation ;
- La mise en œuvre du Plan Vélo, adopté en juin 2022.

Aménager le territoire pour réduire les émissions

Réfléchir à une organisation spatiale de la ville permettant de réduire les émissions (création d'espaces ouverts, aménagements en faveur de la marche et du vélo, entretien de la végétation en bordure des axes routiers pour capter les polluants) : ces principes ont été pleinement intégrés dans le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi).

Adaptation aux changements climatiques et prévention des risques sanitaires

GPSO conduit depuis plusieurs années une politique de prévention des risques naturels qu'elle renforce d'année en année au regard de l'impact de plus en plus perceptible du changement climatique sur la récurrence et l'intensité d'événements météorologiques dont les conséquences impactent fortement la population (canicule, sécheresse, inondation, espèces invasives).

Tout au long de l'année 2024, des ateliers ont été proposés par la Maison de la Nature et de l'Arbre, sur le thème du changement climatique et de la prévention aux risques naturels :

- Qualité de l'air intérieur et extérieur
- Économie d'eau
- Sobriété énergétique
- Risques climatiques
- Fabrication et installation de récupérateur d'eau de pluie
- Risque inondation

GPSO a établi un plan d'actions visant à rafraîchir la ville par le biais d'actions à court, moyen et long terme dont les opérations continuent d'être mises en œuvre :

- Installation de brumisateurs dans les espaces verts des villes du territoire, comme par exemple au Complexe Sportif Marcel Bec
- Prolongation des horaires d'ouverture de certains parcs
- Cartographie des îlots de fraîcheur de GPSO
- Désimperméabilisation des sols



Carte des îlots de fraîcheur



La propreté de l'espace public

Les espaces publics sont autant des moyens de circuler que des lieux d'échanges. Pour offrir aux usagers un cadre de vie de qualité, GPSO déploie au quotidien d'importants moyens humains et matériels pour assurer la propreté de l'espace public. Du lundi au dimanche, par tous les temps, ce ne sont pas moins de 240 agents qui nettoient et entretiennent les rues du territoire pour préserver le cadre de vie des riverains.

Le nouveau marché de propreté

GPSO a mis en place un nouveau marché qui a débuté en octobre 2022, regroupant les prestations de collecte et de propreté (espaces publics et espaces verts fermés). Ce regroupement a été souhaité pour permettre une meilleure réactivité, une meilleure coordination des moyens sur le territoire et une responsabilisation plus importante du prestataire (un interlocuteur unique par ville pour l'ensemble des prestations).

Par ailleurs, l'ensemble des besoins a été revu pour améliorer la propreté de GPSO. Par exemple, les fréquences de vidage des corbeilles sont ajustées selon les saisons sur certains secteurs, et couplées à un objectif de résultat pour le prestataire (pas de débordement de corbeilles). Les prestations de propreté sont également adaptées dans leur fréquence et leur contenu à l'usage des espaces entretenus (transports en commun, centre-ville, ...).

Sensibilisation des usagers

Si la propreté du territoire constitue un élément essentiel de la qualité de vie des habitants de GPSO, elle dépend avant tout de leur civisme. Ainsi GPSO communique régulièrement sur les bons gestes à adopter.

Les dépôts sauvages

Ils coûtent chaque année près de 4 millions d'€ à GPSO. Les déchets de toute nature déposés sur l'espace public en dehors des jours et heures de collectes sont des dépôts sauvages. De plus, certains déchets doivent rejoindre des filières spécifiques car ils représentent un risque sanitaire et peuvent être cause d'insalubrité : gravats contenant des produits dangereux comme de l'amiante, produits chimiques utilisés par les usagers en bord de route pour nettoyer leur véhicule, ou encore bidon de détergent abandonné en forêt.



Carte des corbeilles de rue

Pour éviter les dépôts sauvages, GPSO propose à ses habitants une large palette de services de collecte pour tous les déchets :

Collecte des déchets ménagers et encombrants en porte à porte

- 4 déchèteries mobiles à Boulogne-Billancourt, Marnes-la-Coquette/Garches, Vanves et Ville-d'Avray
- 2 déchèteries fixes à Meudon et Paris 15^e
- 1 camion de collecte des déchets dangereux qui assure des permanences sur l'ensemble du territoire

Les riverains sont de plus en plus nombreux à utiliser l'application mobile SO Net ou encore le numéro d'appel gratuit de GPSO (0800 10 10 21) pour signaler toute anomalie sur l'espace public, en particulier les dépôts sauvages.

Les mégots

Les mégots de cigarettes sont encore trop nombreux dans les rues du territoire et mettent 1 à 2 ans pour disparaître entièrement. Un seul mégot est capable de polluer plus de 300 litres d'eau.

En effet, si les mégots contribuent à dégrader l'espace public, ils représentent également une pollution écologique : nicotine, cadmium, plomb ou arsenic finissent dans les égouts et s'infiltrant dans l'eau et l'environnement.

Le bon geste :

- mettre son mégot dans un cendrier
- l'éteindre puis le jeter dans une poubelle
- adopter un cendrier de poche.

Les déjections canines

Les propriétaires de chien sont tenus de ramasser les déjections de leur animal. Pourtant, ces pollutions canines souillent encore trop fréquemment les trottoirs, les parcs et aires de jeux.

Cela pose de véritables problèmes : outre la dégradation du cadre de vie, les déjections canines nuisent à l'hygiène en favorisant la prolifération des microbes, et à la sécurité en augmentant les risques de chutes.

Selon les villes, les usagers ont ainsi à leur disposition des canisettes, canisites, ou sanichiens, et plus de 200 crottinettes ou distributeurs de sacs gratuits pour ramasser les déjections canines.

Lutte contre les incivilités

- Un partenariat a été signé entre GPSO et la Garde Républicaine pour le déploiement d'une brigade équestre. Ces patrouilles ont pour mission de sensibiliser les riverains au respect de l'espace public et de l'environnement.
- Verbalisation des citoyens : 22 agents de GPSO ont été assermentés et sont en mesure de verbaliser les auteurs d'infractions. La collecte des dépôts sauvages et le nettoyage des salissures qu'ils provoquent sont désormais à la charge des personnes qui en sont responsables. Le service payant est activé dès lors que le responsable est identifié par les agents assermentés de GPSO. Le contrevenant, informé par courrier, doit s'acquitter de la facture correspondant à la durée et à la nature de l'intervention des équipes de GPSO. Par ailleurs, le montant a été augmenté par le Conseil Territorial, passant de 200 € à 600 € par intervention, afin de faire face aux coûts réellement constatés du traitement de ces interventions. Il sera majoré en cas de présence de déchets dangereux (x 10) ou de gravats (x 2).

Du 1^{er} janvier au 5 novembre 2024, 26 personnes ont ainsi été verbalisées par les agents de GPSO.

Application SO Net

En proposant aux riverains de signaler dépôts sauvages, nid-de-poule, abribus dégradé, signalisation tricolore en panne..., SO Net responsabilise également l'utilisateur qui devient une sentinelle de l'espace public.

5 256 signalements sur SO Net en 2024

Ces signalements ont donné lieu à :

3 232 interventions permettant aux services de GPSO d'agir toujours plus efficacement en faveur de l'amélioration du cadre de vie des usagers.



Produire, consommer autrement

Pour impulser la dynamique de production et de consommation responsables, GPSO développe une politique de sensibilisation envers les habitants du territoire pour les inciter à changer leurs pratiques et leurs comportements durablement. Grand Paris Seine Ouest s'engage, avant tout, à être responsable et innovant dans ses pratiques et son fonctionnement.





La Maison de la Nature et de l'Arbre, pilote de la sensibilisation à l'écocitoyenneté

La Maison de la Nature et de l'Arbre est la structure de sensibilisation, d'éducation et d'accompagnement à l'écocitoyenneté de GPSO. Elle s'adresse à tous : grand public, établissements scolaires, périscolaires, groupes, entreprises... À chaque public sa sensibilisation !

Des activités sur tout le territoire

Afin d'être au plus près des habitants du territoire de GPSO, la Maison de la Nature et de l'Arbre (MDNA) propose désormais ses ateliers dans plusieurs équipements, tels que les Maisons de quartiers, les équipements sportifs, les lieux dédiés au développement durable, les médiathèques ou les marchés.

320 activités ont été proposées cette année aux habitants, rassemblant près de 9 000 personnes.

En adéquation avec le PCAET 2020-2025, plusieurs activités ont porté sur la sensibilisation au changement climatique, à la prévention et au tri des déchets, à la préservation de la biodiversité et à la consommation durable.

Par ailleurs, 2 événements ont été organisés au cours de 2024 au sein de la MDNA.

La Fête de la Nature 2024 : une seconde édition, installant un temps fort annuel de sensibilisation à l'écocitoyenneté sur le territoire.

Cette seconde édition de la « Fête de la Nature : Tous au jardin ! » les 15 et 16 juin, a sensibilisé 614 personnes sur l'ensemble des 8 ateliers proposés. 2 partenariats artistiques ont enrichi l'événement : l'un avec une artiste peintre incluant une exposition sur les insectes (liste ZNIEFF) et l'autre avec le conservatoire d'Issy-les-Moulineaux proposant une initiation à la danse suivie d'un spectacle.

La MDNA a également participé pour la première fois à la Journée Nationale de la Réparation les 19 et 20 octobre (6 ateliers, 50 participants).

Ces événements s'inscrivent dans l'axe 5 du PCAET « mobiliser les habitants et les acteurs locaux autour d'une dynamique collective à « énergie positive » permettant ainsi d'agir à son niveau pour le climat.



Les ateliers de la MDNA

Ces manifestations s'inscrivent également dans l'axe 1 de la stratégie de sensibilisation 2023-2026 présentée lors de la commission développement durable du 25 juin : « accompagner et sensibiliser tous les publics à l'écocitoyenneté » et plus particulièrement « proposer des événements pour maintenir la mobilisation, et informer sur les dispositifs et politiques de GPSO : mobilité, biodiversité, PLPDMA, PCAET... ».

Enfin, 15 balades guidées ont aussi été proposées en 2024 pour découvrir la biodiversité du territoire (184 participants) : soirées chouettes qui remportent toujours autant de succès, observation des oiseaux des parcs, balades en lien avec l'espèce observée par la STB, découverte de la faune et de la flore d'IDF (public novice, familial), reconnaissance de la faune et la flore locale (public initié).

Participation impactante à des événements du territoire

La MDNA a été présente pendant 26 événements sur le territoire au cours de l'année : Fête de la Nature ; Journée de la mobilité, Fête de l'Animal en ville ; Journée du développement durable gérontologique, Journée de la SERD, Journée Noël durable à Boulogne-Billancourt, Week-end sans sac, Pari Fermier à Chaville ; la campagne à Issy, Fête de la Nature ; Journée zéro carbone, Educap City à Issy-les-Moulineaux ; Journée Noël durable et Inauguration du marché « Maison-Rouge » à Meudon ; Journée Développement durable et Journée Noël durable à Sèvres ; vide-greniers à Marnes-la-Coquette ; Natur'à Vanves ; Week-end de l'écologie à Ville d'Avray, Forums des associations (plus de 500 personnes sensibilisées). La présence « Hors les murs » de la MDNA au Festival des sports de Nature au complexe Marcel Bec a permis de sensibiliser 473 personnes sur les 4 ateliers proposés sur 4800 visiteurs, ce qui est un résultat très satisfaisant au vu du nombre des autres animations présentes. La participation de la MDNA à la journée de la mobilité de Boulogne-Billancourt a également été un temps fort de la sensibilisation à l'écocitoyenneté (488 personnes sensibilisées pour 4 animations). Les thématiques proposées telles que le tri des déchets, dont les déchets alimentaires et la préservation de la biodiversité ont suscité un réel intérêt.

Partenariat sur le territoire

Une exposition itinérante intitulée « les autres coloca'terre de nos villes » (photographies animales) et les 5 conférences données dans 5 villes du territoire, ont suscité un intérêt non négligeable auprès des habitants (3861 visiteurs pour l'essentiel à Boulogne-Billancourt).

De plus, la MDNA a élargi son champ d'action en diversifiant ses collaborations. Elle propose désormais des animations dans des lieux inédits chez des partenaires extérieurs tels que « Hangar Y » à Meudon ou « Le Nida » à Issy-les-Moulineaux. Cette nouveauté porte ses fruits, l'affluence est satisfaisante mais les offres de sensibilisation doivent être encore améliorées et plus ciblées.

L'offre dédiée aux scolaires et périscolaires

Dans le cadre de la mise en œuvre du PCAET et de la poursuite de ses objectifs notamment liés au Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés, l'offre pédagogique à destination des scolaires, périscolaires et professionnels de l'éducation, recense toutes les activités et accompagnements en termes d'économie circulaire.

Les enseignants peuvent s'ils le souhaitent désormais équiper leur classe d'un lombricomposteur (outil pédagogique).

La MDNA répond favorablement à la nouvelle des enseignants qui souhaitent faire « classe dehors » (des conventions doivent alors être passées entre les 2 établissements).

Un catalogue recensant l'ensemble des activités proposées avec toutes les thématiques est également à la disposition des enseignants et animateurs.

Animations écocitoyennes

Les formules d'interventions pédagogiques « hors les murs » de la Maison de la Nature et de l'Arbre ont été reconduites dans l'offre 2024/2025 : **animations tout au long de l'année, sur demande, pour les écoles et d'ateliers pendant les vacances scolaires au sein des centres de loisirs. Cette formule « hors les murs » est très appréciée par les demandeurs.**

Nouveautés 2024, 2 partenariats :

- la MDNA et la Direction de la culture et du sport de GPSO proposent lors des vacances scolaires au - complexe sportif Marcel Bec, une activité physique le matin et une sensibilisation l'après-midi à l'écocitoyenneté aux centres de loisirs. Le taux de remplissage des ateliers est très encourageant (environ 90 %). La sensibilisation porte principalement sur la biodiversité locale, le site s'y prêtant parfaitement ;
- le nouveau partenaire de la MDNA, Hachette Livre, accueille ponctuellement des animations proposées par la MDNA à destination des classes



en élémentaire de la ville de Vanves. Ces animations visent à sensibiliser les élèves en s'appuyant sur le jardin labellisé LPO comme support pédagogique.

Les ateliers portent sur les thèmes liés à l'environnement : déchets, préservation de la biodiversité, consommation durable, énergie et changement climatique.

Ces interventions viennent en complément de l'accompagnement sur le tri, le recyclage et la prévention des déchets.

Classe décou'vertes

Au cours d'une journée, pendant les vacances scolaires, différents ateliers sont proposés à un groupe d'accueil de loisirs afin de découvrir le réemploi en réalisant un tapis d'histoires en lien avec la Nature

Toussaint – du 21 au 25 octobre 2024 : L'enfant auteur : inventons l'histoire en jeux théâtraux.

Hiver – du 17 au 21 février 2025 : L'enfant créateur : réalisons le décor et les personnages, au moyen de textiles et d'objets usagés.

Printemps – du 14 au 18 avril 2025 : L'enfant conteur : il n'y a plus qu'à... présenter et animer notre création.

Rencontres pédagogiques et initiations professionnelles

La MDNA propose des rencontres pédagogiques aux professionnels des structures d'accueil du territoire et agents des villes et de GPSO.

Objectif : acquérir de nouvelles compétences (techniques et pratiques) dans le domaine spécifique de l'animation Nature et Environnement, devenir relais des actions développement durable de GPSO.

L'accompagnement technique

L'accompagnement de projets techniques vient compléter les missions de la MDNA : compostage, jardiner ma ville, tri des déchets...

Sensibilisation des référents villes développement durable

La MDNA poursuit l'animation du réseau des référents développement durable au sein de chaque ville.

CALENDRIER 2024

- Janvier : suite des ateliers mi-parcours
- Février : axe 2 - Focus sur les démarches de sciences participatives
- Mars : axe 1 - Focus sur le SDE
- Avril : point animation GPSO-Villes, indicateurs et communication
- Mai : axe 4 - Focus PLPDMA
- Juin : axe 5 - Focus sensibilisation et mobilisation
- Septembre : réunion de rentrée- sensibilisation
- Octobre : axe 6 - Focus administration exemplaire - BEGES
- Novembre : axe 3 - Focus renouvellement du PCAET
- Décembre : axe 4 - Suivi PLPDMA



Perspectives 2025

- Accompagnement du déploiement de la charte territoriale zéro déchet à destination des établissements scolaires et des commerces principalement
- Renforcement de l'offre territoriale de sensibilisation à fort impact
- Reconduction des événements « Fêtons la nature » et « Journée Nationale de la Réparation' ».
- Développement de partenariats avec les acteurs du territoire
- Favoriser la synergie entre les acteurs associatifs du territoire liés au



GPSO, une administration responsable et innovante

GPSO s'engage, dans son fonctionnement, en faveur de l'économie circulaire qui limite les impacts sur l'environnement et favorise les modes de production et de consommation plus durables. En s'inscrivant dans un plan d'administration exemplaire, Le territoire s'emploie à développer une gestion des ressources humaines et une politique d'achats publics responsables.

Il travaille également activement à rendre le territoire durable et innovant, en développant une démarche de « Territoire Intelligent » ayant pour vocation l'optimisation de la gestion des ressources, et notamment de l'énergie.

Une commande publique écoresponsable, pilier de l'administration exemplaire

En cohérence avec son PCAET et afin de se mettre en conformité avec le Plan National pour des Achats Durables (PNAD) qui positionne l'achat public comme véritable instrument à l'appui de politiques environnementales, GPSO a établi une feuille de route d'une commande publique responsable articulée autour de 3 axes :

- **La diffusion et l'appropriation d'une culture de l'achat écoresponsable** par le développement d'un réseau interne de référents formés.
- **Une cartographie affinée des marchés publics** afin d'identifier ceux pour lesquels une analyse écoresponsable serait significative en termes de coût et de réduction de l'impact carbone.
- **La promotion, dans ses pratiques d'achat, du réemploi et du recyclage**, leviers de l'économie circulaire.

Cette méthodologie de l'acte d'achat intègre toutes les étapes d'un marché depuis le lancement de la consultation et jusqu'à son exécution (des coûts indirects de la production jusqu'au réemploi des matériaux en fin de vie).

Le critère environnemental a ainsi été intégré dans les principaux marchés, à hauteur de 8 points dans la note globale en moyenne.

Ainsi, au 1^{er} décembre :

27 lots notifiés en 2024 (sur 74) comportaient une considération environnementale (à savoir soit un critère environnemental, soit une clause environnementale, soit les 2)

L'ensemble des marchés de travaux comportent désormais un critère environnemental et une clause environnementale, c'est le cas en particulier :

- des 3 lots géographiques (Nord, Est, Ouest) du marché de travaux de rénovation de la voirie sur le territoire de Grand Paris Seine Ouest y compris

7 ÉNERGIE PROPRE ET D'UN CÔÛT ABORDABLE



9 INDUSTRIE, INNOVATION ET INFRASTRUCTURE



10 INÉGALITÉS RÉDUITES



11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES



12 CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES



13 MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES



16 PAIX, JUSTICE ET INSTITUTIONS EFFICACES



les parcs et jardins gérés par GPSO, dont le montant global cumulé sur la durée totale du marché s'élève à plus de 60000000 d'euros hors taxes;

- des travaux d'aménagement des rues Auguste Comte et Louis Vicat, Secteur Porte Brancion à Vanves, dont le montant global sur l'ensemble des 3 lots techniques s'élève à un peu plus de 1700000 € hors taxes.

Mais c'est également le cas pour certains marchés de services et fournitures, dont :

- La fourniture, maintenance et lavage d'équipements de conteneurisation des déchets, dont le montant maximum global sur l'ensemble des 4 lots techniques et sur la durée totale du marché s'élève à près de 1600000 € hors taxes;
- La fourniture et l'entretien d'Équipements de Protection Individuelle à haute visibilité (EPI), de vêtements de sécurité, de travail, de chaussures et de bottes et d'EPI consommables, dont le montant maximum global sur l'ensemble des 2 lots techniques et sur la durée totale du marché s'élève à près de 1500000 € hors taxes;
- Les prestations de nettoyage du mobilier urbain : tunnel du métro, escaliers mécaniques et abris de vélos, dont le montant maximum global sur la durée totale du marché s'élève à 290000 € hors taxes;
- La Maîtrise d'œuvre (MOE) relative à la rénovation de la rue Louis Vicat à Paris/Vanves, dont le montant global s'élève à près de 230000 € taxes.

Cette ambition s'est déclinée tout particulièrement, sur 2024, dans 2 contrats structurants pour les politiques publiques du territoire :

- Le marché global de performance pour la gestion énergétique, l'exploitation-maintenance et la (re) construction partielle des installations d'éclairage public : la location de fournitures d'illuminations festives de fin d'année (6 villes de GPSO hors Boulogne-Billancourt et Sèvres qui disposent d'un PPP éclairage) et de la signalisation lumineuse tricolore (8 villes) sur le territoire de Grand Paris Seine Ouest : son montant global sur la durée totale du marché s'élève à près de 20000000 € hors taxes. Outre des clauses et des critères de développement durable sur le volet environnemental et social, ce marché fixe au titulaire (qui aura en charge la reconstruction partielle des installations – mâts, LED, armoires électriques... - et l'exploitation maintenance) des objectifs chiffrés de performance notamment en termes d'efficacité énergétique (diminution des consommations : -64 %) via des engagements de performance mesurables;
- La concession portant sur la mise à disposition, l'entretien et la maintenance de mobiliers urbains sur les communes de Sèvres et de Boulogne-Billancourt, qui a également été notifiée en août 2024 pour une durée de 10 ans. Celle-ci présente des clauses environnementales tendant notamment à l'utilisation de matériaux recyclés/recyclables et favorisant une faible consommation d'énergie. Le titulaire s'est ainsi engagé au renouvellement de près de 400 abribus et panneaux d'information composés essentiellement de matériaux durables et recyclables en favorisant notamment le reconditionnement à neuf du mobilier.

Ce contrat a également fait l'objet d'une clause d'insertion sociale permettant ainsi l'insertion en faveur de personnes rencontrant des difficultés sociales ou professionnelles particulières, à raison de 350 heures d'insertion par an mais également de proposer une formation qualifiante au personnel en insertion à raison de 3 heures par embauche.

Une administration écoresponsable et sociale

Focus sur le parc automobile de GPSO

Au sein de la Direction du Patrimoine et de l'Espace Public, le service Parc Auto développe le recours aux véhicules propres.

Ainsi, ce sont 44 véhicules hybrides, 1 véhicule au GNV et 21 véhicules électriques qui sont à disposition des services de GPSO.

GPSO a investi dans 14 vélos à assistance électrique et 5 vélos classiques. Mis à disposition des services, ils permettent aux agents de se déplacer plus facilement et de respecter les engagements du PCAET.

Perspectives 2025

16 nouvelles places de parking vélo équipées d'une station de recharge seront installées sur 2 sites. Ces places permettront aux agents disposant d'un vélo électrique (personnel ou mis à disposition par GPSO) de pouvoir profiter d'un parking sécurisé.

À travers cette action, GPSO encourage les agents à faire appel à la mobilité douce, dans les déplacements du quotidien.

En prévision du futur marché relatif à la mise en place de véhicules électriques, 5 bornes de recharge seront mises à disposition dans l'immeuble Les Montalets situé 2, rue de Paris à Meudon.

La location de véhicules neufs et d'occasions se poursuivra, compte tenu des perspectives conjoncturelles liées notamment à la mise en place de la Zone à Faibles Émissions métropolitaine. Un nouveau contrat est en cours de passation permettant de réduire progressivement le recours à la location qui sera compensé par l'achat de près de 70 véhicules électriques dont l'acquisition sera échelonnée sur 4 ans.

La gestion des bâtiments

Au cours de l'hiver 2023-2024 les mesures ont été poursuivies pour limiter la consommation d'énergie liée au chauffage, à la climatisation et à l'éclairage. Ainsi, le chauffage a été limité à 19°C et diminué pendant les nuits et les vacances scolaires. L'extinction automatique des lumières dans les bureaux à partir de 20 h a été pérennisée et le relamping progressif des luminaires pour passer au led permettra à terme une plus grande efficacité via des mesures d'abaissement de tension,

ou de détection de présence. Le déploiement de GTB (Gestion Technique des Bâtiments) et de logiciels de suivi des consommations d'énergie pour tous les bâtiments permettra de mieux éclairer avec de la lumière « intelligente ».

Ces mesures ont permis **de diminuer les consommations d'électricité de 9 % et celle du gaz naturel de 16 % par rapport à 2022.**

Desurcroît et depuis 2015, la consommation de gaz naturel a diminué de près de 35 % et celle d'électricité de 13 %.

Conservatoire de Boulogne-Billancourt :

Au cours de l'été 2024, l'ensemble des éclairages intérieurs du rez-de-chaussée, ainsi que de plusieurs salles de musique et de locaux techniques ont été remplacés par des luminaires Led. Led ont été installés pour une en lieu et place des anciens appareils à tubes fluorescents. À cet effet, la consommation électrique liée à l'éclairage pour ce niveau a été réduite de 23 %. De plus, pour les salles de ce niveau, des luminaires à Led gradables ont été installés afin de permettre l'abaissement de tension pour que les agents puissent adapter au mieux l'éclairage en fonction de la luminosité.

Perspectives 2025

- Poursuite du programme pluriannuel de rénovation des éclairages intérieurs des circulations et des salles de cours du Conservatoire de Boulogne-Billancourt, sur l'ensemble des niveaux supérieurs et dans le parking Bellefeuille. Le gain énergétique pour le parking pourrait atteindre -72 % (soit près de 21000 € par an d'économies) et -30 % pour le reste du bâtiment en poursuivant les actions engagées sur tous les niveaux.
- Lancement des études de programmation pour la rénovation thermique du Conservatoire de Boulogne suite à l'étude énergétique menée en 2024 (isolation thermique de la façade et de la toiture, remplacement des menuiseries, de la GTB et de la CTA (Centrale de Traitement de l'Air).
- Projet de rénovation des éclairages des vestiaires Guimier du Complexe Marcel Bec à Meudon
- Attribution de la mission de maîtrise d'œuvre en procédure négociée pour le Conservatoire d'Issy-les-Moulineaux dont un programme de rénovation thermique ambitieux.
- Lancement d'un programme et d'un concours pour la rénovation thermique de l'Atrium de Chaville, bâtiment repris en gestion par GPSO en janvier 2024.
- Acquisition d'un logiciel de suivi des consommations des bâtiments (eau, énergie, chauffage) pour harmoniser les données et déploiement des GTB pour mieux surveiller, gérer et régler

Construction et réhabilitation d'équipement

En octobre 2021, le Conseil de territoire de Grand Paris Seine Ouest a approuvé le projet de construction d'un nouveau conservatoire à Ville-d'Avray. Il s'inscrit dans l'histoire du site du Château Baron Thierry sur lequel il sera implanté. Il s'agit d'un projet d'envergure à la hauteur du patrimoine historique et de la tradition artistique et culturelle de la ville. En 2023, il est au stade de la conception réalisée par les agences de professionnels (lauréates du concours organisé en 2022) en charge de la transformation du conservatoire : AAVP Architecture, BRPR Architectes du patrimoine et Atelier NDF paysagiste. GPSO a souhaité inscrire le projet dans une démarche Bâtiments Durables Franciliens (BDF). L'atrium de Chaville fera l'objet d'un concours de maîtrise d'œuvre en 2025-2026 pour désigner les architectes et bureaux d'études qui réaliseront un projet global sur l'enveloppe du bâtiment afin d'optimiser les consommations énergétiques mais également pour embellir la façade de ce grand équipement culturel accueillant un large public.

Perspectives 2026

Après un audit énergétique réalisé en mai 2023, le projet de rénovation architecturale et thermique du conservatoire Niedermeyer à Issy-les-Moulineaux vise à rendre l'ensemble bâti plus économe voire passif. Ces travaux auront aussi un impact significatif sur l'identité architecturale par les choix de traitement des nouveaux ensembles vitrés, en façade comme en toiture. Le lancement d'une procédure négociée en 2025 permettra de désigner le groupement de maîtrise d'œuvre/BET thermique pour un lancement du marché de travaux en 2026.

Les vestiaires Guimier et Barran-Prévost du gymnase Marcel Bec seront complètement rénovés afin de les rendre accessibles aux personnes à mobilité réduite (PMR). Ces travaux intègrent aussi une réfection totale des équipements de chauffage, de ventilation et d'éclairage qui seront remplacés pour des équipements plus performants et pérennes et ainsi réduire la consommation énergétique finale des équipements vétustes.

Le Territoire Intelligent au service de la ville durable

GPSO a mis en place une démarche de « Territoire Intelligent » pour la gestion de son espace public, et au bénéfice des objectifs de son Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET).

Le renouvellement de plusieurs marchés structurants entre 2022 et 2024 au sein de GPSO a constitué une opportunité unique de porter le « Territoire intelligent » de demain, afin d'expérimenter et de déployer des innovations et solutions numériques en faveur de la ville durable :

Le nouveau marché global de performance de l'éclairage public pour Chaville, Issy-les-Moulineaux, Marnes-la-Coquette, Meudon, Vanves et Ville-d'Avray où GPSO confirme son engagement en faveur de la maîtrise des énergies, a été attribué en juillet 2024. Parmi les objectifs de performance formulés dans le contrat, le titulaire s'est notamment engagé à réaliser près de 62 % d'économie d'énergie à la suite de la rénovation de l'éclairage public et notamment du remplacement de plus de 6500 luminaires. L'amélioration de la qualité des sources lumineuses jouera un rôle important, tout comme la rénovation des réseaux. L'installation de la télégestion au point lumineux sur l'ensemble du territoire permettra une forte optimisation de la gestion et du contrôle des consommations d'énergie pour chaque candélabre. Ces aménagements suivront les prescriptions du SCAL (Schéma de Cohérence d'Aménagement Lumière qui sera adopté en 2025, qui définit les grandes orientations en matière d'éclairage public (niveaux d'éclairement, zonage des abaissements de tension, températures de couleurs, prise en compte de la sociologie et de la biodiversité du territoire). Pour accompagner ce projet, GPSO se dotera également d'un SCAN (Schéma de cohérence d'ambiance nocturne) qui permettra de cartographier l'éclairage du territoire et de quantifier et qualifier les évolutions permises par les travaux du MGP (consommations d'énergie, meilleure prise en compte des enjeux du territoire et des spécificités de chaque ville, lien entre les trames d'éclairage et les trames vertes et bleues...).

Les briques innovantes intégrées dans les marchés contribuent au PCAET de notre territoire :

Stationnement :

GPSO a installé des capteurs au sol et des capteurs vidéo sur des lampadaires pour mesurer le taux d'occupation des places de stationnement dans les centres-villes d'Issy-les-Moulineaux et Sèvres. Le nombre de places disponibles est indiqué en temps réel sur des panneaux numériques à messages variables. Si le stationnement sur l'espace public est saturé, les panneaux orientent les automobilistes vers les parkings à proximité en renseignant également le nombre de places libres.

En évitant aux automobilistes de perdre leur temps en tournant dans le secteur pour trouver une place, ce dispositif réduit les émissions de gaz à effet de serre et facilite l'accès aux commerces et services de proximité.

D'autres expérimentations sont également menées sur le territoire, en lien avec les objectifs du PCAET de GPSO :

Réduire les îlots de chaleur, gérer les précipitations et augmenter les surfaces végétalisées

La solution technologique Terranis a été acquise en janvier 2022 afin de cartographier le patrimoine végétal et ainsi d'identifier les îlots de chaleur et de fraîcheur sur tout le territoire. Elle a été partagée avec les services des villes mutualisées. Tous ont été formés en 2023 et 2024. GPSO est compétent en matière de gestion des eaux pluviales urbaines sur l'ensemble du territoire. A ce titre, une sectorisation a été créée dans le cadre du Plan Local d'Urbanisme intercommunal. Il s'agit d'une préoccupation majeure, de laquelle découle la désimperméabilisation en général, ainsi que la végétalisation en particulier.

En complément, une nouvelle version de l'Observatoire de la végétation urbaine a été réalisée en 2024, incluant les zones désimperméabilisées par les Directions Techniques, et les travaux réalisés par les Villes, notamment dans les écoles, mais aussi dans les autres équipements communaux. De plus, une réduction de la maille de 200 m à 50 m a été mise en place, pour une analyse plus fine des îlots de fraîcheur créés par GPSO.

Promouvoir les mobilités actives

Les caméras de comptage Wintics ont été étendues en 2024 grâce à un nouveau marché. Elles permettent de reconnaître tous types de véhicules.

C'est un outil d'aide à la décision pour les aménagements cyclables et ce sont les premières données qui sont intégrées dans la première version l'outil d'Hyper-vision présentée en décembre 2024.

Les mobilités actives sont également promues au travers d'un partenariat avec Geovelo, application mobile citoyenne qui, grâce à cette convention, nous délivre des données de plus de 17000 usagers cyclistes sur le territoire.

Le numérique responsable

Quinzaine du numérique du 11 au 22 avril 2024 à l'intention des agents de GPSO et des villes

À la croisée de la démarche du Territoire intelligent (axe transversal inclusion - sobriété numérique), du PCAET (axe 6: administration exemplaire) et du plan de formation (orientation n° 2: Développer des compétences numériques) s'est tenue la Quinzaine du numérique du lundi 11 mars au vendredi 22 mars 2024 à l'attention des agents de GPSO et des villes mutualisées.

Une première semaine a été axée sur l'événement international « Digital Clean Up » avec une conférence en ligne « Oser un usage responsable du numérique » et un atelier réalisé par la DSI « Trier efficacement ses mails et les documents des Réseaux » ainsi que l'organisation d'une collecte des déchets numériques au siège et sur les 6 sites de collecte du Territoire à destination des citoyens.

La 2^e semaine a été marquée, quant à elle, par une conférence de découverte sur l'Intelligence Artificielle générative.

En chiffres:

- 2 conférences
 - « Oser un usage responsable du numérique » avec 40 participants
 - « L'Intelligence Artificielle générative » avec 75 participants
- 1 Tonne et 175 kg de déchets numériques collectés auprès des citoyens
- La collecte au siège a recueilli:
 - 345 kg de petits appareils électroménagers
 - 244 kg d'écrans
- 9 Directions impliquées pour animer des ateliers
- 14 ateliers différents
- 367 inscrits/125 participants

Une politique de recyclage durable pour le parc informatique et téléphone mobile

La prolongation de la durée de vie physique du parc informatique, au-delà de sa durée d'amortissement comptable a pu être réalisée, sans dégradation de la performance de l'utilisation, par une politique systématique de recyclage. La direction des systèmes d'information (DSI) a fait l'acquisition d'un logiciel pour effacer les données des disques durs de l'ordinateur, validé par l'ANSSI et avec certificat d'effacement, ce qui permettra de recycler chaque année, auprès de la société ECOSYSTEMES, une cinquantaine d'ordinateurs obsolètes pour réutilisation ou recyclage D3EE (process en cours de validation).

La même opération a été réalisée pour une cinquantaine de téléphones mobiles auprès de la société Orange qui recycle les appareils avec la Société EMMAUS.

Grâce à cette politique de durabilité et de sécurité, GPSO renforce son engagement écologique tout en optimisant la gestion de ses équipements informatiques.

Les moyens généraux engagés pour un avenir durable



SO Carto

Le service des Moyens Généraux s'investit dans la gestion durable des déchets à travers le déploiement de 91 stations de tri sur l'ensemble des sites de GPSO, depuis la gestion des commandes nécessaires pour le matériel jusqu'au choix des emplacements les plus adéquats au sein des sites.

Aux côtés du prestataire de ménage, le service a demandé la mise en place de formations visant à sensibiliser des agents d'entretien afin de veiller au respect des consignes de tri sur chaque site. L'investissement du service se poursuit régulièrement à travers des réunions avec les gestionnaires de sites dans l'optique d'assurer le bon déroulé du projet.

Dans un souci de réduction de l'empreinte écologique de GPSO, le service Moyens Généraux privilégie la commande et l'utilisation de ramettes de papier recyclé, une alternative au papier blanchi classique plus respectueuse de l'environnement. Le service courrier notamment, utilise exclusivement un papier 100 % fibres recyclées certifié Ange Bleu et Ecolabel Européen pour toutes ses activités quotidiennes. Cette initiative s'inscrit dans le cadre des exigences du décret 2024-134 de la loi AGECE (Anti-Gaspillage pour une Économie Circulaire), qui encourage la réduction de l'utilisation de ressources non renouvelables.



OpenData de GPSO



GRAND PARIS

SEINE
OUEST

9, route de Vaugirard
CS 90008- 92197 Meudon Cedex

www.seineouest.fr